BULLETIN

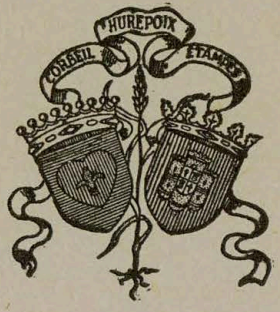
DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

79e ANNÉE (1973)



CORBEIL-ESSONNES
1974

ANNEE 1973 — BULLETIN N° 43

TABLE DES MATIÈRES

Vie de la Société (conseil d'administration, liste des membres, assemblée générale à Viry-Châtillon) 3

Jacques STAES. — Le « journal » de Thomas Lorieul, curé de Courdimanche-sur-Essonne de 1733 à 1749 9

Maurice LAHAYE. — La longue lutte des habitants de Quincy-en-Brie contre les prieurs-curés d'Epinay-sous-Sénart 83

Daniel JALMAIN. — Prospection aérienne 87

Jean CHANSON, André GARRIOT, Yvette TABORIN, Nicolas PAYEN, Jean CATTANT, Michel NOEL. — Fouilles et trouvailles à Dourdan, Etiolles, Marcoussis, Montlhéry, Palaiseau et Saclas.. 91

BIBLIOGRAPHIE 105

CHRONIQUE 121

NECROLOGIE 127

TABLE DES PLANCHES

Pl. I. — Viry-Châtillon. - Clocher de l'église.

Pl. II. — Plan de Courdimanche-sur-Essonne par l'abbée Lorieul.

Pl. III. — Méréville. - Vue aérienne d'un ensemble de *fana*.

Pl. IV. — Etiolles. - Habitation du « Maïs ».

Pl. V. — Palaiseau. - Plan du site gallo-romain et mérovingien.

Pl. VI. — Palaiseau. - Agrafes à double crochet.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CORBEIL

D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

79e ANNÉE (1973)



CORBEIL-ESSONNES
1974

Vie de la Société

Conseil d'administration

Président :

M. Jean de COURCEL.

Vice-présidents :

M. Emile HOUTH,
M. Jean JACQUART.

Secrétaire général :

Mme Paulette CAVAILLER.

Trésorier adjoint :

M. Georges MICHEL.

Membres du Conseil :

M. Gérard AMAURY,
Mme B. D'ANDURAIN.
Me Jean CHANSON.
Me André CROS,
M. le marquis de GANAY,
M. Maurice LAHAYE,
M. Jacques STAËS,
Le R.P. VERBRUGGE.

Nouveaux Membres

ANNOUX (Mme d'), Tigery, 91100 Corbeil-Essonnes.

BECQUET (Gérard), Clos des Manoirs, avenue Le Nôtre, 91590 La Ferté-Alais.
BERTIN (Paul), 5, place Vaillant-Couturier, 91100 Corbeil-Essonnes.
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, 35, boulevard de Sébastopol, 75001 Paris.
BILLARD (Michel), 3, rue de l'Avaloir, 91150 Etampes.
BLACHER (Yves), 14, rue Collenot, 91220 Brétigny-sur-Orge.
BRIZARD (abbé René), 2, place de l'Eglise, 91630 Marolles-en-Hurepoix.

CARON (Mme Nicole), 4, allée de l'Essonne, Appt. 255, 91100 Corbeil-Essonnes.
CHANTRET (Francis), 9, rue de Bagno a Ripoli, 92350 Le Plessis-Robinson.
CHARNACE (Mme Lucien de), 10, rue Jean-Bologne, 75016 Paris et 1, place de Liedekerke-Beaufort, Tigery, 91100 Corbeil-Essonnes.
CHAUVET (Mlle Henriette), 89, avenue de la République, 91230 Montgeron.
COMITE D'ENTREPRISE SERETE, 72, rue Regnault, 75640 Paris Cedex 13.
CORMONT (Jean), 211, rue de l'Université, 75007 Paris.
COURTY (Me Jacques), 13, rue des Remparts, 91100 Corbeil-Essonnes.
CURTAT (Philippe), 66, rue du Bois-l'Evêque, 77380 Combs-La-Ville.

DUBERNAIS (Georges), 15, rue Alphonse-Réault, 91310 Leuville-sur-Orge.
DUPIRE (Pierre), 110, route de Versailles, 91160 Champlan.
DUPUIS (Claude), 57, rue Cuvier, 75005 Paris.
DUPUIS (Mme Gisèle), Garage de la Gare, route de Brest, 78490 Méré.

FOUCHE (M.), Moulin du Gué, 91590 La Ferté-Alais.

GARRIOT (André), 3, rue Saint-Cyr, Maison-Verte, 91410 Dourdan.

HAGENMULLER (docteur Didier), 41, rue Claude Bernard, 75005 Paris.
HANTRAYE (docteur Michel), 3, rue Emile-Raspail, 91380 Chilly-Mazarin.

JEANNIN (Mme Paulette), 2, rue Courtanesse, 91790 Boissy-sous-Saint-Yon.

LAUNAY (Mme Roger), 23, route de Corbeil, Baulne, 91590 La Ferté-Alais.
LE BOULCH (Mme Jeanine), 2, résidence des Terres-Rouges, 92120 Palaiseau.
LECHAUGUETTE (abbé Pierre), 81, rue de Paris, 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines.
LEMAITRE (Jean), 5, rue A.-Bellard, 91590 La Ferté-Alais.

MAUFFRÉ (Jean-Claude), 121, rue Juliette Savar, 94000 Créteil.
MAZET (Louis), 24, rue E.-Deloison, 92200 Neuilly-sur-Seine et avenue Mistral, Clos des Manoirs, 91590 La Ferté-Alais.

PARENT (Guy), 46, avenue Carnot, 91100 Corbeil-Essonnes.
POISSON (Didier), Château de Dommerville, 91670 Angerville.
PRETER (Jean-Luc), 14-16, rue Basse-Foulerie, 91410 Dourdan.

QUINCY-SOUS-SENART (ville de), 91480.

RIVIERE (Jean-Pierre), 15, avenue du Général-Leclerc, 91540 Mennecy.
ROMAGGI (Fernand), Ecole Du Bellay, 91170 Viry-Châtillon.

SAGET (Francis), 1, rue de Laborde, 91660 Méréville.
SAINSARD (Mme), 6, rue Gambetta, 91660 Méréville.
SAMZUN (Anaïck), 40, rue Jean-Jaurès, 91130 Ris-Orangis.
SAVARY (Jean-Paul), 15, résidence de la Roseraie, 78000 Versailles.
SAVIGNY-SUR-ORGE (Ville de), 91600.

THERY (Patrick), 1, place du Marché, 91590 La Ferté-Alais.
TRUCHI (Christian), 214/82 Parc-aux-Lièvres, 1, rue F.-Chopin, 91000 Evry.

VILAIN (Victor), 6, rue des Fillettes, 91590 La Ferté-Alais.
VINCENT (Mme Odette), 14, place du Marché, 91590 La Ferté-Alais.
VIOSSAT (Mme Hélène), 73, avenue Paul-Claudel, 91100 Saint-Germain-lès-Corbeil.

Assemblée générale à Viry-Châtillon

Notre assemblée générale pour 1973 s'est tenue le dimanche 7 octobre, à Viry-Châtillon.

A 15 heures, soixante-dix personnes étaient accueillies par le maire, M. Henri Longuet, place de la Mairie, pour participer à la visite du vieux Viry sous la conduite de M. l'abbé Merminod. On put admirer successivement : à l'Institut Saint-Clément, ancien domaine du Pied de Fer, la magnifique chapelle de coquillages construite par Mgr Poncet de la Rivière, la très classique orangerie et le parc anglais traversé d'eaux vives, puis le Benoist-Préau et son charmant jardin escarpé, aux sources fraîches, le château des Marches, le curieux pavillon gothique construit par Marmont, sans oublier de jeter un coup d'œil en passant aux vieilles maisons qui ont gardé leur aspect d'origine.

A l'église juchée sur une butte et entourée de son vieux cimetière, nous attendait M. Delaunay, architecte des Bâtiments de France, qui, après un bref historique et une rapide description archéologique, donna des précisions sur les travaux de restauration qu'il a dirigés [1].

A partir de 17 h 30, se tint à la mairie, dont l'agrandissement est en voie d'achèvement, dans la nouvelle salle des réunions spécialement décorée à notre intention, l'assemblée générale.

Le président remercie le maire de son chaleureux accueil, présente les excuses des absents et annonce la démission du trésorier Me Cros qu'il remercie pour ses trente années d'activité au sein du conseil d'administration.

Mme Cavailler présente son rapport moral :

— elle remercie d'abord l'abbé Merminod et M. Delaunay qui ont dirigé la visite, puis M. Longuet, maire de Viry-Châtillon, qui a su préserver le cœur de sa ville et qui nous accueille si magnifiquement ;

— le nombre des membres (547) est resté stationnaire depuis un an, malgré de nouvelles adhésions, car il a fallu démissionner des membres en retard de plusieurs cotisations et parce que nous avons eu à déplorer le décès de plusieurs collègues âgés ;

— le bulletin 1972 a été distribué en juillet avec un retard toujours dû à notre imprimeur. Les textes des auteurs se font également attendre. C'est le cas du manuscrit de M. Brunel promis depuis trois ans qui doit constituer un volume de mémoires.

Le bulletin 1973 comportera :

— compte rendu de cette assemblée générale ;

— Courdimanche-sur-Essonne au XVIIIe siècle, par J. Staës ;

— Fragment de dalle découvert à Brunoy, par J.-P. Savary [2] ;

— Les conflits entre Epinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart, par M. Lahaye ;

— Notes sur Dannemois, par le R. P. Verbrugge [2] ;

---

1. Voir pl. I, la photographie du beau clocher de cette église par M. Louis Brunel.

2. Cet article sera publié dans le prochain bulletin.

— Comptes rendus de fouilles ;

— Bibliographie ;

— Chronique.

Outre l'assemblée générale, nous avons organisé, le 1er juillet, la visite des églises de Soisy et d'Etiolles et du chantier de fouilles préhistoriques d'Etiolles qui a passionné les visiteurs.

En outre, la Société a continué à gérer financièrement et à organiser matériellement le chantier de fouille d'été d'Etiolles, subventionné par le Conseil général et une vingtaine de ses membres poursuit avec ardeur le pré-inventaire des monuments et richesses artistiques du département qui devrait être achevé fin 1975. Une première exposition aura lieu à l'automne dans le canton de Saint-Chéron [3].

Après approbation du rapport moral, Me Cros donne lecture de son dernier compte rendu financier : les finances sont en bon état et permettent la publication en 1974 d'un bulletin et d'un volume de *Mémoires*.

— Quitus est donné à Me Cros par des applaudissements nourris, expression de la reconnaissance générale.

Ensuite sont réélus à l'unanimité les cinq membres sortants rééligibles au conseil d'administration : Mme d'Andurain, MM. Amaury, Chanson, Lahaye et Verbrugge.

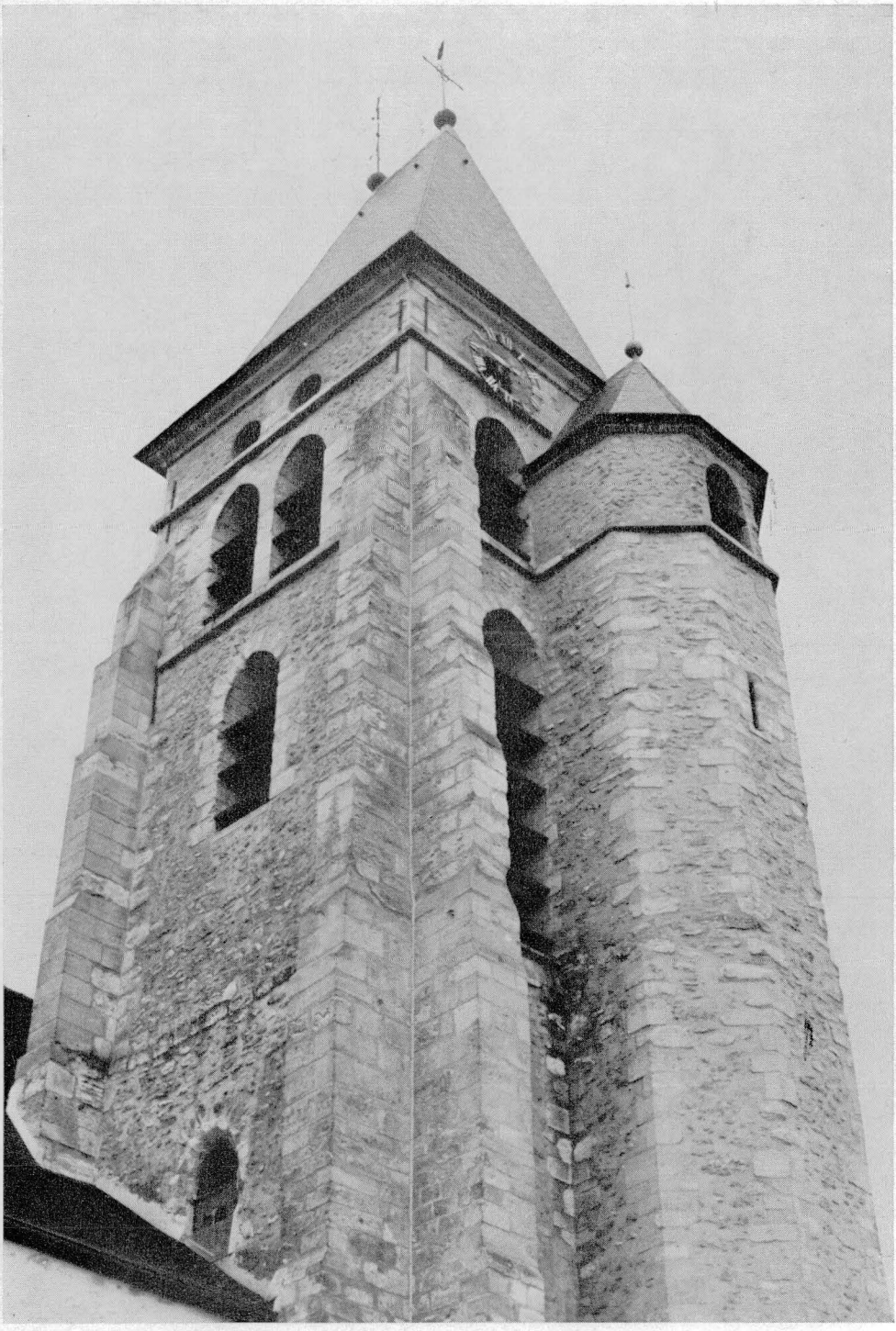
M. Jean Jacquart, vice-président de la Société et président depuis le 1er janvier de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de l'Ile-de-France, expose les travaux de la Fédération : sortie du volume 21 des *Mémoires* et du *Bulletin bibliographique* no 7-8 et préparation d'un colloque sur le paysage urbain et rural de la région, des origines à nos jours, qui se tiendra à l'Ascension 1974 au Raincy.

Pour clore la séance, le président donne la parole à M. Longuet, qui dit son plaisir de nous recevoir à Viry-Châtillon et son souci de conserver une âme à cette ville en expansion constante.

La journée s'achève par une très belle réception offerte par la municipalité.

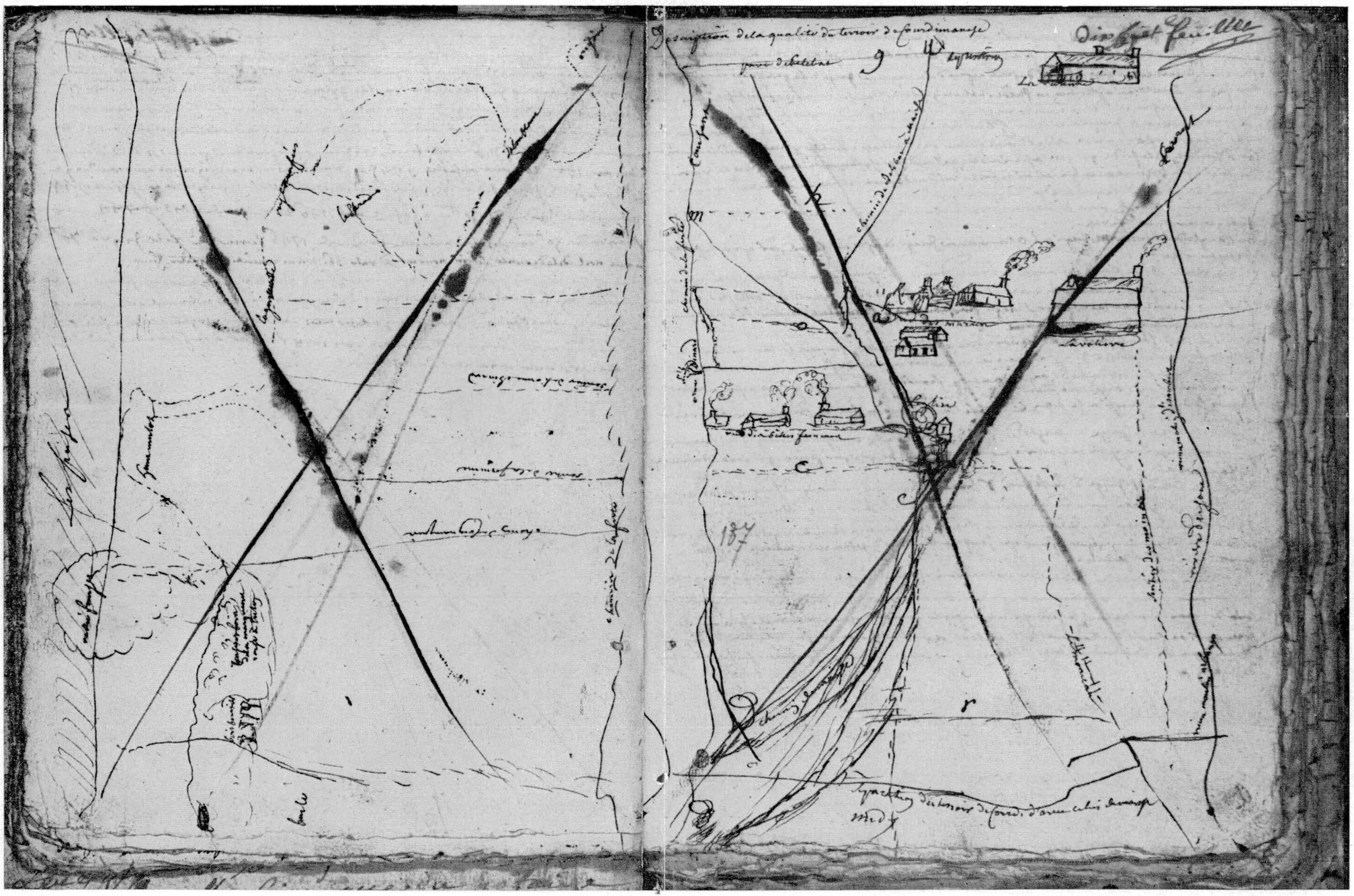
---

3. Cette exposition aura lieu en mars - avril 1974.



Cliché Louis BRUNEL

Viry-Châtillon. — Clocher de l'église Saint-Denis.



Courdimanche-sur-Essonne. — Plan (registre paroissial de Courdimanche).



Méréville. — Sanctuaire gallo-romain.

Le « Journal » de Thomas Lorieul, curé de Courdimanche-sur-Essonne[1] de 1733 à 1749

Notre attention fut attirée sur ce « journal » du curé Lorieul, du plus haut intérêt pour l'histoire religieuse et économique du milieu du XVIII[e] siècle, par la transcription qu'en fit, en 1899, l'instituteur de Courdimanche dans la monographie manuscrite de sa commune, qu'il rédigea pour la collection des *Monographies communales par les instituteurs publics de Seine-et-Oise*[2] destinée à l'exposition universelle de 1900.

Il s'agit en fait de notes rédigées sur les pages blanches des registres paroissiaux des années 1736 à 1748[3], et précédées le plus souvent d'un titre. Le curé Lorieul n'a pas rédigé ces notes au jour le jour, ni même chaque année, mais seulement à la fin de sa carrière à Courdimanche de 1746 à 1749. Il ne s'agit donc pas d'un « journal » à proprement parler, mais des réflexions qu'il a pu tirer de son séjour de dix-sept ans dans cette paroisse. Deux parties peuvent sommairement être distinguées : dans la première, outre la longue relation des contestations existant au sujet de la cure de Courdimanche, les notes sont surtout d'ordre économique (prix des denrées, état des terres de la paroisse, manière de les cultiver, etc...) ; dans la seconde partie, elles sont plutôt d'ordre religieux. Qu'elles soient d'ordre économique ou religieux, ces réflexions sont destinées, dans l'esprit du curé Lorieul, à servir à l'instruction de son successeur, à lui faciliter son adaptation à la charge jugée par lui très difficile de curé de campagne et à lui éviter de commettre trop d'erreurs, tant dans le domaine temporel et matériel que dans le domaine spirituel, les deux étant d'ailleurs assez intimement liés.

---

1. Arr[t] d'Evry, canton de Milly-la-Forêt.
2. *Arch. Dép. Yvelines*, usuel. Cette transcription, restée comme l'ensemble de la collection à l'état de manuscrit, est d'ailleurs incomplète et assez fautive. Le microfilm de ces monographies est conservé aux Arch. dép. de l'Essonne.
3. Seules quelques très rares notes se trouvent mêlées aux actes, à leur date.

Ces notes sont rédigées d'une écriture très fine et parfois assez difficilement lisible [4]. Elles ont été écrites au fil de la plume et sans particulière recherche de style [5] ; on peut constater que le curé Lorieul était assez prolixe, et il le reconnaît lui-même à plusieurs reprises. L'orthographe, enfin, est assez peu assurée et un même mot, à quelques lignes d'intervalle, est assez souvent différemment orthographié [6].

Vie et carrière de Thomas Lorieul

Thomas Lorieul est né en 1707 ou 1708 dans le diocèse de Coutances [7], vraisemblablement dans une famille ayant de fortes attaches paysannes comme en témoigne l'intérêt qu'il porta toute sa vie aux choses de la terre. Il semble qu'il fut ordonné dans son diocèse et que très peu de temps après il vint dans le diocèse de Sens [8]. On le retrouve en effet, de 1731 à 1733, vicaire de Boutigny-sur-Essonne [9], paroisse voisine de Courdimanche. On peut penser qu'il fut incité à venir près de Courdimanche par le curé de cette paroisse Henry Sanson qui était son compatriote, étant originaire de la région de Valogne [10], avec l'espoir de lui succéder. C'est d'ailleurs ce qui arriva : Henry Sanson mourut à 61 ans le 30 mars 1733 [11] et le 2 avril,

---

4. La photographie du plan qui accompagne ce texte que nous publions, donnera une idée de cette écriture. Voir pl. II.

5. Thomas Lorieul écrit lui-même qu'elles ont été rédigées « *currente calamo* » et que celui qui le lira sera en droit de se dire « que quiconque écrit, doit écrire mieux et d'un stile moins barbare et pour la diction et pour les pensées ».

6. L'orthographe originale a été conservée dans l'édition du texte ; seules les abréviations ont été résolues.

7. Nous n'avons pu trouver de renseignements précis sur le début de sa vie : en 1733, il se dit âgé de 25 ans (reg. par. Courdimanche) et à son décès, en février 1781, on le dit âgé de 74 ans (reg. par. Fay). On peut noter que Lorieul est un patronyme typiquement normand et même cotentinois.

8. Courdimanche faisait partie, sous l'Ancien Régime, du diocèse de Sens (cf. *infra*).

9. Arr[t] d'Etampes, canton de La Ferté-Alais.

10. Dép[t] de la Manche, arr[t] de Cherbourg, chef-lieu de canton. Comme le dit Thomas Lorieul, le diocèse de Sens « étant vuide de prêtres », beaucoup d'ecclésiastiques d'autres diocèses venaient y chercher une cure ; nous préciserons d'ailleurs cette question plus loin.

11. A son inhumation, Lorieul signe comme vicaire de Boutigny (reg. par. Courdimanche).

Thomas Lorieul fut nommé curé de Courdimanche par l'archevêque de Sens, collateur de la cure ; il prit possession officiellement le 18 avril 1733 [12].

Nous n'avons trouvé aucun autre renseignement important sur son séjour de dix-sept ans à Courdimanche que ceux qu'il donne lui-même dans son « journal ». En 1735, il fut malade un certain temps et c'est le vicaire de Boutigny qui officia à sa place. Par ailleurs la consultation des registres paroissiaux nous apprend qu'il fut très rarement absent de sa paroisse ; en 1738 il fit un voyage en Normandie, très certainement dans sa famille : vraisemblablement parti fin avril, il revint début juin.

Le 15 avril 1749, il permuta avec Robert Auvray, prêtre originaire du diocèse de Bayeux, vicaire de Linas [13] qui venait d'être nommé curé de La Genevraie [14], diocèse de Lisieux [15]. On peut penser qu'il souhaitait ainsi se rapprocher de son Cotentin natal.

Il demeura curé de cette très petite paroisse de 1749 à 1774 [16]. Le 2 août 1774, tombé gravement malade, il résigna sa cure en faveur de René Léger [17] mais il demeura cependant

---

12. Il mentionne cela lui-même sur les registres paroissiaux à l'année 1733 : « J'ai pris possession le 18 apvril de la cure de Courdimanche y aiant été nommé le deux du même mois et obtenu les provisions le 8 ; *25 annos natus* ». (reg. par. Courdimanche). Le très faible intervalle entre la mort du curé Sanson et sa nomination semblerait prouver que celle-ci était prévue.

13. Arr[t] de Palaiseau, canton de Montlhéry.

14. Dép[t] de l'Orne, arr[t] d'Argentan, canton du Merlerault.

15. Son successeur comme curé de Courdimanche, Robert Auvray, signe pour la première fois le 14 août 1749 (reg. par. Courdimanche).

16. Dans cette paroisse il continua, comme il le faisait à Courdimanche, à consigner sur les registres paroissiaux de nombreuses notes qui constituent une véritable « chronique » de la région du Merlerault pour cette période.

17. « Le mardy 27 décembre 1774, le sieur René Léger prêtre du diocèse de Sées, natif de Bellême-au-Perche, a pris possession de la cure de La Genevraye, que je lui ai résignée le 2 août dernier dans le cours d'une maladie douloureuse dont je fus attaqué le 7 janvier dernier par des douleurs aiguës sciatiques qu'aucun remède n'a pu apaiser » (reg. par. La Genevraie).

dans son ancienne paroisse jusqu'en 1779, officiant plusieurs fois à l'occasion de l'absence du curé et continuant à tenir son « journal » dont certaines pages concernent précisément son état de santé : « Depuis le 7 janvier 1774 que j'ai été attaqué de cruelles douleurs qui m'ont empêché de faire mon ministère et occasionné la résignation du bénéfice de La Genevraye, je me suis amusé pour calmer la rigueur de mon mal à écrire sur bien des matières différentes et dont le plus grand nombre est fort indifférent et quoi qu'il en soit, un successeur curieux pourra y trouver quelques remarques curieuses, du moins capables de le désennuier. J'ai poussé ma carrière malgré mon cruel mal bien plus loin que je ne pensais puisque me voicy aujourd'huy au 26 juin 1776 et qu'en 1774, le 2 aoûst que j'ai résigné, je ne pensois pas vivre même 15 jours, ce qui prouve que l'on souffre longtemps en fait de douleurs avant de mourrir. La cause de mon mal n'a point été connue par Mrs les médecins et après bien des remèdes qui irritoient plutôt que d'adoucir, le dernier parti et le plus sçur a été d'abandonner tout remède et de vivre comme je vivois étant en santé... J'étois fort et vigoureux et c'en est assés que les douleurs en soient plus aiguës et plus cruelles ; une saignée à contretemps les a répandues par tout le corps, les différents remèdes ont causé des irritations et insensiblement j'ai quitté les médecins et les remèdes et me suis abandonné aux souffrances et ai appelé à mon secours la patience, qui de tous les remèdes est le meilleur dans la maladie de langueur. Quand on est jeune, fort et vigoureux, on ne pense point à ce que l'on deviendra quelque jour du côté de la santé, et après bien des années sans souffrir, on arrive à un état triste et fâcheux et surtout quand on se trouve sans aisance et abandonné de ceux même qui dans les temps favorables nous faisoient amitiés et offres de services. Alors, on gémit, on se plaint, on regrette le temps mal emploié, son peu de précaution et après s'être promené d'âge en âge, la mélancolie se met de la partie et en voila assés pour achever l'homme le plus vigoureux et d'un tempérament à tout vaincre en apparence. Une plus grande dépense est absolument nécessaire ; il faut vivre seul, tout est incommode, on étudie le temps, le moment et le quart d'heure, on marche un instant, on s'assied, on se couche, aussitôt on se relève, les besoins sont fréquens... » [18].

---

18. Reg. par. La Genevraie.

Profitant de cette stabilisation de son état de santé, et pour avoir un peu plus d'aisance matérielle, Thomas Lorieul sollicita très certainement une petite cure et il obtint satisfaction. « Le 25 mai 1773, il prit possession de la cure de Saint-Martin-de-Fay [19] diocèse de Sées, sur nomination de M. Des Douits, patron du lieu ; il succéda à M. Blanchon, mort le 15 janvier de la même année. »

Assisté d'un vicaire il demeura curé de cette très petite paroisse jusqu'à sa mort le 14 février 1781 à l'âge de 74 ans. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse en présence des curés du voisinage [20].

La paroisse de Courdimanche au XVIII[e] siecle

Sous l'Ancien Régime, et plus précisément au XVIII[e] siècle, la paroisse de Courdimanche-sur-Essonne faisait partie du point de vue religieux de l'archidiocèse de Sens, archidiaconé d'Etampes, doyenné d'Etampes. Elle était située dans l'élection d'Etampes [21] qui faisait elle-même partie de la généralité de Paris ; elle ressortit au bailliage de La Ferté-Alais, jusqu'en 1769, date à laquelle ce bailliage fut supprimé et incorporé au bailliage d'Etampes. En 1790, lors de la réorganisation administrative due à la Révolution, elle fit partie du canton de Maisse [22], lui-même situé dans le district d'Etampes et plus tard du canton de Milly-la-Forêt compris dans l'arrondissement d'Etampes.

La lecture du journal du curé Lorieul, en particulier de la description qu'il donne du terroir et des maisons de la paroisse, permettra de se faire une idée de ce qu'était Courdimanche au milieu du XVIII[e] siècle. Je vais cependant essayer de préciser le plus possible cette image du point de vue économique, social, démographique et religieux.

---

19. Fay, dép[t] de l'Orne, arr[t] de Mortagne-au-Perche, canton de Moulins-la-Marche. Cette paroisse est très proche de La Genevraie.

20. Reg. par. Fay.

21. L'élection était une circonscription de caractère essentiellement financier ; l'élection d'Etampes comptait 47 paroisses.

22. Arr[t] d'Evry, canton de Milly-la-Forêt.

Nous n'avons malheureusement que très peu de descriptions de Courdimanche et de sa région. Le rapport du 5 septembre 1684 de l'intendant de la généralité de Paris sur l'état de l'élection d'Etampes, nous apprend que « les deux tiers de l'élection sont en terres labourables, l'autre tiers en vigne, prés et bois. Il se recueille année commune 6.300 muids de vin qui se consomment sur les lieux... »[23]. Le rapport de 1.700[24] est plus précis : « Les peuples de l'élection d'Etampes sont modérés et laborieux ; le territoire est assez mauvais ; il semble que le peuple supplée par son travail à l'ingratitude de la terre... Le terrain de cette élection est mêlé de pays uni et de montagne ; le climat est tempéré... Les terres sont pour la plupart légères et de sable ; il n'y a point de paroisse où il n'y en ait en friche. Les bonnes terres qui sont en petite quantité sont affermées 4 l. 10 s. l'arpent[25] ; les médiocres 3 l. et les moindres 1 l. 10 s. Il y a beaucoup plus de mauvaises que de médiocres. Il s'y recueille du blé froment, méteil, seigle, avoine[26], et autres menus grains. Il y a fort peu de vignes et fort peu de fruits, à peine pour la fourniture du pays. Dans la plupart des paroisses de l'élection, il n'y a aucun pâturage. Il n'y a aucunes forêts dans l'élection. Il y a environ 3 200 arpents de bois taillis, sis en différentes paroisses, qui appartiennent aux seigneurs, à des communautés et à des particuliers. Ce sont bois de chênes ».

Ce n'est qu'en 1817, dans le *Dictionnaire topographique des environs de Paris*[27], que nous trouvons une description de Courdimanche : « Village de Seine-et-Oise, arrondissement d'Etampes, canton de Milly-la-Forêt, ci-devant province de l'Ile-de-France, dans le Gâtinais et diocèse de Sens. La population est d'environ 120 habitants. Le château et le parc de Belébat, appartenant à M. le marquis de Rennepont, maître de camp, en fait partie. Le terroir est en labours, prairies et bois ».

---

23. *Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. Tome I : Mémoire de la généralité de Paris,* publié par M. de Boislisle, Paris, I.N., 1881, in-4°, p. 735.

24. *Ibidem,* p. 149, 290 et 306.

25. Cf. ci-dessous le tableau des mesures.

26. Pour la définition de ces termes, voir ci-dessous.

27. Par Charles Oudiette (Paris, chez l'auteur, 1817, in-8°, 698 p.), p. 192.

Ces descriptions sont donc, dans l'ensemble, assez imprécises, tout particulièrement du point de vue économique ; ce n'est que dans la monographie rédigée en 1899 par l'instituteur de la commune [28], que nous trouvons des renseignements assez précis sur Courdimanche et tout particulièrement une description du terroir et des statistiques agricoles, qu'il sera très intéressant de comparer avec celles que l'on peut tirer des notes du curé Lorieul. Cette monographie nous fournit donc les renseignements suivants :

« La commune de Courdimanche est située dans l'agréable vallée de l'Essonne sur les confins de l'ancienne Beauce et bordée à l'Ouest par des collines boisées. Elle est entourée par les communes de Vayres, Boutigny, Valpuiseaux et Maisse. Elle comprend actuellement 34 maisons habitées par des familles différentes. La population d'après le dernier recensement s'élève à 116 habitants.

La superficie totale est de 562 ha que l'on peut diviser ainsi : 277 ha de terres labourables, 7 ha de prés et herbages, 44 ha de pâturages et pacages, 1 ha de vigne, 205 ha de bois, landes et terres incultes et 28 ha de cultures diverses.

Dans la partie Nord de la commune, les terres sont sableuses ; dans la partie orientale qui longe la rivière, le terrain est tourbeux ; dans la partie méridionale et au centre, les terres sont plutôt argileuses et dans la partie occidentale elles sont divisées en terres calcaires et en terres argileuses.

A l'ouest de la commune se trouvent de petites collines boisées qui se continuent ensuite par un plateau, une nouvelle vallée et un plateau sur lequel se trouve la ferme de Coignampuits. Ces plateaux forment le point le plus élevé de la commune. De ces collines le terrain descend en pente douce vers l'Essonne derrière laquelle se trouve une rangée d'autres collines mais sur le territoire de Boutigny. Entre cette double rangée de collines, se trouve une trouée au Nord et une autre au Sud. A l'Est, la commune est bordée par l'Essonne sur un parcours de près de 3 km. En face du village, la rivière se divise en deux branches formant une île de peu d'étendue. Elle forme également deux nouvelles îles à son entrée dans le parc de Bellébat.

---

28. *Op. cit.*

Années moyennes, les récoltes dans la commune peuvent se chiffrer comme suit : froment, 1 400 hl dont le poids moyen est de 80 kg ; avoine 2 600 hl dont le poids moyen est de 50 kg ; seigle 200 hl dont le poids moyen est de 72 kg ; pommes de terre, 350 q. ; betteraves à sucre, 2 500 q. ; betteraves fourragères, 9 000 q. ; luzerne, 400 q. ; mélanges de légumineuses, 30 q. ; prés naturels, 100 q. ; vins, une dizaine d'hl. »

Un autre problème est celui de l'importance de la population de Courdimanche au milieu du XVIII[e] siècle. Une estimation de ce genre est souvent difficile et hasardeuse. Nous avons vu qu'en 1817, cette population était estimée à 120 habitants et qu'en 1899, elle s'élevait à 116 habitants groupés en 34 maisons. Pour le XVIII[e] siècle nous disposons d'une estimation en 1709[29], qui donne pour Courdimanche 32 feux, soit environ 125 habitants ; le *Dictionnaire de la France,* donne 32 feux en 1763 et 31 feux en 1789. A cette même date, d'après Legrand et Marquis[30], Courdimanche comptait 125 habitants. Ces chiffres se recoupant, nous pensons pouvoir les considérer comme assez proches de la réalité. Courdimanche était donc une petite paroisse, mais cependant n'était pas la plus petite de l'élection d'Etampes, qui, d'après le dénombrement de 1709, comptait 3 854 feux soit environ 15 400 habitants[31].

Du point de vue religieux, l'église de Courdimanche avait comme patrons saint Gervais et saint Protais ; elle était vraisemblablement très modeste, à l'image du village lui-même : en l'an II, la vente des meubles et effets qu'elle renfermait rapporta seulement 580 l. 11 s.[32].

Nous avons pu établir la liste des curés qui se succédèrent dans la paroisse de 1658 à la Révolution :

Gaurin : est curé en 1658.

Ponce Chéon : était déjà curé en 1662 ; quitte la cure en septembre 1667.

Jean Delafitte : de décembre 1667 à sa mort le 6 mai 1670.

Faucheux : de novembre 1670 à mai 1672.

---

29. *Nouveau dénombrement du Royaume par généralités, élections, paroisses et feux,* édité par Saugrain en 1709 et réédité en 1720.

30. LEGRAND et MARQUIS, *1789. — Les Trois états du Bailliage d'Etampes aux Etats Généraux.* (Etampes, Lucien Brière, 1892, 2 vol. in-8°), t. II, p. 236.

31. Par comparaison, en 1709, la paroisse voisine de Maisse comptait 149 feux, celle de Vayres 41 feux et celle de Valpuiseaux 73 feux.

32. *Arch. dép. Yvelines,* III Q 21.

Richard Guesdon : d'août 1672 à sa mort, le 19 octobre 1674.

Guillaume Hardy, du diocèse de Coutances : du 23 décembre 1674 à sa mort, le 8 juin 1684.

Jacques-Marie Le Moyne : de juillet 1684 à avril 1687.

de Galleazy : d'octobre 1687 à septembre 1690.

Pierre Congras : du 24 octobre 1690 à octobre 1701.

Lair : de janvier 1702 à avril 1704.

Henry Samson : d'avril 1704 à sa mort, le 30 mars 1733.

Thomas Lorieul : du 18 avril 1733 au 15 avril 1749.

Robert Auvray : d'avril 1749 à sa mort, le 31 août 1760.

Bazire : de 1760 à août 1779.

de Gazan : d'août 1779 à mars 1783.

Latisse : desservant de 1783 à avril 1785.

Jean-Antoine de Glo de Bastier de Besse, curé de Maisse : desservant de 1785 à mars 1790.

Jean-François-Martin Bellot : curé de mai 1790 à sa mort, le 12 décembre 1792 [33].

La modicité des revenus de la cure, modicité d'ailleurs toute relative comme nous le verrons plus loin, peut expliquer le fait que les curés demeuraient en général peu de temps dans la paroisse.

Les mesures employées a Courdimanche au XVIII[e] siècle [34]

Mesures de longueur

On employait pour les bâtiments la toise de Paris qui se divisait en 6 pieds, le pied en 12 pouces. La toise équivalait à 1,949 m. Pour les routes on se servait de la lieue de poste qui valait 3,897 km.

---

33. Reg. par. Courdimanche.

34. Nous nous sommes principalement servi, pour établir ce résumé, du *Tableau des anciennes mesures du département de la Seine-et-Oise comparées aux mesures républicaines, publié par ordre du ministère de l'Intérieur* (an VII).

Mesures agraires

L'arpent était l'unité de mesure agraire ; il se divisait en 100 perches carrées. A Courdimanche, comme dans tout ce qui deviendra en 1790 le canton de Maisse, était utilisé l'arpent d'ordonnance ou des Eaux et Forêts, composé de 100 perches carrées de 22 pieds de côté, qui valait 51,04 ares. Le quartier était un quart d'arpent et le demi-quartier, un huitième d'arpent.

Mesures de capacité pour les grains

La mesure employée était le muid de Paris et ses subdivisions : 1 muid = 12 setiers ; 1 setier = 2 mines = 4 minots = 12 boisseaux. Pour l'avoine on employait un autre setier qui valait 24 boisseaux.

1 setier de grains = 1,561 hl ;

1 setier d'avoine = 3,122 hl ;

1 muid de grains = 18,73 hl ;

1 muid d'avoine = 37,46 hl.

Mesures de capacité pour les liquides

On employait le muid et la pinte de Paris.

1 muid = 2,68 hl = 288 pintes ;

1 pinte = 0,931 l = 2 chopines.

Par ailleurs 1 tonneau (c'est-à-dire le fût de plus grande contenance) = 2 queues = 4 poinçons.

1 tonneau = 3 muids.

Donc :

1 tonneau = 804 litres.

1 queue = 402 litres.

1 poinçon = 201 litres.

Mesures de poids

L'unité de poids était la livre poids de marc qui valait 489 grammes. 1 livre = 2 marcs = 16 onces.

Jacques STAES.

TEXTE DU « JOURNAL »

[Sur le registre de 1736 à sa date]

En marge : Vol des églises de Vaires[35] et Courdimanche 17e février 1736.

Le Sr Lepape, juge à Melun m'a écrit au sujet desdits vols le 30e mai 1739.

« L'an mil sept cent trente six, le vendredy 17e février, 1er vendredy de Carême pendant la nuit venante au samedy, les églises de Vaires et Courdimanche ont été volées. L'effraction de celle de Vaires a été faitte par un des vitraux de la sacristie ; on y a pris environ cent livres, et celle de Courdimanche par le second vitrau de la nef du côté du midy ; on y a pris les quêtes des troncs du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge[36]. On n'a touché en aucun endroit ni aux vases sacrés, ni aux ornements. La même nuit, les mêmes voleurs ont forcé les portes de la cave du parc de Belébat, où ils ont pris quelques bouteilles de vin, et ensuite sont venus forcer celles du parc du côté de la Varenne.

Nous avons trouvé dans la suite que les mêmes voleurs ont pris dans notre église deux surplis et deux fort belles nappes d'autel.

La nuit du vendredy six apvril 1736, venant au samedy, les mêmes voleurs ont forcé les églises de Notre-Dame de Milly et Saint-Firmin de Guigneville[37], la première par le vitreau de la sacristie et la 2e par dessus la sacristie, par le vitreau qui donne sur le maître-autel. Ils ont pris peu d'argent dans l'un et l'autre endroit. Cette brigade de voleurs est composée de sept hommes que l'on nomme et dépeint ainsi qu'il suit : 1er, *la Gamelle,* aagé d'environ 30 ans, gros et court, cheveux noirs, nez canard, visage plein et rond ; le 2e, *Fiacre le Tricoteux,* aagé de 35 à 40 ans, haut d'environ 5 pieds, épais de corps, visage rouge et rond, cheveux châtains, nez pointu ; le 3e, la femme dudit Fiacre, Marie-Anne, aagée de 20 à 25 ans,

---

35. Vayres-sur-Essonne : arr[t] d'Etampes, canton de La Ferté-Alais. Voir sur ce village la monographie de Roger BAILLY dans nos bulletins de 1966 et 1967.

36. Il s'agit du tronc de la confrérie du saint Sacrement et de celui de la confrérie de la sainte Vierge.

37. Arr[t] d'Etampes, canton de La Ferté-Alais.

grande, beaucoup de gorge, marquée de petite vérole, cheveux bruns, baissant les yeux, le nez long et pointu ; le 4e, *Picard,* aagé de 42 ans ou environ, haut de 5 pieds 5 pouces, natif du côté de Calais, visage peu long et maigre, yeux chassieux, nez long, cheveux courts un peu châtains, le haut de la tête pelée ; 5e nommé *la Falotte,* aagé d'environ 20 ou 22 ans, haut de cinq pieds, épais du corps, bien placé sur ses jambes, cheveux un peu frisés bruns, le nez gros, bien fait, yeux bleus ; 6e, nommé *le Bourguignon,* aagé de 30 ans, haut de cinq pieds, bien fait de taille, jambes menues, visage beau, cheveux blonds un peu frisés, yeux bleus, air délibéré ; le 7e, *Jacques le Maur,* aagé de 28 à 29 ans, haut de cinq pieds, 4 à 5 pouces, épaules larges, jambes grosses, visage blanc, barbe rousse, yeux bleus, nez bien fait, cheveux châtains.

[Fin 1736, sur les pages blanches du registre]

Depuis 1731 jusqu'en 1738 à Pâques, les grains ont valu, le froment 10 à 12 l. le sac, le méteil [38] 7 à 8, l'orge 5 l., l'avoine 2 boisseaux 5 l. En 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, le vin depuis 15 l. jusqu'à 20 livres. En 1736, le vin à 60 l., 80 l., 90 l. et tout d'un coup à 45. En 1737, vins non potables. En 1738 et 1739 assez bon à 30 l. En 1740, vins gelés de nul valeur. En 1741, fort bon à 50 l. En 1742 et 1743, bon à 18 et 20 l. En 1738, vers la Pentecôte le bled augmenta de moitié ; récolte abondante malgré lequel le bled augmente en 1739 ; à Noël, le bled à 18 et 20 l. En 1740, mauvaise récolte après moisson. Le seigle à 25 l., le méteil 32 l., et le froment vieux jusqu'à 48 - 50 l., l'orge 22 l. En 1741, récolte passable ; le bled froment après moisson à 32 l., le méteil à 28 l., l'orge à 16 l. et l'avoine à 12 à 14 ; à Pâques le bled à 18 l. En 1742, le froment après moisson depuis 12 jusqu'à 14 et 15 l. ; à Pâques 1743, à 11 et 12 l., à la Saint-Jean-Baptiste à 9 et 10. La récolte de 1743, bonne par cantons ; le bled après moisson à 10 l., les petits grains à très vil prix ; le vin assez abondamment, à l'exception que ceux qui ont commencé à vendanger le 7, 8 et jour suivant d'octobre ont perdu quelque peu et de la quantité et de la qualité du vin. Vaches et chevaux fort chers depuis 2 ans, par

---

38. Le mot blé n'avait pas sous l'Ancien Régime le sens qu'il a aujourd'hui ; il avait celui plus général de « céréale ». Ce que nous appelons aujourd'hui blé était alors le blé froment ou le froment. Le blé méteil était un mélange moitié seigle, moitié froment. En principe le blé de dîme était du blé méteil.

la rareté des fourrages dans les provinces les années précédentes. En 1735, les chenilles mangent le chanvre en entier, les haricots et les grosses febves en partie, moiennant que l'on faisoit des fossés autour des pièces, dans lesquels on les écrasoit. J'ai vu en moins de 2 heures un demi-arpent tout à fait mangé, il ne resta au poids verds que la pellicule qui enveloppe le grain qui ne laissa pas de venir en maturité.

Avis sinon important du moins curieux sur tout le fond du bénéfice de Courdimanche.

L'Hôtel-Dieu de Paris, autrefois seigneur de Courdimanche a vendu ses droits au S^r^ Hurault de l'Hopital, moiennant une redevance de dix écus et à condition de paier le gros [39] au curé de trente deux septiers de grain en quatre sacs, mesure de Maisse ou La Ferté-Alais.

Ce qui a fait le fondement du procès pour les dixmes de la ferme de Coignampuis est que Charles V ou VI donna cette ferme audit Hôtel-Dieu, exempt de toute charge quelconque et que le même Hôtel-Dieu aiant rétrocédé cette même ferme à un autre, la dixme retourna au droit commun. Sur quoi M^r^ Gaurin [40] curé, obtint un arrêt en 1658 qui lui adjuge lesdites dixmes, mais gagné par l'intérêt, devenant par le canal du S^r^ Hurault, curé de Boutigny deux jours après l'obtention dudit arrêt, il transige avec ledit S^r^ Hurault et reconnoit que les dixmes ont été par lui réclamées, mais que véritablement elles appartenoient au S^r^ de l'Hopital, seigneur ; démarche que l'on traitera hautement d'odieuse. Ponce Chéon, curé en 1662, obtint deux arrêts en même année qui lui adjugent la même chose. Il fut débouté sur la transaction précédente du S^r^ Gaurin, il s'accommode et prend les dixmes à ferme par un bail qui ce doit plus à son déshonneur qu'à son amour pour la paix. La chose reste ainsi de bail en bail jusqu'en 1684, que le nommé M^r^ le Moyne du diocèse de Coutances, alors curé, demande suivant la déclaration du Roi,

---

39. Lorsque le curé n'était pas décimateur dans sa paroisse, le gros décimateur de celle-ci (celui qui percevait les grosses dîmes : dîmes sur le vin et le blé) était tenu de lui verser une portion de la dîme. Il le faisait soit en nature (c'était le gros), soit en espèce (c'était la portion congrue). La portion congrue varia naturellement beaucoup avec le temps. Par déclaration du Roi du 29 janvier 1686, elle fut fixée pour les curés à 300 livres.

40. Pour ce nom de curé et les suivants, voir la liste que nous avons dressée dans l'introduction.

sa portion congrue de 300 l., ses vertes dixmes, ses terres de la cure[41] ; ce qu'il obtint et ensuitte, se tenant toujours aux mêmes conventions, soutint que de plus, il était en droit de percevoir la dixme des terres de ladite ferme. Il va sur les lieux en vertu d'arrêts, violence de part et d'autre, autre procès pour les mêmes violences, et manque de formalité, le sieur Curé est condamné ès gros frais, ce qui l'obligea de permuter et de sortir incognito. Son co-permutant qui a peu survécu, a maintenu les 300 l., vertes dixmes et terres. Après lui est venu Congras qui, curieux de ce qu'il ignorait, prend au lieu de cette portion congrue toutes les dixmes, à condition de payer les dix cens de redevance, très mauvaise conditions y a paru. Malgré la rétribution qu'il a eu pendant 12 ans pour le *bis cantat*[42] du prieuré de Maisse, il est allé loger à l'Hôtel-Dieu d'Etampes. Après lui est venu le S^r^ Lair, qui, sentant ce tort, revint aux conditions premières, c'est à dire aux 32 septiers de grain, mais comme cette dixme de Coignampuis lui tenoit au cœur, il quitte. Après lui est venu le S^r^ Samson qui s'est tenu aux mêmes conditions et a repris le procès pour Coignampuis. En 1726, il a gagné au Châtelet ; mais sur l'évocation[43] que M^rs^ de Canillac sa partie y ont fait, il est convenu avec eux de choisir des commissaires. L'affaire a langui, les commissaires sont morts, les pièces ont été déposés au greffe par les héritiers du S^r^ Ferrand, l'un des commissaires, et le S^r^ Petit, procureur au Parlement, rue Baubour, pour je ne sais quelle raison, les a levées soubs son récépissé sans vouloir s'en libérer ni les remettre au greffe. Ce qu'il y a de vrai du côté des curés de Courdimanche est que la partie adverse a advoué que sans une démarche du S^r^ Samson, on étoit prêt de lui faire un offre assès agréable. Au sujet des 32 septiers, le décimateur a longtemps prétendu que les 16 septiers en bled ne devoient être que du méteil ; à la fin il est convenu d'en donner huit en froment ; pour les 16 autres, moitié en avoine et l'autre en orge nulle difficulté. Au sujet des terres de la cure, lors du dérangement du S^r^ Le Moyne,

---

41. Même quand il recevait un gros ou une portion congrue, le curé percevait les menues dîmes ou dîmes vertes (sur le millet, le sarrasin, les pois, le chanvre, le lin, les fruits verts, les légumes) et souvent les novales (pour la définition de ce terme, *cf.* la note 44).

42. Droit pour un curé de dire une seconde messe en plus de celle qu'il célèbre dans sa paroisse et par extension le fait de dire cette messe.

43. Il s'agit de l'évocation du procès au Parlement.

curé, on voulu lui soutenir qu'il étoit obligé de chanter un *Libera,* fêtes et dimanches au pied de la Croix, *intra processionem.* On allégua la coutume, mais il fit connoître l'abus. On lui chercha chiquanne sur le récit de la Passion qu'il devoit lire avant la grande messe et on soutenoit que la pinte de vin par poinson en était l'honoraire. Tout ce qu'il y a de sûr est que le demi-quartier, au haut du quartier de la Gâtelle, le tout planté par moi en vigne en 1736, a été donné par le S^r^ Mangon curé, pour lire la Passion et il n'y a que ce morceau qui ne soit pas de l'ancien domaine de la cure.

Pour les vertes dixmes, nulle contestation en dixme haricots, poids, vesse, lentilles, grosses febves, petits poids, saintfoin, luzerne, fillasse et generallement tout excepté le bled, méteil, seigle, orge et avoine. Le curé dixme encore les novales [44] en tout généralement quelconque ; le mémoire de ces terres nouvellement déffrichées doit être dans les papiers de l'église en bonne forme.

Contestations

Le S^r^ Curé de Vaires dit que neuf quartiers d'une pièce aux Grandes Vallées, appartenant au S^r^ Brossard, autrefois au S^r^ de Clermont, sont en son terroir ; il prétend le prouver sur une déclaration ou aveu desdites terres fait à la seigneurie de Vaires [45].

Le décimateur de Maisse a anticipé ; *preuve :* le petit chemin herbu qui prend du milieu du mur du clos de la Charterie, doit traverser le chemin et continuer à deux pas au midy et monter le long d'un champ dans la raye duquel est une roche faisant séparation du champ voisin, ledit premier champ appartenant à la ferme du S^r^ Jar et, ensuite doit aller droit sur les friches ; si ce n'étoit une vigne que l'on a érigée et à cause de laquelle on a détourné ce petit chemin herbu autrefois fort pratiqué, depuis les friches jusqu'audit chemin

---

44. Les novales sont les terres nouvellement défrichées et mises en labour. Un pré converti en terre labourable est une novale. Ce terme, qui s'est appliqué primitivement aux terres, s'est dit ensuite de la dîme qui se lève sur ces sortes de terres nouvellement défrichées. Le droit commun est que ces novales appartiennent au curé, quoiqu'il ne soit pas gros décimateur, en plus de la portion congrue. L'édit de mai 1768 les rendit aux gros décimateurs.

45. Les contestations relatives aux limites de paroisses ou de seigneuries étaient très fréquentes sous l'Ancien Régime et donnaient lieu à de très nombreux procès.

de la Ferté à Maisse. Etant monté sur les friches on détourne à l'Ouest, le long du chemin chartier qui vient de la rue Creuse et va aindre dans celui de Coignampuis à l'église de Courdimanche, lequel dernier chemin fait ensuite la séparation des deux terroirs, hormis que toutes les terres de la ferme de Coignampuis sont sur Courdimanche, quoi que le bout du même chemin en laisse à gauche du côté de Maisse, en allant de l'église à ladite ferme.

Autres contestations

Le seigneur de Bélébat gros décimateur, refuse la dixme des potages [46] des terres labourables de son parc.

Le même seigneur veut la dixme des terres du domaine de la cure ; il n'entend point réparer le clocher quoi qu'il soit pour la meilleure partie sur le cœur [47].

Au sujet des dixmes de la ferme de Coignampuis il est à remarquer que le seigneur de Berthelot les a acquises, en particulier la somme de seize cent livres, d'où l'on voit que son vendeur a douté qu'elles lui appartinssent.

On formera cette objection : comment se peut-il faire que la dixme de Coignampuis et celle du reste de la paroisse soient divisées et que le S^r^ curé puisse prétendre à la première, puisque sans celle de ladite ferme le gros décimateur n'y aurait pas assez pour payer le gros dû au S^r^ curé et que, il est naturel qu'un décimateur ait au moins pour acquitter les charges, ce qu'il ne pourroit faire, s'il ne lui restait que les dixmes de la vallée.

Réponse : La cause du procès entre le seigneur de Bélébat et l'Hôtel-Dieu de ce que ledit seigneur avoit enclos un vaste terrain et l'avoit planté en bois, fait entendre que ci cette terre étoit labourable comme autrefois, il y auroit de quoi payer ledit gros, joint à ce que les terres de Courdimanche étoient dans ce temps là jusque près le chemin de la Ferté à Maisse, plantées en vignes, ce qui produisoit au décimateur un

---

46. Il s'agit de ce que nous appellerions aujourd'hui les plantes légumineuses.

47. Par l'édit d'avril 1695 l'entretien du chœur des églises était à la charge des décimateurs et celui de la nef ainsi que de la clôture des cimetières à celle des habitants. Le clocher était à la charge des uns ou des autres selon qu'il surmontait le chœur ou la nef. Mais l'application de ces principes donnait lieu à quantité de difficultés.

gros revenu ; ce fut donc sur ce procès que l'Hôtel-Dieu vendit au Sr Hurault tous ses droits, à condition d'acquitter les charges.

Les sieurs curés ne peuvent alléguer sur la dixme de Coignampuis que le retour au droit commun, mais il faut qu'ils prouvent que cette ferme a été exempte de dixmes, mais comment cette preuve dit la partie adverse, puisque ledit Hôtel-Dieu prenant les dixmes dans le temps de sa possession de Coignampuis, ladite ferme a pu être pendant un temps sans payer la dixme par bail faisant. Voila leur soutien, et contre cela, il faut que les curés soient munis de la donation faite par Charles V ou VI de ladite terre audit Hôtel-Dieu.

On demandera : Ne seroit il pas permis, ou plutôt de droit qu'un curé possedât plutôt que toute autre et aux mêmes charges toute la dixme de sa paroisse ?

Réponse : Un décimateur peut donner à qui bon lui semble son droit, pourvu que le donataire satisfasse aux charges.

Dans le cas présent, il y a du vrai du côté des curés de Courdimanche ; les dix écus de charge n'étant précisément que sur Coignampuis, il a paru que Mrs de l'Hôtel-Dieu se regardoient comme déchus de cette rente voiant les arrêts en faveur des curés, puisqu'ils ont été pendant un long temps sans parler de cette rente qu'ils n'ont réclamée que sur quelques recherches qu'en a fait ledit seigneur de Berthelot qui a payé au moins, six ou huit cent livres d'arrérages de cette même rente.

Il faut convenir que tout cecy est fort embrouillé et que tout curé pour en venir à bout, doit sacrifier au moins une centaine de pistoles, étant besoin d'obliger le Sr Petit à remettre les pièces au greffe, les tirer du greffe, et ensuitte faire infirmer la transaction de 1658 par un arrêt du Parlement.

Si quelqu'un vouloit s'en éclairer mieux, il trouvera des connaissances au greffe de La Ferté-Aleps ou le procès a été tombé en première instance.

Prix des bleds

En 1738, malgré la belle apparence des bleds et autres grains, le bled augmenta tellement que dans la fin d'avril le méteil, de neuf livres le sac, fut vendu à mon retour de Normandie à l'entrée de juin, quatorze livres, dans le mois d'août 18 à

20 livres, et aux semences 22 livres. Depuis ce temps là, jusqu'au mois de mai 1740, le bled ne fut pas extrêmement cher, mais pendant la moisson de 1740, le bled vieux valut jusqu'à 48 livres le sac, et celui de l'année, quoique très mauvais, nourri par la pluie, et recueilli très tard, valoit jusqu'à 40 livres. Le bon blé et le méteil, moitié seigle et moitié froment 31 et 32 l. et ainsi toute l'année, de sorte qu'après la moisson de 41 qui étoit passable, le bled continuoit d'être vendu 35 l. et le méteil 30 l., et diminua peu à peu, de façon qu'après la moisson de 1742, le bled valoit 13 et 14 l. et tout d'un coup vint à 10 l. et ainsi dans tout le cours de 1743 et 1744 a diminué de plus en plus ; pendant 1745, il a été à vil prix et très mauvais à cause des pluies qui commencèrent le jour de l'Assomption et durèrent environ 3 semaines ; le bled a un peu relevé en 1746 vers le Carême et aussitôt a retombé. Le temps de la moisson de 1746 a été charmant, mais comme on a peu recueilli, le bled froment pendant la moisson a valu 14 l. et le méteil 11 à 12 l. Le grain de 1747, 15 à 17 l. ; de 1748 après moisson 18 à 20 l. ; *nota* que depuis deux ans que le bled est un peu cher, il n'a presque point eu d'augmentation ni diminution que vers le mois de mars 1749 qu'il a diminué d'environ 3 l., ce qui est fort rare et surtout au temps d'une nouvelle paix [48].

Le vin de 1733 valoit 25 l. le poinson ; celui de 1734, 20l. ; celui de 1735, 15 l. ; celui de 1736, 50 l. ; celui de 1737, 18 à 20 l. ; celui de 1738 et 1739, 30 l. ; celui de 1740, 15 l. ; celui de 1741, 50 l. Par conséquent j'ai perdu 250 l. sans les boissons. Celui de 1742, 20 l. ; celui de 1743, 18 à 20 l. ; celui de 1744, 15 l. ; celui de 1745, 20 l. ; celui de 1746, 40 l. ; celui de 1747, 40 l. ; celui de 1748, 30 à 35 l.

Mémoire du vin que j'ai recueilli depuis que je suis à Courdimanche.

En 1733, 6 pièces en 2 arpents, bon ; en 1734, 12 pièces en deux arpents, très bon ; en 1735, 4 pièces en 2 arpents, mauvais ; en 1736, 3 pièces en 1 arpent, excellent ; en 1737, 6 pièces en 5 quartiers et demi, abominables ; en 1738, 8 pièces en 5 quartiers et demi, bon ; en 1739, 8 pièces en 5 quartiers et demi, bon ; en 1740, 3 pièces en 5 quartiers et demi, gelé et de nulle valeur ; en 1741, 5 pièces en 5 quartiers et demi,

48. Il s'agit de la paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 30 octobre 1748, qui mettait fin à la guerre de Succession d'Autriche.

quod quidem vinum vitiatum fuit, ex quo statui aliud construere ædificium retro parochi ædem[49] ; en 1742, dans un arpent demi quartier, 11 pièces assez bon ; en 1743 dans un arpent demi quartier 11 à 12 pièces fort bon ; en 1744, 10 pièces, passable ; en 1745, 2 pièces de très mauvais vin, valant après vendange 20 l. la pièce : comme les pluies de la moisson ont été abondantes et ont gâté les vignes, le vin de 1743 et 1744 est devenu tout d'un coup à 40 l. et à Pâques 1746, les vins de 1743 et 1744 sont vendus 50 l. et vers les vendanges stériles de 1746, le vin a valu jusqu'à 70 l. et vers Noël de la même année, le vin nouveau a valu 36 l. ; j'en ai recueilli quatre pièces.

En 1747, recueilli 7 pièces, médiocre ; en 1748, en 6 quartiers 12 pièces, pressurage compris, assez bon ; le 15 mai 1749, les vignes prêtes à ébourgeonner ont été entièrement gelées en cette paroisse, et dans d'autres à moitié, et en certains petits cantons très peu gâtées, ce qui a fait tout d'un coup monter le vin à 50 l. le poinson. En 1748, j'ai bâti à neuf et à mes dépens la grange, l'écurie et vacherie du presbytaire.

[A cet endroit se trouve la carte reproduite pl. II].

Description de la qualité du terrain de Courdimanche.

Depuis la lettre U jusqu'à la lettre A au levant, toutes les terres devroient être assolées au terme de laboureur ; on y fait des haricots et des poix ; les poix ne cuisent point ; cette terre, surtout celle depuis la pointe du petit arpent de la Varenne jusqu'à la palissade ne veut pas être piquée ; le reste au septentrion est plutôt sableuse que terre blanche, dans les années sèches. Les légumes y périssent et si on en recueille un peu, on doit espérer peu de méteil ou seigle.

Depuis la lettre G jusqu'à la lettre H, terre sableuse à quelques arpents près des Rochettes, terre de la cure par un bout et de l'arpent quarré par l'autre ; la lentille y vient médiocrement comme l'haricot et le poids qui y est souvent galeux et passablement cuisant, c'est la région des seigles ; la terre mise en guéret en rapporte considérablement et même du méteil maigre, en deça de la pièce de la Varenne qui n'apporte que du seigle.

---

49. Ce vin fut gâté et à la suite de cela, j'ai décidé de construire un autre bâtiment derrière le presbytère.

Partis de la lettre H, venant à la lettre M et revenant à la lettre A, ce petit canton est bon en potages excepté les fèves.

De l'angle de la lettre M, jusqu'à L, 0, terre sableuse, potage excepté les fèves, et après le potage, seigle ou orge.

De la lettre O au chemin qui monte à l'Orme Binard, s'appelle La Mare, parce que au-dessous de la pièce de la Volière nommée La Mare, il se trouve un endroit pavé, qui autrefois, vuidé et nettoié, faisoit une mare pour l'usage des habitants ; cette petite teneure de terre est excellente et produit de tout généralement.

Depuis le susdit chemin, jusqu'aux maisons de la rue des Belles Femmes, la terre est la meilleure de tout le terroir ; jamais je n'y ai vu rien manquer ; après les potages, bon méteil un peu gras et même si c'est du bêchis, on peut y faire du froment, qui y vient assez fort mais sujet à rouiller dans certaines années de brouillard.

Depuis ladite rue jusqu'à la lettre C, le clos Saint-Gervais, bon en potage mais mauvais en bled.

Depuis la lettre C jusqu'à l'angle D, ce triangle est assez bon, excepté le sommet qui est sableux ; tout y vient, à la réserve de quelques pièces qui sont véreuses et fautives.

Depuis la lettre Y, jusqu'à la lettre V, bonne terre qui ne manque presque jamais ; les potages y viennent abondamment, pourvu que les labours soient faits à propos.

Depuis la Volière jusqu'au sentier derière le clos de la Charterie, bonne terre qui se suit bien pour la valeur, à la réserve de quelques pièces qui souffrent beaucoup d'yebles [50] et de vesillon appellé dans le pays jardoile [51].

Les terres au-dessous du sentier des Moines, sont appelées courtils ou terre à filasse [52] ; elle y est passablement bonne ; chaque arpent en produit bon an mal an cinq cens ; les prés au-dessous sont de mauvaise nature, le foin y vient en petite quantité et est mauvais. Pour moi, je pense que si on faisoit des

---

50. L'hièble ou yèble est une espèce de sureau qui ne diffère du sureau ordinaire qu'en ce qu'elle est beaucoup plus basse.

51. Ces deux mots désignant une même plante ne figurent pas dans les dictionnaires de vieux français ni dans le Littré.

52. Filaments que l'on tire de certaines plantes comme l'écorce du lin ou du chanvre pour en former du fil après les préparations nécessaires, et par extension ces plantes elles-mêmes.

tranchées tout autour et que l'on fumât un peu, cette terre de prey s'échauferoit et produiroit de meilleure herbe et en plus grande quantité ; le meilleur fumier est celuy de pigeon.

Quantité et qualité des terres de la cure de Courdimanche.

Cinq quartiers au chantier dit les Rochettes, le bout en triangle du côté du couchant est de différent fonds de terre ; le côté du midy jusqu'à La Roche, rapportant du méteil, et celui du septentrion ne raportant que du seigle, le tout raportant des lentilles ; en le hersant, il y a ce qu'on appelle des arquebeufs ; les haricots y viennent bons et bien grenés. Le morceau vers le levant est aussi de différente nature de terre ; le côté du septentrion étant d'une terre amère et difficile à prendre, à moins qu'elle soit labourée par le soc ; le côté du midy est assés bon, il y vient du froment beau et bon ; *nota* pour que cette pièce raporte tous les ans, il faut tous les quatre ou cinq ans y faire de l'avoine ou des petits pois ; dans le côté du septentrion, dans le bout d'en bas, la terre que l'on tire de vieux mûrs et autres y vaut mieux que du fumier ; cependant en 1744, j'y ai eu dans le morceau du côté du midy de bout en bout d'excellents pois verds, quoique plantés tards et contre l'attente de tout le monde ; mais n'en conclués rien de bon. Cette pièce ne raporte ni pois verds ni fèves, à moins que ce ne soit dans le bout du bas du côté du midy ; j'y en ai pourtant recueilli beaucoup, mais n'en conclués rien de bon.

Trois quartiers au lieudit le Sablon Blanc, est de peu de valeur à l'exception du heur et d'un petit fonds dans le milieu ; il convient d'en extraire un morceau du côté du midy et le planter en bois ; le reste est bon en vigne qui n'y gèle presque jamais ; le plan qu'il y faut mettre est le petit bourguignon et peu de mêlier [53] gris ; la vigne n'y peut rester bonne que douze à 15 ans ; étant arrachée plantés-y des lentilles dès la Chandeleur ; après les lentilles, du seigle sur une façon de charüe ; le heur au crochet ; l'année suivante, rebêchés la et y plantés des haricots blancs ; exceptés en un demi quartier ou 9 quartiers dans le haut que vous mettrés en haricots rouges ; ensuitte de l'avoine en trémoise [54] dans qui vous semerés du sain foin ; après 4 ou 5 ans replantés y de la vigne sans aucun arbre.

---

53. Cépage de la région de Sens.

54. Semer en trémoise ou plus exactement en trémois signifiait semer des « menus grains » (avoine, orge, vesce) en mars. Le nom venait du fait que ces grains ne restaient que trois mois en terre.

Un tiers d'arpent à la Roche aux Fées, bon en vigne ; le plan doit être du petit Bourguignon, du meunier et du mêlier ; sans arbres, la vigne peut y durer 20 ans ; chargés la peu, la vigne étant trop faible en bois ; arrachés là, semés y de l'orge, ensuitte de la lentille, ensuitte de l'avoine et du sain foin ; trois ou quatre ans après, replantés y de la vigne et n'y épargnés pas le terreau en plantant ou l'année suivante, affin que votre terre neufve et votre terreau fasse un même corps, parce que en mettant votre terreau à la 3e année, votre vigne pousserait avec trop d'ardeur, et deux ans après delinqueroit d'un coup, le fond étant une grouette [55] ardillante.

Un quartier et demi à la Gâtelle ; le demi quartier aboutissant à la Hache est de peu de valeur et n'est propre qu'en vigne ; son plan doit être du petit Bourguignon et un 6e du mêlier ; dans le quartier, qui est aussy bon en toutes sortes de grains, excepté des pois qui y sont fautifs ; si vous le plantés en vigne, mettés y tout jouaix noir et un 6e ou 7e de bon mêlier, sans aucuns arbres que quelques groiseliers et un cerisier tout au plus dans le bout d'en bas ; fumés à la 2e année le demi quartier et le bas à la 3e année avec de grand fumier de cheval et très peu ; à la 5e ou 6e feuille apprehendés la mousse que l'on appelle le diablot, laquelle s'attache d'abord sur le petit bourguignon, en ciselant les feuilles dans le milieu. *Nota* que dans le susdit quartier, les fosses de provins [56] peuvent être de 3 et même de quatre bines et dans le demi quartier de deux bines, à moins que la place vacante ne soit très vaste, et ainsy à la Roche aux Fées et au Sablon blanc, à la réserve du heur et du platfonds susdits et du bas de la Roche aux Fées.

Cinquante trois perches à la Gatelle proche le petit arpent de Bélebat ; très bonne terre et la meilleure et la plus assurée de la cure, à l'exception que le milieu pousse un peu de glaitron [57] punaix [58] qui se détruit facilement par une façon de

---

55. La grouette est la « croûte pierroteuse qui se trouve au-dessus de la superficie des terres ». Elle est formée de petites pierres calcaires.

56. Les provins sont des branches de vigne qu'on couche et qu'on couvre de terre afin qu'elles prennent racine et fassent de nouvelles souches.

57. Employé pour glaiteron, déformation du grateron ou gratteron, qui est lui-même le nom vulgaire d'une plante herbacée poussant dans les champs et dont la tige porte de petits aiguillons.

58. Qui sent mauvais.

charüe dans un temps sec ; après le bled, faittes y des haricots à la bêche, après cela du bled ensuitte des lentilles, ensuitte du bled, ensuitte des poids, ensuitte du bled, ensuitte de l'orge, ensuitte des haricots ; la terre preudamment entr'hivernée, fumée et reprise à l'entrée de mars, et labourée vers la Saint-Marc, brocherés les haricots vers le 3 ou 4 de mai, s'il fait humide et s'il fait sec, faittes le à la charüe.

Un arpent moins quelques perches au sentier de la Jamine même nature de terre que la précédente, à l'exception qu'elle est plus pesante et qu'en la labourant par la pluie, il est plus à craindre qu'elle ne s'abatte et se scelle si la sécheresse étoit longue. Les grosses fèbves viennent bien dans ces deux pièces, mais ce grain dévore la terre jusqu'au fond.

Cinq quartes au-dessous du Bois Boursier, à deux portées de fusil de la rue Creuse ; il y vient de tout, excepté du bled et des poids, je les ai plantés en vigne en 1741 et n'y ai presque mis que du meunier et du mêlier, dans la crainte que cette terre ne soit sujette à la gelée, le meunier surtout se deffendant mieux que tout autre plan ; le gros et le petit Bourguignon pourroient y bien faire et il est à propos d'ouvrir cette vigne après la 2e feuille et y mettre du fumier ni trop court ni trop long, la terre n'étant ni forte ni faible, étant vrai qu'en terre forte, le fumier long est excellent et en terre faible et grovet-teuxe, la terre d'un friche vaudrait mieux que le fumier.

Un tiers d'arpent dans lequel il ne se trouve pourtant que 5 quartiers, aboutissant au jardin de Chautard du midy et du septentrion au chemin qui commence à monter à l'Orme Binard ; fort bonne terre et qui seroit la meilleure de la cure sans les chemins que l'on y fait dans l'hiver qui empêchent qu'on ne le mette en bonne façon ; on peut y faire de la grosse febve et ensuitte du bled ; le grand fumier n'y est point inutile pour soulager cette terre, tout en général y vient et même le chanvre, pourvu que l'on bêche avant l'hiver et que l'on sème des premiers.

Un arpent moins quelques perches, sur et le long du chemin de la Ferté, tenant à plusieurs du Levant, et du midy, faisant en origine à l'Orme Binard. Cette pièce est bonne à l'exception d'un demi-quartier en 3 quartes dans le haut au septentrion, où il ne faut point faire de méteil ; le bout du côté du midy, la valeur d'un quartier, doit être semé fort épais ; labourés ce champ par la pluie, il n'y a rien à craindre ; ne faittes pas de grosses febves dans le haut au septentrion.

Un demi arpent de l'autre côté dudit chemin, vis à vis le haut de la terre susdite ; médiocre en valeur : le bled n'y vient pas bon et même la moitié au septentrion ne peut raporter que du seigle ; tout potage y vient excepté la grosse fève ; la terre y vaut mieux que le fumier et surtout dans le milieu qu'il faudrait exhausser, étant trop bas et le champ trop en bateau.

Un quartier et demi à l'Orme de Bonneveau, très difficile à prendre à cause de la grande quantité de glaitron punaix que l'on ne peut détruire ni par la charue, ni par la bêche mais par le chanvre ; tout y vient cependant à l'exception de quelques années qu'il ne produit presque rien ; à moins de deux pieds de creux vous trouvés le sable rouge ; le quartier au-dessus, dit les Bondoches est à peu près du même calibre ; si vous y faittes du chanvre, donnés y deux façons de charüe avant l'hiver et deux après et la 5e en semant.

Un quartier quelques perches du Courtil, au-dessous du susdit quartier et demi. La moitié d'icelui au levant étoit en aunette [59] que j'ai arrachée vu sa vétusté ; le morceau ne sera bon qu'en tant qu'on tiendra les fosses d'icelui ouverts et qu'on le terraudera ; le bout du couchant est assés bon, le grand fumier y est nécessaire pour l'alléger ; il faut de temps en temps le bêcher pour détruire les rozeaux qui y sont très communs.

Manière de labourer les terres.

Si vous faites du bled après le haricot non fumé, fumés avant labourer, affin qu'à la 2e façon vous rameniés le fumier ; si l'haricot a été fumé, une seule façon vaudra mieux.

Après les poids et lentilles, fumés, labourés, binés ; labourés à bled vers la Saint-Savinien [60] pour semer dans la semaine de la Toussaint ; après les haricots, si c'est du bêchis, fumés ou faittes de l'orge ; faittes si vous y semés du bled une façon ou trois : il en est ainsy dans les courtils, au lieu de chanvre si le champ est net et propre une bonne façon suffit ; n'apprehendés point de picquer une terre qui a du fond.

---

59. Lieu planté d'aulnes (aunes en ancien français).

60. Le 19 octobre.

En 1735, j'ai arraché l'arpent de vigne du sentier de la Jamine, planté par M. Samson mon prédécesseur ; cette terre très bonne en grain, n'a produit pendant plusieurs années que deux pièces de mauvais vin. En 1741, j'ai arraché le Sablon Blanc qui ne produisoit plus. En 1735, j'ai planté le quartier et demi de la Gatelle, où n'étant pas encore au fait de la nature de la terre ni de la vigne, j'ai laissé agir le vigneron qui m'y mit d'assez mauvais plan pour l'endroit ; en 1741, j'ai planté la vigne de la Creuse rüe ; en 1741, j'ai arraché l'aunaye au-dessous de l'Orme de Bonneveau ; en 1742, j'ai fait faire la grande porte de la cour et le mur jusqu'au gril du cimetière ; elle était proche le puis. En 1734, j'ai fait faire le mur, depuis l'endroit où est la grande porte jusqu'à l'encoignure du côté du midy et la petite écurie proche le puis ; tous ces ouvrages, avec les arrachages et plantages de vignes et terrassages, m'ont coûté sept à huit cent livres, eu égard au transport de matériaux et la situation prudente des logemens qu'il m'a fallu transporter. Après toutes ces peines, il pourra arriver qu'un successeur me blâmera de vanter de si vils ouvrages, qui sont pourtant commodes en comparaison de ce qu'étoient ceux que j'ai détruits, qui incommodoient dans le milieu d'une cour et ne pouvoient plus subsister. Pour tout ce changement, j'ai eu l'agrément par écrit des habitants, tout comme pour l'arrachage des vignes et je prie mon successeur de recevoir bénignement tous les détails cy-dessus, lesquels peuvent lui être de quelque utilité et d'être convaincu que je n'ai point agi en désavantage du bénéfice mais à l'augmentation, le peu de vigne restant rendant plus que tout ce que j'ai trouvé, et lui laissant des terres fort en état de lui raporter du proffit, s'il continue de les cultiver, ce que je lui conseille pour se procurer quelques douceurs, moiennant lesquelles il pourra vivre honnêtement dans un bénéfice très petit, si on n'y a pas un peu d'industrie ; pour cela il n'y a qu'à avoir une servante qui ait soin d'une ou de deux vaches, avoir un cheval de 20 ou 30 écus, avec lequel on laboure ses terres, en se joignant à un homme du village, ou pendant quelques années les faire labourer ne plaignant jamais la dépense dont on est tôt ou tard récompensé ; par ce moien, on est en état d'occuper un garçon pendant la moisson, duquel on ne peut se passer à cause des dîmes vertes, lesquelles ne suffisent pas pour emploier un homme. Le paisan, plein de confiance, dit communément que la terre nourrit tout, ce qui est vrai, de quelque façon qu'on le prenne. Un curé de Courdimanche qui louera tout, ne peut retirer de ses dixmes et terres que 150 l.,

de son gros, années communes 180 l., et de son église et casuel environ 150 l., ce qui lui fera un bénéfice tout au plus de 500 l. ; qu'il ne compte point ses vignes, parce que ne faisant rien valoir, il n'aura ni fourages, ni vaches ni cheval qui lui sont absolument nécessaires pour fumer ses vignes, qui manqueront de fumier et qui cesseront de lui produire même ses déboursés, au lieu qu'en bien fumant, elles lui rapporteront année commune 100 l. de rente ; il me dira : « j'achetterai du fumier » ; à quoi je réponds qu'il faudra donc que les temps aient changé et que de mon bail, chaque habitant avoit besoin du sien et ne l'auroit pas vendu pour 6 l. la charettée.

Et comment vivre avec 500 l. sur quoi il faut paier décimes, nourrir et paier une servante et entretenir au moins de menues réparations au presbytaire, dans un endroit où les matériaux sont aussy mauvais que les ouvriers. Pour moi, j'ai toujours remarqué qu'un curé, qui, comme moi, n'avoit point de patrimoine ne pouvoit faire honneur à ses affaires sans se donner quelque mouvement, dans un petit bénéfice, s'il vouloit travailler pour lui et se mettre en état d'être utile à quantité de malheureux qui d'abord disent : « Notre curé est intéressé », s'ils le voient un peu enfoncé dans le commerce de la terre, mais qui le trouvent dans leurs besoins en pouvoir et en volonté de les secourir tant par ses libéralités qui ne lui sont point à charge, que par le travail qu'il leur donne à faire dans un temps qu'ils manquent d'occupation. En un mot, j'ai toujours trouvé ridicule qu'un petit curé de village veuille faire le prétieux bourgeois ; un homme de ce caractère, sans bien de famille, comme je l'ai déjà dit, se pose à mourir insolvable, ou du moins à être à charge à gents qui, en pareil cas reconnoissent combien pense solidement, celui qui avec peu et une industrie fort permise, se met à l'abri de l'injure des temps et en pouvoir de secourir des malheureux qui toute leur vie ont été dépourvus de l'occasion de se procurer du pain. A ce sujet, si je ne craignois pas de ternir la mémoire de plusieurs curés que j'ai connus particulièrement, j'en citerois dix ou douze qui ne se faisaient point un scrupule en dépensant avec prodigalité et sans souci, leur petit temporel, de crier tout haut : « Je ne suis pas comme ce pleure pain de », qui tout pleure pain qu'il étoit en a fourni en homme compatissant à ces grands fendeurs de nazeaux qui, sous l'ombre que tout leur venoit en dormant, se sont trouvés dans la fâcheuse nécessité de courir vers celui qui avoit mené depuis vingt ans une vie frugale et laborieuse dont ils seroient mocqués, quand en mangeant leur bled en herbes,

il répétoient avec trop de confiance le psaulme : « *Levavi oculos meos in montes* » et n'acusoient cet homme économe de rien moins que d'être un avare, un homme qui se feroit égorger pour les biens de ce monde. Vous riés en vous même mon cher successeur et dittes : « Pourquoi ce pauvre homme écrivoit-il si plaisamment contre des curés qui se croiroient perdus de réputation, s'ils avoient chargé une tomberée de fumier et craindroient que des supérieurs ne seussent qu'ils auroient mis la main à la terre ». C'est pour cela même que j'use de ces termes, ne pouvant m'empêcher de faire connoître que l'oisiveté et l'amour d'une trop grande tranquillité, oblige bien du monde à donner à un vice la définition propre à une vertu ; le plus beau chef-d'œuvre est de faire quelque chose avec peu et la preuve de l'ineptie d'un homme se tire de ce qu'avec ce qui suffit pour faire vivre un quelqu'un, il ne puisse se procurer ses besoins : ce dernier donne à l'économie et au soin le titre dû à l'avarice et à la fanfaronnade, le nom de bon cœur et de libéralité. Mais ces définitions captieuses se détruisent facilement par la non réussite du sujet qui a défini et par le bon ordre des affaires de celui qui, aiant vécu dans une prétendue obscurité, paroit tout d'un coup avec éclat et fait dire à ceux à qui de pareilles définitions en avoient imposé : « Oh ! voilà un homme qui a pris le bon parti ». Le petit peuple même, qui avoit dit : « Notre curé est bien intérressé », change de ton et dit partout : « Notre curé est un maître homme », et aussitôt, comme le paisan exagère toujours, ce pauvre curé est regardé aux environs de chez lui, avec autant d'étonnement qu'un simple soldat, qui sans aucune protection, que de ses propres mérites seroit devenu maréchal de France ; tant il est vrai qu'en conduisant bien sa barque, on seroit né malheureux, si on n'arrivoit pas au port.

Pour donc bien réussir dans cette petite cure, partagés vos terres en deux soles égales ; c'est à dire dix quartiers ou environ en bled méteil, le froment étant sujet à rouiller dans presque toute l'étendue du terroir, excepté les terres menues et l'endroit dit les terres sur le Marais, à quelqu'arpent près des maisons, et dix quartiers ou environ en potage, savoir demi arpent en poids verds, un arpent en haricots et un en lentilles, fumant bien lesdits dix quartiers pour mettre du bled, à moins que les poids et haricots n'aient été fumés ; on ne fume jamais pour la lentille, le terreau la rend trop verte et le fumier l'échaude. Quand le bled est cher, faittes du froment dans le Courtil, sur les prés ; il vous rendra près de 4 sacs de bled. Notez que quand le bled est cher, la filasse est à vil prix ; mais remarqués

que deux bleds de suite viennent bien, qu'un 3e est casuel, et que de plus le lendemain d'une cherté de grains, il est bon d'avoir de la filasse.

La vente des légumes est casuelle ; quand on a recueilli 4 sacs l'arpent, vendés l'haricot à 30 s. vers les vendanges, la lentille à 50 s. et le poids vers les Avents à 30 s. ; vous risquerés en attendant au printemps, à moins qu'il ne vint un hyver rude et incommode. Si le lendemain des vendanges le vin vaut 25 ou 30 l., vendés en ; n'attendés jamais à 3 ans, le vin de ce pais ne pouvant plus souffrir le transport. Aiés peu ou beaucoup de fourage, n'en vendés jamais, vos terres demandent du fumier. Semés ce que l'on sème ordinairement dans le pais et ne vous avisés pas de semer des grains étrangers, comme haricots d'Espagne et bled de Barbarie [61], vous en seriés la dupe. Prenés toujours la plus belle semence, et si vous le pouvez, achetés en d'un pais maigre. Ne soiés point curieux de suivre les multiplications des grains citées dans *la Maison Rustique ;* servés vous seulement selon l'usage de chaux vive amortie dans l'eau tiède, et soiés bien aise que le semeur revienne du champ, blanc comme un moine prémontré.

Si vous faittes bêcher, n'épargnés point un écu de plus par arpent et que le bêchis soit menu et que les arquebeufs soient arrachés et non coupés à 8 pouces en terre, comme font les mauvais ouvriers. Si vous faittes crochetter des haricots, que les dents du crochet soient longues et que l'haricot soit mis en terre friche ; le cerfoitage est aussy très essentiel pour tout potage ; c'est le principe du bon bled. Si le cerfoitage est mal fait, l'herbe dominera sur le potage et mangera le champ et y laissera des grenasses qui se trouveront dans le bled.

Au reste, soiés sçur que vous apprendrés bien des choses à vos dépends. C'est pourquoi, surtout dans vos premières années servés vous de gens qui n'aient jamais trahi l'ouvrage ; tâchés toujours que votre vigneron soit toujours le même ; ne vous avisés pas de faire faire vos vignes en journées, vous perderiés une pistole en voulant épargner vingt sols. Pour connoître un bon vigneron, il faut qu'il vous distingue le plan et la qualité de la terre, se trouvant dans un quartier de champ, un endroit qui veut être chargé et un autre qui veut être ménagé ; un ignorant qui ne fera pas cette différence tuera votre vigne en deux ans, à plus forte raison une multitude d'ouvriers qui

---

61. Blé produit le long des côtes de Barbarie (Maghreb actuel).

vont à la hâte et qui en taillant donnent moitié plus de charge qu'il n'en faut. Qu'un bon vigneron soit donc le premier paié, affin que vous le conserviés, et raportés vous en à lui pour faire votre vin, et non point à quantité de personnes qui se mêlent de donner des avis tous différents et jettent souvent un jeune curé dans de grandes inquiétudes. A ce sujet, la manière générale est de fouler 2 ou 3 jours après avoir vendangé et de tirer le vin 8 jours après avoir foulé. Les années peuvent être différentes et ordinairement on tire quand le vin est clair et ne bouille plus ; quand le marc est trop chaud, il faut le bassiner avec de l'eau pour le rafraîchir, parce que les vins du pais n'aiant pas beaucoup de corps, ne peuvent pas soutenir la trop grande chaleur et risquent de devenir aigres. Aiés pour maxime que votre cave soit aussy propre que le verre dans lequel vous boirés et qu'une cave soit nette et que des futailles soient ballaiées surtout dans les jables [62], et qu'enffin rien d'immonde n'approche d'une liqueur aussy délicate que le vin. Pour que votre vin ait une belle couleur, séparés les raisins blancs d'avec les noirs, écrasés aussitôt les blancs et le marc remonté, tirés le blanc et le jettés parmi le noir après que vous l'aurés foulé ; c'est le marc blanc cuvé qui fait le vin d'un vilain rouge ; il faut pour cela, affin que le vin blanc ne cuve pas trop longtemps vandanger les raisins blancs les derniers.

[Fin du registre de 1737].

Plus je vieillis, j'apprends.

J'ai remarqué depuis quelques années que, plus nous récoltons et plus la danrée est chère et que moins la récolte est bonne et moins aussy vendons nous nos denrées ; plusieurs attribuent cela au hazard ; mais pour moi, après avoir bien examiné la chose, j'ai trouvé que nos terres ne délinquent depuis environ quatre ans que par le trop de lentilles que l'on a fait dans un terroir trop petit, étant vrai qu'une terre ne devroit être semée de cette espèce de grain que tous les huit ou 10 ans, par la raison que la lentille mange bien plus qu'aucun autre grain, eu égard qu'étant faitte et cerfoitée de bonne heure, l'herbe y croit avec vitesse dans le printemps et a tout le temps

---

62. Le jable est la rainure pratiquée dans les douves des tonneaux pour y enchâsser le fond.

de murir, et d'ailleurs, cette espèce de grain affaiblit beaucoup de sa nature. J'en ai jugé par l'expérience et au sujet des terres de la Bauce, où ce grain débilite tant la terre que l'on est au moins 3 ou 4 ans sans récolter de bon bled. J'avoue donc que nos terres étant un peu meilleures, elles ne tombent pas dès les premières lentilles ; mais aussy ai-je vu que si on redoubloit la 2e et 3e année à en faire dans le même endroit, alors le fond s'énervoit et ne produisoit presque rien ; il est donc arrivé en 1746 que nos terres n'ont presque rien produit, ce qui arrivant à l'expiration de bien des baux a obligé au moins 5 ou 6 habitans à ne vouloir plus entendre à renouveller leurs baux et a mit la paroisse dans un grand dérangement, se trouvant tout d'un coup par ce fâcheux temps et la mort de quelques chefs de famille, au moins 10 maisons vaquantes, que j'ai vües occupées en 1733, 34 et 35, diminution qui probablement mettra la paroisse à ne pouvoir se rétablir de plus de 10 ans du jour que je fais cette remarque, par la raison que tous ces biens actuellement vacants vont se trouver entre les mains des particuliers déjà chargés de trop de terre, et qui ne pourront donner toutes les façons nécessaires à des terres qui n'étant pas béchées de temps en temps s'empoisonnent d'herbes, d'arquebeufs et autres racines, ce qui met celui qui les trouve en cet état dans le non pouvoir d'y recueillir dès les premières années et dans les suivantes dans l'impossibilité de paier et conséquemment dans celle de les cultiver à propos.

Pour donc que cette paroisse allât bien, il faudroit qu'à toutes les petites maisons qui ne devraient être occupées que par des gents de journées, on attachât quelques deux ou trois arpens de terre, pour occuper ces petites gents pendant certaines saisons et que dans les temps de la moisson et de l'hiver, ils fussent en état de travailler pour ceux qui ont des emplois plus forts et qu'ils ne peuvent pas bien faire faute de temps.

Remarqués aussy que les terres raportant du grain tous les ans, demandent beaucoup de culture et de fumier et que lorsque vous verrés vos paroissiens ériger beaucoup de vignes, vous pourrés dire hardiment que leurs terres tomberont, parce que après avoir érigé de jeunes vignes et voulant les fumer, ils priveront chaque année de fumier un arpent ou six quartiers de bled, qui étant bien fumé leur raporteroit bien plus qu'une vigne, qui pour d'ordinaire dépense plus à son maître qu'elle ne lui proffite.

Il faudroit pour cela que chaque particulier se contentât d'un quartier de vigne, qui étant bien fait lui raporteroit beaucoup et ne l'empêcheroit pas dans un printemps de bien soigner ses terres qui demandent continuellement du travail.

Remarqués aussy que des habitants non propriétaires tirent de leur terre comme d'un cheval de louage ; ils ne font que pour le présent, affin d'avoir de quoi paier et négligent bien des choses qu'un propriétaire feroit et dont il tireroit beaucoup de lucre ; icy c'est un petit morceau de friche qu'il faudroit planter en bois ; là c'est une chenevière qu'il faudroit rehausser d'une terre sableuse, et qui ne l'étant pas rend un fonds froid et impratiquable. Il y a des maisons icy qui en ont, l'une un demi quartier, l'autre trois quartes, une autres un quartier, laquelle terre bien renouvellée produiroit à celui qui la cultive au moins 30 l. de plus par an. Jugés d'un bail entier et ce qu'à la fin devient une terre faute de culture et que l'on a toujours poussée au labour sans lui donner les réparations nécessaires.

Jettés aussy les yeux sur plusieurs pièces de terre, qui à force d'être labourées et par le laps de temps sont en bateau ; le milieu creux comme une auge étant dégraissé rend un fond stérile ; il faudroit dans un hyver porter les bouts dans le milieu et le champ une fois applani, on verroit réussir celui qui le laboure ; mais jamais cela n'arrivera tant qu'une terre sera entre les mains d'un locataire, qui, pour d'ordinaire, n'a ni le moien, ni la volonté de faire une pareille dépense.

[Fin du registre de 1738.]

Le bénéfice de Courdimanche par lui même est petit mais quiconque curé voudra et pourra le faire valoir comme il faut, en aiant toujours chez lui deux vaches et un petit cheval, et maintenant un bon arpent de vignes et faisant bien lever ses vertes dîmes, il en tirera autant que de bien d'autres bénéfices que l'on traitte de considérables, à cela près que s'il s'épouvante des mauvaises années, où ne recueillant que des danrées à vil prix, la dépense aproche du produit, il vient à tout affermer, il ne fera jamais rien et se mordra les doigts, ou parce qu'il ne sera pas paié, ou parce qu'une bonne année de la récolte des terres et de la dîme produit quelquefois 8 ou 900 livres ; il faut donc qu'il s'arme de patience et que jamais il ne fasse de faute dans son petit labourage et il aura tôt ou tard récompense de l'un et de l'autre. Preuve démonstrative : Un arpent de vigne bien mené produit années communes, pourvu que l'on

ait soin d'avoir des vignes qui n'excèdent pas l'age de 15 ans, huit pièces de vin ; dépensés en 4 avec les bonjours, et votre petite dîme reste à 4 qui, bien conservé sera vendu années communes 30 l. le poinson ..... 120 l.

Si vous ne voulés pas mettre votre terre en deux soles, mettés la en trois, ce qui vous donnera sept quartiers en bled, autant en orge et autant en potage ; le bled méteil bien fait produira années communes dix sacs de bled qui vaudront 100 l. cy ..... 100 l.

Sept quartiers d'orges produiront 12 sacs à six livres le sac ..... 72 l.

Sept quartiers de potages, savoir un quartier en lentilles à 2 l. le boisseau, produira un sac de vingt livres ; trois quartiers en haricots, 3 sacs à 1 l. 10 s., 45 l. et trois quartiers en autres légumes, trois sacs à 1 l. le boisseau, 30 l., total 90 l., cy 90 l.

Un quartier en filasse 150 livres pesant à 5 sols, frais faits 37 l. 10 s. ..... 37 l. 10 s.

Mais aussy, s'il vient une année et quelquefois 3 de suite où vous recueilliés abondamment, et que votre produit vaille la moitié plus, ce qui arrive ordinairement, selon que je l'ai remarqué ailleurs, quelle consolation et récompense de vos peines et labeurs.

La verte dîme produit ordinairement huit septiers d'haricots, 2 septiers de lentilles, 2 sacs de poids verds, et deux septiers de grosses fèves ; le tout, l'un dans l'autre, années communes à 30 s. le boisseau, total à bon marché, font 50 écus, et deux cens de filasse à 25 font en tout 200 l. cy .... 200 l.

Il y a encore les dixmes de troupeau avec plusieurs gerbes de vesces [63], petits poids, saintfoin ; le tout peut aller à la valeur de 40 l. cy ..... 40 l.

De plus 142 l. de l'église et 13 l. 10 s. du Saint Sacrement font ..... 154 l.

Il y a encore un cent et demi de foin à tirer du prey de la cure qui vaut au moins sept livres dix sols. cy .... 7 l. 10 s.

D'où il s'en suit que vous tirerés moiennant votre labeur et la patience, de cette petite cure au moins selon le calcul des sommes cy-dessus, celle de ..... 801 l. 0 s. 0 d.

---

63. La vesce ou vesse est une plante légumineuse dont le fruit est utilisé pour nourrir les pigeons et que l'on donne aussi aux chevaux, mélangée avec de l'avoine.

Le casuel [64] bien paié avec vos messes paieront les décimes [65] et au delà. J'avoue qu'il faut de la dépense, mais aussy que dans certaines années vous tirerés le double.

De plus, le gros de Belébat vaut années communes 240 l.

Supposés que ce gros sera dépensé pour paier votre vigneron, votre domestique et votre cheval, vous aurés tous les ans au moins 8 à 900 l. de reste, qui dans une cure où l'on vit clos et couvert font plus de chemin que dans une autre de 1 500 l., où l'on est exposé à bien des dépenses. D'avantage, ne tirerés vous pas de votre maison quantité de douceurs.

N'inférés pas de là que j'estime le bénéfice à 1 000 l. ; non, je ne l'estime à tout prendre à la rigueur qu'à 5 à 600 l. [66] pour quiconque veut vivre en bourgeois ; mais que si vous suivés

---

64. On entendait par casuel les redevances perçues par le clergé à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures.

65. Imposition directe due par tous les bénéficiers ecclésiastiques, les curés, les communautés religieuses.

66. Il est intéressant de comparer cette estimation du curé Lorieul au compte que dresse en 1790 son successeur Jean-François-Martin Bellot du revenu de son bénéfice (*Arch. dép. Yvelines*, III Q 21).

Recettes.

1.	— 8 septiers de bled qui font 6 sacs et 4 boisseaux à 20 l. le sac	128 l.
2.	— 8 septiers de méteil à 14 l. le sac	89 l. 12 s.
3.	— 8 septiers d'orge à 9 l. le sac	57 l. 12 s.
4.	— 8 septiers d'avoine à 9 l. le septier	72 l.
5.	— Poids, chanvre, haricots, lentilles et saintfoin, ce que l'on appelle ici menues et vertes dîmes	100 l.
6.	— Pour l'affermage des terres de la cure	100 l.
7.	— 1 pièce 1/2 de vin dans un arpent de vigne, à 40 l. la pièce	60 l.
8.	— 3 sacs tant d'orge qu'avoine dans deux mauvaises terres, à 9 l. le sac	27 l.
9.	— 15 pintes de vin de son tiers de dîme à 8 s. la pinte	6 l.
10.	— Pour la dîme d'agneau du seul troupeau qui se trouve dans la paroisse et pour un canard, dîme appelée en terme de pays charnage	18 l.
	TOTAL	658 l. 4 s.

Dépense pour les objets cy-dessus

1.	— Pour façons et provins de vignes	48 l.
2.	— Pour fumier voituré et mis dans les vignes y compris l'achat dudit fumier	15 l.
3.	— Pour labour des terres mentionnées au n° 8	12 l.

ponctuellement mes remarques, vous trouverés vrai tout ce que j'ai avancé, ou bien les choses auroient beaucoup changé.

J'avoue qu'en entrant dans cette cure, si on n'a pas le moien de se monter de cheval, vaches etc., il faut, les terres une fois dépouillées, les ensemencer toutes en orge, ce qui coûte peu à faire et à recueillir, et l'année suivante mettre tout en guérêt, excepté le courtil, et tâcher de semer le tout de bon bled qui y viendra bien sans fumier. L'orge que vous aurés recueilli l'année précédente, vous donnera de quoi faire telle dépense ; et si vous avés le bonheur que le bled produise, vous vous trouverés tout d'un coup monté de fourage pour faire bien du fumier et en état d'achetter deux vaches dans l'entrée de l'hiver et par ce moien vous ferés valoir un peu plus aisément vos terres et en tirerés beaucoup si vous avés un bon garçon de la vallée qui sache bêcher, broier et la pratique du païs. Un Beauceron ou étranger vous tromperoit entièrement et même si vous le laissiés maître, vous ruineroit de fond en comble.

Je ne dis rien sans expérience.

Vous objecterés : « Il me faut donc un garçon ; une servante, un vigneron, un cheval ; oh quelle dépense ! ».

Réponse : — Votre servante vous coûtera 15 écus, un garçon 25 ; vous pourrés lui donner vos menues façons de vignes à faire et quelques jeunes plantes que vous aurés toujours soin d'avoir affin de renouveller vos vignes à propos ; votre vigneron 30 l. ; toute somme 150 l. ; mais aussy lorsque la vigne seule vous produira d'avantage, ne serés vous pas bien aise d'être en quelque façon servi pour rien ; le produit de vos vaches n'a t-il pas moitié nouriture pour des domestiques, qui, nouris trop délicatement cessent de travailler et deviennent insolents ; remarque d'autant plus digne d'être bien considérée que pour l'ordinaire, les domestiques de prêtres sont de très mauvais sujets, et que plusieurs garçons qui m'ont servi, m'ont par la suite remercié du goût que je leur avais donné pour le travail et sont convenus que ma maxime était excellente de ne nourrir

---

4. — Pour semences des mêmes terres	.....	5 l.
5. — Pour frais de moisson tant pour la levée de la menüe et verte dîme que pour le sciage de l'orge et de l'avoine	..	40 l.
6. — Pour le batage de la menüe dîme et la récolte des terres cy-dessus mentionnées	.....	10 l.
Total	.....	130 l.
Reste	.....	528 l. 4 s.

mes domestiques qu'un peu mieux qu'ils ne le sont chés les habitans.

Et pour que vous soiés bien servi, prenés toujours un garçon d'au moins 20 ans et une servante de 30 à 40 ans, qui ait assez de force pour mener vos vaches et faire quelque chose à la maison à son retour ; et surtout aiés bien soin d'eux quand ils seront malades et de les bien faire travailler quand ils se porteront bien ; et comme il n'y a jamais de morte saison dans ce terroir, songés à ne jamais anticiper un ouvrage et que chaque chose soit faitte dans son temps, si vous voulés n'être pas dans des temps accablé de besogne dont on ne vient jamais à bout comme il faut, pour n'avoir pas usé de précaution.

[Fin du registre de l'année 1741.]

Un curé qui hait entièrement ce que l'on appelle le tracas du ménage, louera tout d'un coup ses terres, faute considérable dans le risque où il est de n'être pas paié, malgré qu'il s'adresse au plus sçur de sa paroisse en apparence, par la raison qu'aucun habitant n'a de bien fond et que si par malheur il vient à arriver quelqu'accident fâcheux à ce paroissien, M^r^ le curé ne pourra rien demander que le maître des logis de cet habitant ne soit entièrement satisfait (remarque digne d'être bien examinée). Si donc absolument vous haïssés l'embarras, donnés vos terres au tier franc, c'est à dire affermés les à un quelqu'un qui, lors de la moisson rende dans votre grange le tiers du produit de vos terres moiennant que vous lui fournirés le tiers de la semence nécessaire et faites en sorte que ce même habitant lève vos vertes dîmes, ce qui vaut tout au plus 25 l. Par ce moien vous n'aurés aucun embarras de domestiques que d'une servante, qui pourtant aura soin d'une vache qui vous est nécessaire pour fumer vos vignes que vous vous donnerés bien de garde de donner au tiers franc, parce qu'en peu vous vous trouveriés dans le cas de boire de l'eau et d'arracher vos vignes (inutilement, je dirois pourquoi).

En quelqu'état que vous trouviés une pièce de terre nommée le Sablon Blanc, ne la méprisés pas ; faittes en sorte de la disposer à y faire venir de la vigne qui n'y gèle jamais et dont le vin fait en particulier est excellentissime, pourvu qu'il y ait beaucoup de mêlier et de petit bourguignon. N'oubliés pas non plus la pièce ditte « La Roche aux Fées » et n'y épargnés pas le mêlier et le petit bourguignon ; et surtout n'aiés pas la fureur de planter des arbres dans vos vignes, soubs prétexte

d'avoir du fruit qui coûte plus de dix sols la livre à un curé qui n'est pas toujours à garder ces sortes de fruits. Un cerisier vous volera une botte d'échalats et deux hotées de raisin, et ainsy des autres arbres à haute tige.

Il se pourra faire qu'après mon déceds la cure de Courdimanche aura quelques morceaux de bois et des fonds pour y en planter. Laissés dans les meilleurs morceaux quelques balivaux, dont un jour vous puissiés vous servir pour les réparations de vos logements, et ne suivés pas l'abus de nos habitans qui, parce qu'ils sont en maison de loier tuent les bois en les coupant mal et trop souvent. Preuve, lisés les anciennes déclarations des vieux terriers et vous trouverés qu'il y avait autrefois quantité de bois dans le terroir, et qu'il y aurait lieu d'y en relever, s'il y avoit de bons propriaitaires.

Nimia curiositas nocens [67].

Il y a au moins 300 arpens de friches, tant sur la hauteur qu'en pente dans l'étendue du terroir, où plusieurs se sont avisés d'ériger des vignes, dont ils ont été dans la suite mécontens. J'y en ai vu entr'autres quatre arpens d'une pièce au dessus de Cressoir pour le seigneur de Belébat, qui, avant d'avoir une grappe de raisin déboursa plus de 1 200 l. ; il en eut l'obligation à son homme d'affaire qui, soubs prétexte de minage oublia qu'il avoit dans la vallée des terres louées 3 l. l'arpent où la vigne auroit produit et duré beaucoup. Les friches sur la hauteur aiant pour fond des pierres à chaux ne peuvent jamais souffrir la vigne ; tout ce que l'on en peut tirer est un peu d'avoine et quelquefois même du froment, selon que l'année est favorable et que l'on a eu la précaution d'y labourer par un temps mol ; mais s'y attacher avec trop d'ardeur est une pure folie, parce que l'on s'expose en voulant en faire une grande pièce à négliger les terres de la vallée qui sont le pain quotidien. De plus, les fers, la charüe et les chevaux dépensent quelquefois plus que ne produit le tout. Ainsi, qu'un habitant qui a deux chevaux en entreprenne par année un arpent ou 6 quartiers, à la bonne heure ; mais que celui qui n'a qu'un cheval ne se donne pas la peine d'y monter, à moins qu'il ne soit de moitié avec celui avec lequel il va ordinairement en ouvrage (ce que le commun appelle soutitrer). Les friches en pente sont impraticables, tant à cause de leur trop grande roideur, qu'à cause qu'étant en vignes et fraîches labourées un

---

67. Un trop grand désir de nouveauté est nuisible.

orage déchaussera toutes les souches et le bois y conviendroit mieux. Et pour parler franchement, il vaudroit mieux dans des années sèches s'être reposé que d'avoir mis la charüe dans ces sortes de terres.

[Fin du registre de l'année 1742.]

Le diocèse de Sens, vuide de prêtres, a besoin d'étrangers pour que chaque paroisse puisse avoir un prêtre [68]. De toutes les nations qui y viennent, le plus grand nombre est du diocèse de Coutances et celui, sans vouloir faire l'éloge de ma patrie, qui s'y soutient le mieux ; on voit même par expérience que la pluspart ont donné, quelques fonds ou à l'église ou aux pauvres, et que de plus on leur imputeroit à tort le caractère de faux frères. Cette fausse politique est bannie de chez eux et ils ont toujours pour maxime de penser tout haut et de penser juste. Les Irlandois, les Flamans, Provençaux, Auvergnats, Champenois etc. sont bien leurs confrères mais jamais leurs camarades ; ils font volontiers société *cum Senonensibus sed raro cum Senonicis* [69], la différence entre ces derniers en donnera raison. Chaque province a son épithète : le Picard tête chaude ; le Flamand et l'Irlandois, voraces ; le Provençal aride, l'Auvergnat avare, le Gascon hâbleur, le Champenois fat ; le Breton tartufe, le Poittevin embaleur, le Parisien grand diseur de rien, le bourgeois de Sens glorieux, ont tous ensemble d'assés mauvais endroits, pour qu'un Normand, à qui on reproche, quoi que sans fondement, pour tout grief l'inexécution de sa promesse, ne fasse société qu'avec ce que nous appelons *Senonensibus*, gents naïfs et qui ne sont aucunement dangereux. Aussi voit-on communément ces deux peuples vivre ensemble avec beaucoup de concorde et d'union, et de l'autre côté vous remarquerez, si vous voulés vous en donner la peine que d'un commun accord, ils évitent et fuient les caractérisés cy-dessus. La raison de l'union susditte vient de la ressemblance du tempérament, de la longue possession dans laquelle est la Normandie de délier

68. Nous avons pu constater par ailleurs que la situation était semblable à la même époque dans le diocèse de Paris. Par exemple, sur 264 ecclésiastiques séculiers en fonction en 1789 dans l'archidiaconé de Josas, 114 seulement (soit 43 %) étaient originaires du diocèse de Paris, et 150 (soit 57 %) d'un autre diocèse ; sur ces 150 ecclésiastiques « étrangers » 58 étaient normands, soit plus d'un tiers.

69. Avec les gens du diocèse de Sens, mais rarement avec les habitants de Sens (*Senonensis :* l'habitant du diocèse de Sens ; *Senonicus :* l'habitant de Sens).

avec ce peuple de la Gaule, et de l'uniformité de la nourriture, de l'usage et des sentimens et celle de la répugnance que l'on a pour ce grand nombre cy-dessus cité, vient des misères qu'ils prennent, en gents captieux, pour parvenir à un haut degré de leur empressement, à savoir comment vit celui-cy, que fait celuy-là, combien vaut son bénéfice, prèche-t-il, cathéchise-t-il, est-il de bonnes mœurs, pendant que le Normand et le Senonois *(Senonensis)*, vivent fort tranquilles et s'embarrassent peu si le Picard tombe en folie, si le Flamand et l'Irlandois mangent le blé en herbe, si le Provençal remue ciel et terre pour devenir gros seigneur, si l'Auvergnat ne mange que du pain sec pour se faire un fond qui le mettra à l'abri de porter l'étole, si le Gascon promet de grandes récompenses à un domestique qui le servira toute sa vie pour son pain, si le Champenois s'érige en docteur, si le Breton fait le calcul des actions de son prochain, si le Poittevin diablasse et use ses souliers mal à propos, si le Parisien, pour dire : « Voilà un bon cheval », s'écrie au dessus du ton de voix ordinaire : « Voilà une magnifique bête », et si le bourgeois de Sens veut persuader à qui ne le connoit pas que sa famille est une des plus anciennes et étoit autrefois des plus riches de cette pauvre ville de Sens.

Avec quelle certitude feriés vous société avec des gents qui n'ont pas pour partage cette intégrité, cette simplicité et dont le dehors bien vu et revu fait connaître un intérieur appliqué continuellement à faire tout généralement ce qui déplait à celui qui usant de la franchise de l'honnête homme se borne à ne penser qu'à ses propres affaires, à s'acquitter de ses devoirs et à n'entrer jamais dans des chemins raboteux, tels que sont la vivacité immodérée, l'appétit insatiable, l'ambition, l'avarice, la bravade suivie de mensonge et de mauvaise foi, le pédentisme, le déguisement, les fausses démarches, l'inutilité des grandes expressions et la gloire qui est encore le plus grand de tous les défauts.

(Appliqués si vous voulés ces substantifs aux cy-dessus.)

L'ingénuité du Sénonois *(Senonensis)*, l'esprit dégagé du Normand, regardent tous ces caractères comme autant de points indivisibles et dans un éloignement très grand auxquels on ne peut toucher que de l'œil et sur qui les réflections sont inutiles, vu la stérilité de la matière, le peu de proffit que l'on en retire, le danger auquel on s'expose du côté de l'esprit en voulant aprofondir des sujets, ou peu dignes d'être considérés, ou s'ils le sont trop, difficiles à approcher pour qu'on soit dédomagé de toutes les peines que l'on a prises de venir jusqu'à eux.

[Fin du registre de l'année 1743.]

Dura cum rusticis [70].

La douceur et la rigueur sont diamétralement opposées comme le jour et la nuit, la vérité et le mensonge etc. Un homme qui arrive dans une paroisse en qualité de curé, trouvera tous les habitans honnêtes gents, pour la raison que tout le monde lui fait amitié et lui porte beaucoup de respect, ce qu'ils ne refuseront pas au moindre des hommes qui viendra s'établir chez eux. Et c'est aussy pour celà même qu'on en doit pas mettre en ligne de compte toutes les attentions que l'on a pour lui d'abord. Il verra bientôt que tout ce respect, toute cette amitié de la part de ses peuples venoit plutôt de l'amour qu'ils ont pour la nouveauté que d'un fond de charité chrétienne, de probité ou du véritable respect que des ouailles doivent avoir pour leur pasteur. Il faut donc qu'un curé en entrant agisse en homme sévère, sans pourtant être prompt, à moins que son honneur ou ses droits n'y soient grandement intéressés. Cette sévérité consiste à se faire paier de ce qui lui est légitimement dû ; de faire vuider sans considération pour qui que ce soit les comptes de la fabrique ; à n'avoir aucune liaison trop étroite avec un habitant préférablement à un autre ; à parler peu et après avoir dit quelques mots sans violence et qui cependant portent coup, se retirer chez soi, sans répondre aux demandes importunes et objections sottes d'une populace qui ordinairement n'a ni lumière, ni conception ; à n'épargner en aucune façon les délinquants qui assez souvent travaillent les jours de fêtes et dimanches sans permission et même sans nécessité ; à n'authoriser personne dans la fénéantise par le bien qu'on leur fait et que l'on croit, faute d'y avoir pensé, bien appliqué ; à être extrêmement secret quand on est obligé de leur parler et ne jamais leur rien dire que ce qui concerne les affaires que l'on a avec eux ; et enffin cette louable sévérité consiste dans cet air et façon dure en apparence est qui est tout à fait nécessaire à celui qui gouverne une paroisse. 1° : Si vous laissés accumuler dette sur dette, jamais vous ne serés paié que par procès dont les suites sont toujours fâcheuses pour un curé, auquel on impute l'esprit de chicane, d'intérêt et d'avarice. Vous doit on 3 livres, faites vous en paier dans huit jours, personne ne dira mot.

---

70. Sévère avec les paysans.

2° : Si vous laissés compte sur compte et les deniers de votre fabrique entre les mains des particuliers, soiés sçur qu'à la fin votre église perdra et que jamais vous ne parviendrés au quart d'heure de remettre tout sur le bon pied.

3° : Pour éviter les jalousies secrètes, les rapports fabuleux d'une populace, regardés du même œil tous vos habitants et ne faittes pour celui-cy que ce que vous voulés faire pour celui-là. Sur cela combien de curés ont-il essuié des affronts, des injures, des disputes pour avoir par une trop grande attache épousé des familles, lesquelles n'étoient pas d'ailleurs sans cependant de s'en plaindre, trop contentes que M. le curé allât si souvent chez eux, eût tant d'attention pour eux et les préférât aux autres ; tant il est vrai que cette trop grande liaison expose un curé à se brouiller et avec un grand nombre de ses peuples et même avec ceux pour qui il avoit une amitié si marquée.

4° : Quand il s'agit de délibérer sur quelque chose qui concerne l'église, le presbitaire, ou sur tout autre matière, *multa paucis ;* s'épanouir en longues circonlocutions, en menaces et paroles pleines d'invectives, est donner ville gagnée à la populace qui se dit à l'oreille : « Notre curé est d'autorité » et ensuitte rien ne se termine. Il faut toujours avec une certaine rigueur apparente paroître fort indifférent, c'est le secret de réussir.

5° : Pour qu'un curé soit craint, il faut absolument qu'il punisse, autant qu'il est en lui, le crime. J'avoue qu'il ne peut être que dénonciateur ; mais aussy qu'il use sans épargne du droit dans lequel il est de faire agir le procureur fiscal [71] contre les transgresseurs, ou, si le magistrat refuse, qu'il arrive à un procureur général qui fera prompte justice. Un seul exemple de cette nature contiendra un peuple pendant plus de vingt ans et même pendant tout le règne d'un curé. La personne, même maltraitée, après avoir pensé mûrement à sa faute dira tout haut : « J'ai eu tort », et M. le curé, sans s'en prévaloir, vivra en homme absolu dans sa paroisse.

---

71. On appelait ainsi l'officier qui dans les juridictions seigneuriales remplissait les fonctions des procureurs du Roi dans les juridictions royales. C'était le personnage le plus important de ces petits tribunaux ; il était donc chargé de maintenir l'ordre public dans l'étendue de son ressort.

5° : [*sic*] Voicy l'endroit le plus essentiel ; j'avoüe que faire du bien à un pauvre est une action méritoire par elle-même ; mais aussy doit on convenir que la prudence et la discrétion sont comme les sages oeconomes et administrateurs que l'on doit emploier pour dispenser fidèlement et que le bienfait ne devienne pas inutile ou même dangereux. En effet, très souvent, il y a danger de faire l'aumône, donner du pain à un pauvre, le revêtir, lorsque celui qu'on gratifie ne manque de vivres que par sa négligence, ni d'habits que par les suites de sa paresse et de son inaction. Distingués donc bien le pauvre d'avec le pauvre et que l'extérieur piteux et mortifié d'un gueux de profession ne vous touche pas tant que l'état triste d'une pauvre personne qui travaille mais qui, par le laps des temps et par des accidents imprévus, s'est trouvée peu à peu dans la difficulté trop grande et de là dans l'impossibilité de continuer son petit labourage ou commerce. C'est pour elle qu'il faut mettre ensemble plusieurs sols, plusieurs morceaux de pain, et affin de la remettre dans la voie et en état de nourrir une famille, par le labeur et l'ensemencement de quelques vignes, terres, etc...

6° : Comme le gouvernement pour être bien conduit en quelque genre que ce soit demande cette louable dissimulation que gents inaptes à gouverner traittent volontiers de politique, mensonge, déguisement *etc.* et que cette dissimulation ne roule communément que sur un profond secret et ne réussit qu'en tant que l'on tend sans tergiverser à un but particulier proposé et connu, on peut dire sans crainte de se tromper qu'un pasteur dans une paroisse auquel est confiée une affaire, soit de la part des supérieurs, soit par le bien souverain que l'exécution de cette même affaire apporte au public ou à l'église, doit toujours être fort réservé et sans détailler les oppositions faittes ou à faire à la chose en question, tendra à son but en touchant son affaire délicatement, n'en faisant part à aucun, ne communiquant pas, même son projet à ceux qu'il croit les plus sincères, et affin que personne ne le mette en garde par des objections plausibles dans un sens et difficiles à réfuter, et pour qu'en proposant à l'impromptu ce dont il s'agit en termes bien sonnants et qui manifestent ouvertement le plus grand bien de la chose, il frape les esprits et les fasse tout d'un coup consentir, ce qui arrivera infailliblement si, avant toute entreprise il ne communique son désir à personne, à moins que sa proposition ne fût manifestement pour une chose mauvaise.

7° : L'attitude, la contenance, l'air avec lequel on propose, l'extérieur, les démonstrations, les manières, le ton de voix, etc. nous étant donnés pour mettre en usage et réduire en pratique les moiens d'arriver à une fin, il faut dans tout cela une certaine composition et un certain assaisonnement que peu de gents attrapent et qui cependant est nécessaire. Par exemple, peut on espérer la réusssite dans celui qui par prières meslées d'un respect marqué et sensible pour ses peuples leur demande en grâce de ne point trouver mauvais que l'on parvienne à la confection de telle ou telle chose. Non, le peuple traitté si doucement abonde en objections qui se terminent à rompre une assemblée sans rien conclure. Mais si un homme a du front, je suppose qu'il s'agisse du plus grand bien de l'église, qu'il commence par avertir le peuple de se trouver à l'issue de la messe pour délibérer pour choses qui concernent l'église ; la messe finie et la cloche sonnée, qu'il vienne à l'endroit marqué en habit d'église et qu'avec un ton de voix grave, il dise seulement ces deux mots : « Mrs, mon devoir m'oblige d'exposer le besoin pressant dans lequel est votre église, d'être réparée de couvertures et rennouvellée de linge et d'ornemens qui sont absolument nécessaires pour que le service divin soit célébré avec la piété et la décence convenables à la majesté de celui que nous sommes obligés d'adorer dans le lieu saint ; ne consentés vous pas qu'il soit procédé contre ceux qui ont les deniers de la fabrique entre les mains et que l'emploi de cette somme soit fait incessamment pour la plus grande décoration de l'église et préalablement pour les réparations nécessaires ? Personne n'allant contre, je vous prie de signer. »

[Fin du registre de l'année 1744].

Raro fidelem presbyteri invenire servum [72].

Si quelqu'un, nous dit st Paul, ne peut pas gouverner sa maison, comment pourra-t-il régir celle de Dieu qui demande d'un pasteur une vigilance continuelle et des vertus bien plus éminentes que celles des simples fidèles, vérité sur laquelle tout ecclésiastique devroit chaque jour faire au moins un quart d'heure de méditation, surtout lorsqu'il remarque dans sa maison parmi ses domestiques des deffauts essentiels, comme la curiosité continuelle d'une servante qui veut savoir ce qui se passe au village, ce que l'on y dit, ce que l'on y fait, comment

72. Il est rare pour un prêtre de trouver un serviteur fidèle.

se comporte celui-cy, comment vit celui-là et qui après cette exacte recherche prend l'instant favorable de faire à M. le curé, qui se chauffe tranquillement au coin de son feu, un fâcheux détail de tout ce qui lui est revenu, mais assés souvent de la part de babillardes comme elle qui, à l'absence du bonhomme, viennent au presbytère causer, boire un petit verre de vin et manger quelques friandises, et qui par surcroît emportent certaines choses du fond du ménage, dont par une fidèle administration on pourroit retirer quelque proffit. Sur ce premier chef, il est bon de remarquer que pour l'ordinaire M. le curé qui reste depuis longtemps dans son village dans une espèce d'inaction et qui n'en est diverti par aucun noble objet, tel que devroit être le sujet qui doit occuper une âme noble et un sentiment ecclésiastique, laisse volontiers jaser cette servante, cause avec elle, lui demande les tenans et aboutissans, les jouxtes et buts et enffin est assés faible d'ajouter foi au compte fabuleux d'une assés mauvaise domestique, à qui il devroit fermer la bouche, quand bien même il seroit sçur d'ailleurs que tout ce qu'elle dit est vrai et parce que nourrissant un domestique dans ces sortes de raports, on l'occasionne à en faire de plus en plus et que si le public s'aperçoit aux gestes et paroles de M. le curé qu'il ajoute foi à sa servante, il perd tout d'un coup la confiance du peuple, s'aquiert une mauvaise réputation et rend ce même domestique incapable de servir d'honnêtes gents, ce qui est la suite inévitable du premier deffaut des prêtres qui, ne voulant pas obvier à cette trop grande hardiesse accoutumée d'un domestique s'exposent presque toujours au vrai reproche qu'on peut leur faire de ne pas conduire leur maison en hommes prudens et absolus. Aussy, faut-il, pour ne pas s'exposer à un si mauvais prédicament, faire avec toute réflection le choix d'une servante. Selon les canons et les statuts de presque tous les diocèses de France, elle doit avoir 50 ans au moins. M[r] de Sens et plusieurs autres prélats la tolèrent à 40 ou 45 ans, âge déterminé par ces seigneurs et qui, à la vérité ne regarde point le sujet que je traitte, quoi que pourtant je dirai par parenthèses, après Corneille de la Peirre [73], qu'assés souvent l'âge avancé est la porte de la pureté. Mais reprenons le discours et disons tout haut qu'un curé qui prend chez lui

73. Il s'agit vraisemblablement de Corneille de La Pierre (en flamand Van den Steen), théologien et orientaliste belge né vers 1566 et mort en 1637. On a de lui des *Commentaires* sur tous les livres de la *Bible*, qui ont grandement servi à tous les théologiens modernes.

le premier sujet qu'on lui propose se met dans la fâcheuse occasion : 1° : de perdre son temporel, de troubler le repos de sa paroisse, de s'attirer l'inimitié de tous ses habitans, de se voir ensuitte blafardé par un ennemi caché, par exemple un seigneur ou gentilhomme d'une paroisse qui ont paru dormir pendant un temps, mais qui aiant toujours été attentifs à examiner leur pasteur, s'élèvent contre lui à l'heure qu'il y pense le moins, le citent à un supérieur. Mr l'archidiacre fait sa visite [74], Mr le curé est dénigré, apostrophé ; le visiteur lui fait une mercuriale, que Mr le curé croit avoir bien réfutée par un savant discours, qui ordinairement est suivi d'un *veniat* de la part du Prélât. Voilà Mr le curé plus d'à moitié perdu s'il n'a des amis, de l'argent, de l'esprit et une parfaitte santé, quatre choses nécessaires en pareil cas et dont quelque fois manquent bien des prêtres qui, ne sortant point de chez eux n'ont jamais fait ni pu faire l'acquisition d'un bon protecteur, qui, de plus, étant placés médiocrement n'ont que ce qu'il leur faut pour faire bouillir le petit potelet et qui, en outre, s'ils ont de la santé et de l'esprit, seront toujours taxés par un supérieur d'esprits obstinés et rebelles. 3 mois de séminaire pour renouveller en eux l'esprit ecclésiastique est l'emplâtre qu'on leur pose sur le frond, pendant lequel temps le ménage du pauvre curé tombe en délabrement ; la gardienne de la maison n'ose sortir du presbitaire que tout le monde ne la montre du doigt ; les habitants triomphent, le seigneur et le gentilhomme arment à l'envie contre l'absent et lui tendent de nouveaux pièges où, à son retour, il se laissera prendre.

Eh bien M. le curé, aprofondissés le principe de votre désastre et vous trouverés que votre malheur part *principiatur* d'un coup de langue de votre servante, de la légèreté que vous avés eu à la croire, et du soupçon bien formé de la part de vos ennemis que vous aviés confiance en elle. Mais que va-t'il arriver ; le chagrin vous prendra, vous ferés vaquarme et par une violence extraordinaire mais trop tardive, vous chasserés de chez vous cette servante qui n'est plus propre à rien,

---

74. En plus de diverses fonctions dans l'administration générale du diocèse, l'archidiacre avait, dans son archidiaconé, un droit général de gouvernement et de contrôle. Il était, pour ainsi dire, l'intermédiaire entre l'évêque et chacune de ses paroisses. Ses fonctions se traduisaient surtout par les visites archidiaconales, en principe annuelles, qu'il effectuait dans les paroisses et qui étaient la manifestation essentielle de ses fonctions de surveillance.

et voilà votre repos et le sien totalement troublé et perdu. Médités donc sur cet endroit important de st Paul : « *qui autem domus sue processesserat etc...* ». Mais, me dirés vous, comment donc faire pour le mieux ? Le voicy, si vous voulés m'en croire. Je suppose que vous entrés dans une cure et que vous y avés besoin et le moien de prendre une servante pour conduire votre ménage ; vous n'en chommerés pas ; mais, parceque plusieurs se présentent et que vous n'en avés besoin que d'une, choisissés non la plus belle, mais celle, soit qu'elle soit vieille, soit qu'elle soit d'un moien age, qui selon le raport d'honnêtes gents a les qualités nécessaires et requises pour conduire un ménage. La voila arrivée ; faites lui le détail suivant et lui tenés parole sur tout ce que vous lui aurés dit : « Marie, Jeanne, Catherine etc., vous voila venue pour vous louer chez moi ; je le veux bien, mais avant de parler de gages il est bon de vous avertir de ce qu'il y faut faire et quelles sont mes intentions au sujet de ce que doit faire chez moi une servante. D'abord, je veux et entend que ma servante ne sorte de chez moi que pour aller chercher ce qui m'est nécessaire et où je l'envoierai ; qu'elle n'ait aucun commerce ni relation avec qui que ce soit du village et que jamais elle ne me fasse aucun raport de ce qui se passe dans la paroisse, quand bien même elle croirait être dans l'obligation de m'avertir de ce que l'on y dit de moi, me souciant peu de tout ce que l'on peut dire à mon sujet. Comme mes occupations sont de lire, d'écrire etc., je n'entends point qu'une servante s'avise de causer avec moi, mais soit qu'il y ait du monde, ou que je sois seul, que ses réponses soient ouy ou non. Il faut qu'elle s'occupe pendant la journée, se levant toujours à même heure et se couchant de même ; et pour descendre dans le détail, je veux que sitôt que vous serés levée et aurés prié Dieu, vous aiés soin d'arranger une cour, comme avoir soin de la volaille, redresser dedans et dehors les logis, ce qui pourroit être hors de sa place, entrer dans des appartemens et examiner ce qu'il convient d'y faire pendant le jour ; cela fait, entre 6 à 7 heures du matin, tant en hivert qu'en été, mettre le pot au feu, le faisant cuire à petit feu et pendant cet intervalle, filer ou coudre jusqu'à environ onze heures qu'il convient de mettre le couvert, tremper la soupe et la mettre environ un quart d'heure sur le réchaud, aiant soin, dans le moment que vous la trempés, de mettre de l'eau à chaufer aux dépends du peu de charbon et bois qui se trouveront de reste dans le feu ; par ce moien,

vous laverés la vaisselle salie du dîner et éviterés d'en avoir un tas considérable, pour le lavage de laquelle il faut faire du feu exprêt. Vous mangerés en particulier et le couvert ôté et la vaisselle lavée vous vous occuperés encore quelqu'heure à arranger quelque chose dans la maison et ensuitte reprendrés la quenouille. Dans l'après-dînée, sur les 4 ou 5 heures, s'il faut pour souper faire quelque fricassée ou beuf à la mode, vous y travaillerés, mettant du feu dans le fourneau de bon heure, affin que tout soit prêt entre 7 et 8 heures du soir, ce qui ne vous empêchera pas de vous occuper à quelque chose. L'heure du souper venue, vous ferés comme à midy et, sur les 9 heures vous vous coucherés. Aiés soin surtout que rien ne traîne, tant au dedans qu'au dehors de la maison, affin que jamais vous ne soiés surchargée d'ouvrage, et aiés la précaution tous les lundis de chaque semaine, ou pour le plus tard de 15 en 15 jours, d'essanger tout ce qu'il y aura de ligne sale, le faire bien sêcher et le mettre hors du danger d'être coupé par les souris. Si vous suivés exactement cet usage, il arrivera que quand il sera question de faire la lessive, vous aurés moin de peine et votre linge sera plus propre ; remarqués aussy que tous les samedis matin, le levain fait le vendredy au soir, il faut cuire du pain et faire en sorte qu'il soit au four pour le plus tard à 7 heures du matin, affin que jusqu'à onze heures vous trouviés du temps assés pour faire entièrement et même plus exactement que les autres jours tout votre ménage, n'oubliant jamais ce jour la, de faire une perquisition générale dans tous les meubles, garde-manger, armoire et surtout dans une salle et cuisine ou pendant le cours de la semaine il a pu s'amasser quantité de choses, soit qu'il faille balaier ou remettre en place plusieurs meubles et ustanciles de ménage qui blessent la vue à ceux qui viennent icy surtout les dimanches ; et qu'enffin la propreté le soin et l'industrie soient après la prière votre occupation journalière. »

Voilà, me dirés vous lecteur, emploier bien mal à propos du temps, de l'encre et du papier ; à quoi je réponds : Plut à Dieu qu'un jeune curé en entrant fut assés expérimenté dans le ménage et ses suites pour pouvoir faire à un domestique un pareil état de ses obligations. Je le regarderois comme un homme qui réussira infailliblement, tant pour le spirituel que pour le temporel ; mais malheureusement, pour la pluspart du temps qu'elle est la conduite d'un curé ? Ou il traittera un domestique trop durement ne trouvant jamais qu'il en ait

fait assés, ou aura pour lui des complaisances aveugles, ce qui met un curé ou en état d'être mal servi et ensuitte ruiné ou hors d'état d'avoir des domestiques qui, rebutés de sa trop grande dureté aimeront mieux servir le dernier des habitants que le curé de la paroisse ; il faut donc prendre au juste tempérament que j'exprime en ces mots : « Nourrissés et paiés bien votre domestique, n'aiés avec lui aucune liaison trop étroite et vous serés bien servi. » On peut parier sans crainte pour la réussitte.

[Fin du registre de l'année 1745].

Le mérite personnel d'un quelqu'un lui est souvent nuisible.

On qualifie dans le monde pour homme de mérite celui qui, doué de quelqu'esprit l'applique toujours au bien ; dans l'état ecclésiastique, le prêtre qui sçait prêcher, chanter et faire son ministère avec facilité et aisance, qui a de la douceur, de l'œconomie, qui sçait remédier au besoin de ses peuples, les conduire en paix et leur rendre service dans les occasions où il peut leur être utile, est loué, estimé et regardé pour homme de mérite. Cependant plusieurs jaloux s'élèvent contre lui, le critiquent et si des supérieurs tonnent sur son chapitre, ils le représentent pour homme qui se mesle de trop de choses, sur quoi on pourroit former une question : Savoir lequel des deux est le plus sçur pour un curé de campagne, ou de vivre clos et couvert chez lui en faisant simplement et bonnement ce que font dans l'ordinaire tous les curés, sans s'embarasser de l'état bon ou mauvais des peuples, ou d'être un homme nécessaire, laborieux, industrieux, remuant et actif tant pour ses propres affaires que celle d'une communauté ordinairement languissante et qui sans secours fait presque toujours mal ses affaires.

Grande et longue question à laquelle je répond en peu de mots. Vivre clos et couvert chez soi est un parti fort doux ; on a tout le temps de se bien nourrir, voir les compagnies, étudier ; par surcroît on ne risque jamais rien, on peut épargner, faire même une bonne maison, et tout cela fait en silence et sans bruit donne à un homme le titre d'honnête homme, de bon prêtre et de sujet respectable. Ceux qui n'ont que des yeux disent tout haut : « Voila le vrai parti d'un ecclésiastique et par conséquent le plus sçur. » Mais ceux qui ont de l'esprit, pour répondre au 2e membre de la question, pensent tout autrement et font le raisonnement suivant : « Un

curé de campagne, sachant de tout un peu et en appliquant ce qu'il sçait, fait un bien infini ; il ressemble à un chirurgien habile qui tend à la guérison spirituelle et corporelle de son malade. Ce curé clairvoiant verra son paroissien, homme de commerce, faire des fautes dans son négoce, il ira chez lui, lui parlera de commerce et lui fera apercevoir la faute qu'il fait, comment il peut y remédier. » On raisonne de part et d'autre et le résultat de la conférence est qu'il n'y a qu'un chemin pour le commerçant ; il ne l'avait pas pris d'abord et il succomboit ; il le prend et aussitôt il réussit. Je suis bien obligé à Mr le curé, dit-il ; sans lui j'étais perdu et probablement j'aurais été contraint ou d'abandonner mon commerce ou, en le continuant de faire une honteuse banqueroute ; que seroient devenus mes enfans ? que serois-je devenu moi-même ? peut-être aurois-je malheureusement tombé dans le désespoir.

2e exemple : Un laboureur peu au fait de vendre, d'achetter, de labourer, aura une visite de son curé qui, en entrant, reconnoit du premier coup d'œil que tout manque à la maison ; il voit une cour mal arrangée, tout est en foin ; une écurie, des chevaux, des équipages, le tout mal condicionné, et généralement rien n'est à sa place. Le laboureur cependant est un fort honnête homme mais qui, manquant de l'industrie nécessaire est à la veille de tout abandonner faute de réussité. M. le curé qui sçait achetter, vendre, labourer, distinguer la terre d'avec la terre, combien l'intérieur d'un ménage bien conduit proffite et est avantageux, raisonne avec ce paroissien jusqu'à lui faire connoître qu'en une année seule il a perdu 1000 l. et ce par le détail suivant : Vous avés achetté l'année dernière deux chevaux de 600 l. qui, agés de chacun six ans ne peuvent vous faire aucun proffit, pendant que, vos terres étant très légères et faciles à labourer, deux poulains de chacun 30 mois et de chacun 20 pistoles vous auroient suffi et donné à un âge de 5 ans 200 l. de bénéfice, pendant que ceux que vous avés ont diminué de chacun 100 l. ; vous vous entêtés à avoir des moutons dans une place qui demande des brebis ; les frais que vous y faittes surpassent la valeur de la toison qui est tout le proffit que vous pouvés en retirer, au lieu que des brebis vous donnent tous les ans un nouveau troupeau, malgré qu'elles vous coûtent plus pendant l'hiver que des moutons. On passe à la vacherie où sont huit mauvaises vaches dans un emploi de 100 arpens de bled et à proximité de bois où l'herbe est toujours bonne. Mr le curé qui sçait tirer la quintessence de tout dit : 15 vaches au moins doivent vivre icy, sans

que vous soiés obligé d'avoir plus de servantes, et comme votre paturage est abondant, achettés du fort et votre étable vous produira au moins 500 l. par an, non compris les prés que vous aurés en plus grand nombre et le fromage que vous aurés plus abondamment ; convenés que cette partie, la seule telle qu'elle est vous fait perdre au moins 30 pistoles et, par surcroît, à peine avés vous du fromage pour vos domestiques et de tems en tems un cochon pour mettre dans votre saloir. Passons au grenier : du premier coup d'œil, je vois que ce bled vaut 4 l. moins par sac que le mien que j'ai tiré d'une terre semblable à la vôtre, et cela de la faute du criblage et probablement parce que vous n'avés pas eu soin d'en tirer la lène ; vous perdés dans cette seule partie au moins 500 l.. Au surplus, je vois trop peu de volaille dans votre cour et un pouillallier trop mal conditionné pour qu'une fille puisse aller au marché régulièrement toutes les semaines. Croiés moi, faittes autrement suivant ce que j'ai l'honneur de vous dire et vous réussirés. Mr le curé qui se mesle de tout, entre chez ce que l'on appelle un haricaudier, et en entrant par un temps de pluie, il trouve le maître qui affile des échalats, une femme avec ses deux filles qui filent, un petit garçon arrange dans une cour du bois, du fourrage, mettant chaque chose à sa place, un autre plus grand crible, et enfin tout le monde est occupé. Ce petit laboureur fait 10 arpens de bled, autant d'orge et avoine, quelques légumes ; il a un bon arpent de vigne, il a deux petits chevaux, 4 bonnes vaches, 2 porcs, un peu de volaille ; il fait tout ses ouvrages en heure et en temps, mettant sa petite famille en besogne et toujours à propos et suivant la saison ; il dirige d'ailleurs si bien toutes ses affaires que rien ne l'empêche de donner à son travail toute l'attention nécessaire. Mais aussy, Mr le curé, homme connoisseur, cite-t-il pour exemple ce paroissien à un tas de fainéans et d'ignares qui, travaillant sans raisonner tombent insensiblement dans la disette et disent hardiment : J'ai pourtant bien travaillé. Pour conclusion donc de la réponse au 2e membre de ma question, je dis heureux le peuple qui a un curé qui, en outre la connoissance de son ministère a celle de ce que l'on fait et de ce que l'on doit faire dans une campagne pour réussir et n'être pas exposé honteusement à faire banqueroute.

C'est faire un grand bien à un petit homme de campagne que de lui fournir les moiens et l'industrie d'élever ses enfans, leur procurer du pain et de se donner à lui-même quelques ressources, lorsque dans un âge caduc il ne pourra plus tra-

vailler à la terre. Ce bien et avantage sont d'autant plus grands qu'ordinairement la trop grande pauvreté nous fait perdre la probité et oublier la loi de l'honnête homme. Voila pourtant l'avantage que procure à une paroisse un curé qui a des yeux et de l'esprit pour connoître aussy bien les causes que les effets ; il est pourtant méprisé par un cercle de prestolats bien adonisés qui, une fois pourvus d'un bénéfice cherchent leur commodité, la bonne chère, les beaux habits et se mocquent d'un homme nécessaire et utile dont ils seroient fâchés de suivre les traces.

[Fin du registre de l'année 1745].

Rien n'est si naturel ni mieux approuvé par la pluspart des gens du monde que la conduite d'un curé qui fait du bien à sa famille, conduitte cependant blâmée par l'Ecriture, les canons et les Saints Pères ; inutilement je citerois les paroles de ces trois endroits à gens qui les savent et à qui on a persuadé cette vérité dans le cours du séminaire. Pour parvenir à l'éclaircissement entier du sujet que je traitte, distinguons plusieurs choses dignes d'être examinées à fond.

Parmi Mrs les curés, il s'en trouvent qui ont une aversion et une antipatie comme naturelle pour leurs parens ; il y en a peu de ce tempérament et si vous trouvés quelqu'un, dittes hardiment sans crainte de vous tromper que c'est un homme tout à fait impratiquable, étant toujours vrai qui si nous n'avons pas de bien à faire à nos parens, du moins devons nous leur montrer un bon visage. Il y en a d'autres qui donnent tout à leurs parents, sans vouloir les garder chez eux, pratique louable dans un sens, mais contraire aux obligations ecclésiastiques qui recommandent au prêtre de ne donner à ses proches qu'en tant que par état ils sont pauvres et ont besoin de secours. Enffin, d'autres se font un mérite et croient se distinguer en aiant chez eux successivement une troupe de neveux et de nièces qui, disent Mrs les curés, leur tiennent compagnie, lesquels pour entretenir cette prétendue bonne société dépensent au bonhomme d'oncle moitié du bénéfice et quelquesfois tout et souvent rendent le bon oncle misérable ou du moins hors d'état de faire du bien aux pauvres. Je défie Mrs les curés de ce tempérament de réfuter le discours suivant. Un curé issu de parens médiocrement à leur aise a-t-il des neveux chez lui ; il les occupe à travailler ou à ne rien faire. S'il les occupe au travail, quel est l'ouvrage qu'ils font :

la moitié de ce que doit faire un domestique qui se passeroit à une nourriture moins coûteuse que celle dont use un neveu qui, à la table de Mr son oncle veut avoir le meilleur morceau et qui, soubs prétexte qu'il a beaucoup de peine, dit-il, ne trouve presque rien à son grét. Joint à ce que son entretien coûte plus que celui de Mr le curé, que faudroit-il donc faire de ce neveu ? Le voicy ; s'il est pauvre, faittes lui apprendre un métier ou s'il a du goût pour les lettres, faittes le étudier, lui donnant à dépenser selon vos petits moiens et ne souffrez pas chez vous un jeune homme qui s'accoutumera à la bonne chère, fera peu d'ouvrage et à votre mort deviendra la fable et la risée du pais et parceque pendant qu'il a été chez vous il a voulu faire le petit maître dedans et hors le presbitaire et parceque ne dîmant plus le grain qui venoit en dormant, il se trouve peu à peu réduit à la misère, et obligé de vendre incognito quelques petits meubles propres et jolis qu'il a eu de votre succession et que la disette ne lui permet plus de garder ; et à la fin, voilà cet homme qui, après avoir mangé du pain de plusieurs grains, se trouve obligé à sa honte et à celle de la mémoire du deffunt oncle, de devenir manœuvre dans une paroisse où précédemment il avoit fait le demi bourgeois, triste sort qu'éprouvent soubs mes yeux presque tous les parens et héritiers de curés, réduits qu'ils sont à demander du soulagement dans leur besoin à ceux qui autrefois en attendoient d'un curé qui ne pouvoit leur être utile, altéré qu'il étoit par ce neveu dont l'unique soin étoit que rien ne disparût du presbitaire qu'en sa faveur.

Mr le curé, avés vous des nièces ? Tâchés de leur trouver un état proportionné à leur naissance, à leur âge et à leurs moiens et ne vous avisés pas si vous voulés avoir la tranquillité dans votre maison de les faire venir avec vous pour les raisons suivantes : 1° : Parcequ'en général les filles dans un presbitaires sont un meuble dangereux à garder. 2° : Parcequ'elles voudront être mieux vêtues que leur condition ne leur a permit pendant qu'elles étoient chez la bonne femme de mére où assés souvent elles ne portoient que des habits de toille. 3° : Parceque leur curiosité les portera à dominer, gouverner et avoir leur haut parler parmi le peuple commit à vos soins et qu'insensiblement, tant rigide soiés vous, vous ne jurerés plus que par la nièce, croirés tout ce qu'elle vous dira, et de plus deviendrés un homme incommode dans les maisons où vous hantés et où vous n'entrerés plus qu'en la compagnie d'une nièce à qui l'on fait accueil à votre consi-

dération, pendant que dans le particulier on se dit en souriant : « Nous verrons aujourd'huy Mr le curé et son vicaire » et que l'on oublie pas aisément la première condition d'une fille qui, par état étoit pour vivre en petite paisanne, état dont vous ne pourrés la faire véritablement sortir, que vous ne lui fassiés un pont d'or au dépends du crucifix. 4° : Parceque cette pauvre fille ainsi métamorphosée a un je ne sçai quel air de fausse grandeur qui la rend méprisable auprès de ceux qui recherchent une fille de son ajustement mais plus riche et la fait regarder comme un sujet trop adonisé pour un petit paisan à qui il faut à la vérité une fille de telle condition, mais aussy qui porte un panier au bras, plutôt qu'à la circonférence d'une fine robe de satin. 5° : Parceque l'accoutumance à ce genre de vie dans un sujet né pour travailler le rend paresseux, friand, causeur, curieux, insolent, haut, dépensier, glorieux et à la fin inepte pour tout ce que l'on appelle l'industrie et le ménage de la campagne. Bien plus, 4, 5, 10 ans se passent, la pauvre jeune fille perd un peu de jeunesse, elle flêtrit, elle n'est plus bonne à rien, elle a empreint sur le visage une mine défaitte, un air confisqué ; qu'en faire donc ? un meuble de demeure qui n'a plus pour toute espérance que les effets du vieux oncle ; les a-t'elle une fois en sa possession, sont-ils considérables, on la recherche, on lui fait la cour et le premier venu devient son mary ; on monte un nouveau ménage, mr le marié voit ses amis, il avise quel commerce il fera de cet argent qui ne lui a rien coûté à gagner, il achette, il vend et au bout de quelques années vous voiés tomber le ménage et ce commerce que l'on faisoit et que l'on ne fait plus, fait rire une populace qui dit tout haut : « Il a déjà tout fricassé ». Y-a-t'il des enfans de ce mariage ? Ils manquent d'éducation et sont réduits à servir ce paisan que mademoiselle méprisoit il y a quelques années ; voila une famille entière qui n'a plus pour tout bien de Mr le curé que la sotte gloire de dire : « J'ai eu mon oncle curé de... ».

Mr le curé, si vos neveux et nièces peuvent faire ce qu'on fait votre bonhomme de père et votre bonne femme de mère, laissés les chez eux dans la peine et le travail et jamais ne sacrifiés pour eux votre temporel que quand vous les voiés dans la misère et hors d'état de continuer la profession de vos parens, profession aux dépends de laquelle vous avés été nourri, élevé et instruit. Pour confirmer mon dire, jettés les yeux sur gents que la modestie et la charité m'empêchent de nommer, et examinés bien par quels degrés ils ont descendu

dans la pauvreté. Si parmi 20 héritiers de prêtres, vous en trouvés quatre qui aient prospéré et fait honneur à leurs affaires, pour peu qu'ils aient survécu le bonhomme de curé 15 ou 18 ans, je consens de passer pour menteur et que tout ce que j'ai dit soit réputé imposture grossière ; mais aussy, si l'expérience générale appuie ce que j'avance, comment, Mr le curé, oserés vous prétendre réussir mieux que les confrères qui vous ont précédé, parmi lesquels il y avoit assurément des gens d'un rare mérite et qui avoient pour tout déffaut celui d'avoir introduit chez eux des parens qu'ils auroient du laisser ailleurs sans les faire changer de païs et de condition.

Advocatus a magno recede [75].

Plus je vis dans l'état ecclésiastique et plus je vois les prêtres curieux de hanter les châteaux. Il est triste à savoir quel est le motif qui les pousse et les engage à ce commerce si délicat qu'à grand peine peuvent ils s'y conserver sans être à charge ou trahir les intérêts de quelqu'un. Est-ce la bonne chère qu'ils cherchent ? Trop heureuse la vie de celui qui se contente d'un petit pot-au-feu qui sera toujours dépensé chez lui ou équivalamment, soit qu'il y dîne, soit qu'il n'y dîne pas. Est ce la bonne société qui le conduit au château ? Qu'il sache que par état il est obligé de donner plus de temps aux petits qu'aux grands et que cette prétendue bonne société se rompt si aisément, qu'à peine a-t-on commencé à hanter la noblesse qu'on doit s'apercevoir de la grâce qu'ils s'imaginent faire à un curé en le recevant à leur table. Est-ce le jeu et le divertissement que cherche un curé ? Eh ! qu'il se souvienne des tristes effets de ce sot amusement qui sont la perte du temps, celle de l'argent, le chagrin, la mélancolie, l'humour triste et insupportable et enffin assés souvent la ruine de sa maison. Mais, me dira un curé, le château que je hante est possédé par un honnête homme qui n'y est pas toujours et auquel par patiense, je dois tenir compagnie quand il y vient, m'aiant dit une fois pour toutes qu'il ne me prieroit plus en cérémonie, et que je devois regarder sa maison comme la mienne.

Je réponds à cela, qu'ordinairement les grands et surtout les riches d'une certaine volée usent de ce compliment envers les curés de leur paroisse par un principe d'honnêteté et de complaisance qui presque toujours dégénèrent en reproches

75. Appelé par un grand, retire-toi.

subtils qui étallent agréablement le bonheur de Mr le curé à qui, quand on parle de lui pour lors absent, on attribue un bénéfice de douze cens livres, pendant qu'il ne vaut que 1000 et cela par évaluation de ce qu'il cesse de dépenser chez lui. Bien plus, pour que Mr le curé perpétue ce bon usage, il ne faut déplaire à qui que ce soit de la maison, il faut dire bonjour à tous les domestiques, s'informer de leur santé, les louer, les estimer, dire tout haut à table : « Oh ! la bonne fricassée », ne valût-elle rien du tout, ou, si l'on blâme ouvertement quelqu'un de la maison, il faut que l'on soit sçur que sa perte ou sa sortie est projettée, alors on ne risque guères. Mais si cette maison est montée de vieux domestiques qui de concert ont l'esprit et l'oreille du maître, ou Mr le curé dira comme eux, les applaudira, leur fera caresse, ou son couvert sera bientôt pour toujours renvoié au presbitaire, étant toujours vrai qu'un homme inutile dans une maison, comme un curé dans un château, ne peut y faire longue demeure qu'il n'y soit à charge et que s'en aperçoivant il ne se repente d'y avoir mit si fréquemment les pieds. Quel est donc le meilleur parti : « *Advocatus a magno recede.* » Mon cher curé, si l'extérieur de votre maison, comme par exemple quelqu'affaire pour votre église, quelque visite soit de malade, soit de personnes de votre village chez qui il vous convient d'aller pour appaiser un différent naissant, demande un homme tout entier, et que très souvent l'intérieur du ménage n'en demande pas moins, comment prétendais vous être assés universel pour tout faire vous seul, malgré vos visittes de chatteau qui en outre le temps que vous y emploiés demandent de vous un ajustement extérieur qui vous occupe dès le soir précédent et vous embarasse le lendemain jusqu'à l'heure de partir ; la frisure, la poudre, les manchettes, le beau linge, l'habit bien épousseté, le maintien bien composé et plusieurs autres simagrées tiennent Mr le curé comme à l'attache pendant tout le temps que Monseigneur est au château, et encore assés souvent la compagnie de ce seigneur rit-elle de la manière guindée d'un pauvre curé de village, qui, voulant contrefaire par des manières qu'il n'a pas, le petit abbé de Paris, fait pitié aux assistans qui ne manquent pas de s'apercevoir que le pauvre homme a passé sa jeunesse dans la simplicité et n'a aucun monde. Mr le curé, si votre seigneur vous invite, allés y rarement et y parlés comme les gens d'esprit savent que parle un curé de campagne. Que votre habit soit aussy simple que vos paroles et vous aurés l'agrément des assistans préféra-

blement à un je ne sçai quel homme qui, de lui même, se croiant corect dans les expressions, net dans les pensées, concis dans ses réponses, propre dans ses habits, porte sur son visage les traits d'un homme d'esprit sans pourtant être rien de tout cela, va se planter comme un fat dans une célèbre compagnie de personnes qui sont nés de gens illustres et dont ils ont reçu une noble éducation qui les distingue du commun, lesquels aussy haussent les épaules à l'aspect d'un paisan habillé de noir qui, ainsi métamorphosé s'imagine avoir droit de pénétrer hardiment parmi le beau monde ; sotte présomption qui seule est capable d'empêcher à ceux qui veulent bien ne se pas méconnoître, l'entrée dans de grandes maisons et qui ne sont point faittes pour des prêtres issus du petit peuple et dans lesquelles, s'ils sont obligés d'y entrer, ils doivent agir avec leur simplicité ordinaire tant dans les habits que dans les paroles, et personne ne les tournera en ridicule s'ils s'en tiennent précisément à ce que j'ai dit.

[Fin du registre de l'année 1746].

Etat des maisons de la paroisse de Courdimanche lequel pourra être utile en certaines occasions.

1 : La première maison du côté du midy appartenante à Pierre Delivrée, marchand tailleur d'Etampes et de la Lefèvre son épouse a été louée 120 l. pendant un long temps ; elle est chargée de 16 l. de rente envers l'église ; ses terres pour la meilleure partie sont sur Maisse. Quiconque locataire n'a soin de bien cultiver les courtils n'y peut jamais vivre. Ledit Delivrée à un autre lot de terre d'environ six arpens qui ont été loués 80 l.

2 : La 2e maison appartient aux héritiers de Claude de Launay, chargée de 12 l. de rente affectée spécialement sur un morceau de terre en haut proche la masure, 6 quartiers, et sur sept quarts d'autre au chantier de la rüe Creuse. Cette maison et les terres ont été louées 66 l.

3 : La 3e maison appartenante aux héritiers d'André Norice est chargée envers l'église de 16 s. de rente. La moitié de ce bien a été loué cinquante livres, mais dans la rigueur et au plus haut, le tout ne peut valoir que 75 l. vu le déperissement des vignes.

4 : La 4e maison en descendant sur la droitte appartient à Catherine Granger veuve de Jean Vielle et est chargée de 7 s. 6 d. de rente envers l'église. Elle a été louée avec les terres 100 l. et à présent elle est à 80 l. Il y a six arpens de bonne terre labourable et un demi-arpent de vigne.

5 : La 5e maison, à gauche de la précédente appartient aux héritiers d'Anne Viard ; ils la tiennent à rente du Sr Brossard avec quelque peu de terre pour 18 l. et pareillement lesdits héritiers tiennent à rente de l'église de Courdimanche quelques terres dont ils paient 9 l. 6 s. ; tout cela n'est bon que pour occuper un bateur en grange.

6 : La 6e maison, dont l'égout tombe dans la cour de la 4e cy-dessus, appartient aux héritiers de Jean Charpentier et est chargée de 3 l. de rente envers l'église ; elle a peu de terre et n'est bonne que pour un manœuvre.

7 : La 7e maison appartient en partie aux nommés Amorys et est très peu de chose ; mais comme les logis sont commodes, celui qui la tient pourroit occuper quelque lot de terre et y loger la récolte.

8 : La 8e en descendant sur la droite, appartient à François Lépicier et est chargée de 63 l. de rente envers l'église de Vaires, prix exorbitant, n'y aiant pour tout que trois arpents de terre et quantité de logis à entretenir.
(mettés ce dernier article avant le précédent).

9 : La 9e à gauche appartient à la susditte Françoise Lépicier, mineure, et est chargée de 1 l. 5 s. de rente envers l'église de Courdimanche. Elle conviendroit à un homme qui auroit la force d'ensemencer quelques autres terres. Charles Fortailler prétend qu'elle lui appartient et il est dit sur ses titres que les héritages doivent 35 s. de rente à l'église, ce qui mérite réflection.

10 : La 10e et dernière de ce bout, dit le Monceau appartient aux héritiers de Gilles Boussion et est chargée de 8 l. de rente envers l'église ; les terres de cette maison sont très mauvaises et le tout ne peut valoir que 60 l. quoiqu'il ait été loué 100 l.

11 : La 11e maison est la ferme de Coignampui appartenante au seigneur de Belébat ; elle est louée 1 500 l. avec les bois ; cette ferme est composée d'environ 400 arpents de terre dont la moitié est mauvaise. Tout le meilleur de cet emploi est le paturage et il convient à un fermier, s'il veut faire honneur à ses affaires d'avoir un troupeau de moutons d'environ 400

et un de brebis d'environ 300. Cette terre est tenue en franc aleu et probablement les religieux de Morigny [76], autrefois décimateurs du reste de la paroisse n'ont jamais perçu la dîme de cette ferme, ce qui fait le sujet de la contestation entre les curés et le décimateur ; les curés prétendant que l'Hôtel-Dieu de Paris autrefois propriétaire de la terre n'a pu l'aliéner avec la dîme, qu'icelle dîme ne soit retombée au droit commun. J'ai fait ailleurs quelques remarques à ce sujet, qui se trouvent fausses, aiant avancé que l'Hôtel-Dieu de Paris étoit autrefois décimateur de Courdimanche, ce que je disois sur les mémoires de mon prédécesseur qui étoit mal informé.

12 : La 12e maison est le château de Belébat qui, au dire de l'autheur intitulé : « *Antiquités d'Etampes* » [77] mérite d'être vu par les envieux ; en effet en arrivant icy en 1731, j'ai trouvé le plus beau parc des environs de Paris, excepté Villeroi [78], mais aujourd'huy que le propriétaire d'iceluy le détient, la maison et le parc deviendront affreux. Notés qu'en rigueur les terres que l'on ensemence de nouveau dans ce parc doivent la dîme de toute nature de grains au curé, tout étant réputé novales, hormis une pièce de terre de neuf quartiers aboutissant contre le mur du midy proche la Varenne.

13 : La 13e maison est la Varenne appartenante au Seigneur de Vaires ; elle est composée d'environ 45 arpents de terre, tant bonne que mauvaise et est louée sur le pied de 300 l. ; il convient dans cette ferme un petit troupeau de brebis et un homme laborieux qui ait des enfans, sans quoi rarement un fermier y réussira. Notés qu'entre neuf quartiers et 7 quartes d'icelle terre au chantier des Rochettes, la cure de Courdimanche a 5 quartiers de terre trop petits et dont la mesure doit être faitte par le seigneur de Vaires.

14 : La 14e maison sur le bord des prés s'appelle la Volière et appartient au Seigneur de Belébat. Elle est louée 275 l. et a environ vingt cinq arpens de terre. Cette ferme demande un gros travail et surtout la bêche.

---

76. Morigny-Champigny, arr[t] d'Etampes, canton d'Etampes. L'abbaye de la Sainte-Trinité de Morigny était une importante abbaye de Bénédictins.

77. Il s'agit des *Antiquitez de la Ville d'Etampes*, par Dom. FLEUREAU, Paris, J.-B. Coignard, 1683, in-4°, 618 p.

78. Commune de Mennecy, chef-lieu de canton de l'arr[t] d'Evry.

15 : La 15e maison proche la porte de la précédente appartient à Olivier l'Epicier ; elle ne peut occuper qu'un bateur ou vigneron.

16 : La 16e en remontant sur la droitte appartient à l'héritier du Sr Baron d'Etampes ; elle est commode pour les logis mais trop chère, étant louée environ 52 l. et n'aiant que 2 arpens de terre, dont un demi-arpent de peu de valeur.

17 : La 17e sur la gauche appartient à Marie Baudoin veuve Le Bel ; cette maison n'a pour toute terre que le jardin et assés de logement pour engranger le revenu de 10 arpens de terre.

18 : La 18e maison couverte en tuille appartient aux héritiers de feu M. Brossard ; cette terre appartenait autrefois au Sr de Besson de Clermont dont est devenu héritier le Sr du Plessis [79], proche Auton, qui a vendu au Sr Brossard ladite maison et terre, à raison de 10 000 l.. Les terres sont partagées en plusieurs lots, étant impossible qu'un seul et même fermier pût faire valoir cette terre en son entier, s'il vouloit continuer l'usage de faire des légumes ; cette terre est chargée de douze livres de rente envers l'église de Courdimanche, rachetable par 240 l.

19 : La 19e maison sur la gauche en montant, vis-à-vis la précédente est celle que j'ai achettée vers 1742 des nommés Malhaire, oncle et neveu et par eux possédée en leur qualité d'héritiers de Charles Flagy, père de la femme de l'oncle nommée Margueritte Flagy. La femme du neveu est fille du nommé deffunt Pioger qui avoit épousé l'autre fille de feu Flagy. Ils m'ont vendu cette maison et les terres et bois par 1400 l. garantissant rachettable, une rente de 27 l. due par la maison, à l'oncle et 9 quartiers de bois à la mineure de Simonneau autrefois marchand de La Ferté, laquelle rente cependant, se trouve non rachettable selon la dernière reconnaissance desdits Malhaire, ce qui fait qu'on peut les assigner en dédomagement. Ladite rente de 27 l. doit 40 sols par an à l'église. J'ai fait à neuf en 1743 la maison sur la cave et en 1744 le portail et les murs et réparé généralement tous les autres logis. Nota que j'ai sçu dans la suite qu'un particulier demeurant en Brie et consorts avec lesdits Malhaire avoit portion dans lesdits

---

79. Le Plessis-Saint-Benoît, près d'Authon-la-Plaine, dans le canton de Dourdan.

logis, ouche [80] et bois seulement et pour me mettre à couvert de ses poursuittes, avant de bâtir, j'ai fait un devis en bonne ordre et partant, s'il vouloit reprendre son tiers, il seroit obligé au tiers des bâtis et au tiers de la rente.

Nota que la rente de 7 l. 13 s. que j'ai achettée sur les héritiers de Marie Audiger, n'a été acquise que pour éviter la perte de celle de 15 l. due à l'église par lesdits héritiers pour l'exécution du testament de Marie de Brie, dont a hérité ladite Marie Audiger, et qu'un curé qui gérera bien les terres que j'ai achettées se trouvera avec un peu de patience fort à son aise. Il lui faut pour cela 3 vaches et deux petits chevaux, ou s'il n'en a qu'un, qu'il soit fort et que pendant moisson il ait un bon asne pour lever sa petite dîme.

(Voir la dernière page du registre de 1745).

[Fin du registre de l'année 1745]

Suite de ce qui est dit de ma maison et terres sur le registre de 1746.

Si un curé laborieux veut entreprendre de faire valoir et l'ancien et le nouveau domaine de la cure, il y trouvera son compte, pourvu qu'il soit fourni de bons domestiques et que lui mesme ne se croie point déshonoré de mettre quelquesfois la main à l'œuvre. S'il se contente d'un cheval seulement, qu'il choisisse un homme solide pour faire charüe avec lui, ce qu'il est rare de trouver. Le plus sçur est d'en avoir deux petits, jeunes et de deffaitte, sur lesquels, quand on est connoisseur pour les achetter et entendu pour les bien élever, on gagne souvent un tiers. La nourriture de deux chevaux effraie pour l'ordinaire un curé, par exemple qui venant de la ville calcule toute sa dépense, auquel je fais ce discours : M^r^ le curé, ne comptés point, 1° les fourrages, vous les tirés de votre terre il faut qu'ils y rentrent ; 2° vous avés 8 septiers d'avoine de votre gros, joignés y un arpent d'avoine que vous ensemencerés avec un demi-arpent de petits poids, labouré à trois façons, bien fumé, la dernière façon faitte vers la fin d'avril en enterrant les poids, sans hercer le labour que vous ne hercerés que quand les poids seront longs comme le doigt, hersage qui exhaussera vos poids et tuera l'herbe naissante. Par ce

80. Terre labourable close de fossés ou de haies et souvent, plus précisément, jardin fermé de haies et planté d'arbres fruitiers sous lesquels on sème des légumes ou du chanvre.

moien, si vous êtes curieux d'être bien monté et de rouler quand il vous plaira, vous aurés chez vous deux chevaux qui ne vous seront presque d'aucune dépense et ferés bien votre ouvrage. Sur tout le terrain vous ferés en bon fond 5 arpens de bled, 5 ou 6 arpens de tout légume, un demi-arpent de fillasse, de l'orge, de l'avoine et enfin, aurés la consolation d'avoir chez vous de quoi, sans vous gêner, nourrir volailles, vaches et cochons. Mais observés que pour que vos terres soient bien faittes, il ne faut charger votre valet que du labourage, l'arrivage de moisson, le batage d'orge, d'avoine et légumes excepté les lentilles pour qui il faut l'aider d'un second, de votre jardin, d'un quartier de vigne tout au plus, si vous voulés qu'il ne soit pas surchargé. Le restant, vous le ferés faire par des ouvriers, excepté que quelquesfois il pourra cerfoitter quelque morceau d'haricots. Votre servante aura soin de votre ménage et de vos vaches quand elles seront revenues des champs, où elles seront conduittes par une petite fille d'environ 30 l. de gages. 3 domestiques, c'est beaucoup, dirés-vous ; ouy je l'avoue, mais si vous savés les mettre en ouvrage, ils ne vous coûteront rien. Les veaux nourriront et paieront la vachère, le proffit de la cour et le beurre et le fil qui sera filé, la maîtresse servante et un bon arpent de bled nourrira et paiera à peu de chose près, années communes, votre garçon. « Travaillons toujours, la terre nourrit tout », proverbe de paisan, qui dit vrai pour l'ordinaire, pourvu que tout soit fait à propos et que l'on ne soit pas à charue quand il faut être au grenier.

Nota que l'arrivage de vos grains se fera aisément si vous avés chez vous une maîtresse servante forte et qui ne soit pas de ces demoiselles de Paris qui ne savent faire qu'un simple ménage d'un vieux chanoine de Ste-Opportune, faire cuire six pommes en compote, pour le souper du vendredy et du samedy ; non ce vous seroit un meuble incommode ; il faut une femme qui sache un peu de la maison rustique, qui mange des lentilles et des haricots et qui, en cas de besoin puisse aider à un garçon quand on est pressé d'ouvrages et que le mauvais temps menace.

[Fin du registre de l'année 1747]

Le temps rend les hommes savans.

Un jeune homme âgé de 25 à 26 ans pourvu d'un bénéfice cure[81], doué de science, de prudence et de douceur peut gouverner un peuple, mais rarement fait-il marcher ensemble les trois qualités susdittes et assés souvent ressemble-t-il à un beau vaisseau tout neuf, bien équipé et qui malgré tout son attirail périt dès sa première sortie, parceque son pilote n'a pu jouir d'un gouvernail rude à la main ; le pauvre conducteur s'est laissé gagner, une pièce de mer a prit le vaisseau en flanc, l'a jetté sur un rocher et la marée impétueuse l'a mit en pièce. C'est précisément le sort d'un jeune homme qui, appuié sur un peu de science et de conduitte, entre de gaieté de cœur dans un bénéfice où, faute d'expérience, il acquiert en peu de jours le mépris de son peuple et loin de réussir comme il se l'étoit promit, se voit à deux doigts d'une perte inévitable, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Que faudroit-il donc faire, me demanderés vous, pour éviter ce double malheur ? Cette question demande une réponse fort étendue.

1° : Aians toujours pour principe que c'est un malheur pour un jeune homme d'être trop tôt chargé du gouvernement d'une paroisse, et que de dix, il n'y en aura pas deux qui réussissent en vrais dispensateurs, par la raison qu'il est ordinaire à cet âge d'ignorer ses devoirs, ou, si on les connoît, de les négliger, eu égard aux passions dont on est siégé de toutes parts, aux connoissances que l'on fait et aux ouvrages immenses que l'on entreprend. Du détail bien circonstancié de ces trois endroits, viendra la réponse à la question susditte.

Les passions dans la jeunesse sont une citadelle forte et bien deffendue, qu'il s'agit pourtant de ruiner ; le canon ne suffit-il pas, il faut tâcher par quelque voie d'en venir à bout, la mine seule peut faire cette opération. Tant qu'un jeune homme a des deffauts dominans, il ne peut rien faire dans un état qui doit être toute vertu ; proposition d'autant plus vraie qu'elle est appuiée sur le témoignage de l'Ecriture, des Pères et de la raison. Quant à l'Ecriture, souvenés vous des enfans d'Héli, d'Oza etc., de la considération desquels exemples on pourroit en quelque façon tirer les instructions d'un st Paul à ses disciples Tite et Timothé ; quant aux Pères de l'Eglise, lisons dans leurs ouvrages les dispositions de cœur et de

---

81. Ce fut, comme nous l'avons vu, le cas de Thomas Lorieul.

corps qu'ils demandent de ceux que l'on doit faire entrer dans l'état ecclésiastique, st Bernard, st Jean Chrisostome, st Cyprien etc. Quant à la raison, qu'y-a-t'il de plus mal donné que de confier au rustique un ouvrage délicat ; le chartier se connoit-il en peinture, le boiteux sera-t-il fort coureur, l'hermite raisonnera-t'il de la façon de gouverner, le chien mâtin deviendra-t'il un chien couchant ? Comment le jeune homme devenu curé distinguera-t'il les différens personnages représentés sur le tableau d'un monde entier ? Comment sans usage se réduira-t'il tout d'un coup à une bourse qui demande un homme sage et déchargé de passions ? Comment, ne pouvant pas se connoître lui seul au milieu du tourbillon qui l'environne, sçaura-t'il connoitre le tempérament d'une multitude qu'il doit gouverner *hic et nunc* ? Et comment son odorat obtus et émoussé fera-t'il des traces presqu'insensibles qu'il faut cependant développer pour pouvoir se vanter d'être un connoisseur subtil et qui est en état de prendre toute précaution suivant les accidens.

Les connoissances que fait un jeune homme nouvellement installé lui sont pour l'ordinaire nuisibles et pour mieux dire fatales. Me voilà pourvu d'un bénéfice passable, il faut que je voie mes amis ; dittes plutôt, il est absolument nécessaire pour mon avantage que je reste en silence pendant quelque temps, et pour connoître ceux avec qui je dois faire société, et avant de la faire pour accomoder un peu mes affaires temporelles ; en effet, vous qui lisés ces raisonnemens familiers, vous connoîtrés, ou peut être le savés-vous déjà, que bien des ecclésiastiques, pour s'être trop émancipés d'abord, ont fait un honteux naufrage causé par s'être trop tôt liés avec gents qu'ils ne connoissoient pas et dont ils ont emprunté les mauvaises maximes. Un confrère pétulent vous imprime je ne sçai quel avangoût de vous soutenir dans votre bénéfice ; un autre, grand parleur, grand râcheur, vous provoque à mille discours inutiles, pour ne pas dire dissolus ; vous voila engagé avec eux ; comment rompre ? Vous ne le pouvés, ou si vous le pouvés, vous avés quelque lieu de craindre que ces personnes qui, peut-être, vous auront prit par votre faible ne viennent à vous traverser, s'ils s'aperçoivent que vous vouliés user de séparation. Vous avancés insensiblement et l'amitié jette de plus en plus des racines si profondes qu'en peu vous voila semblable à ceux que vous hantés. Toute cette fréquentation ne se fait pas sans dépense ; si l'on vit, on a des visittes, et assés souvent on commence par où l'on devroit finir. On se jette dès ses premières années dans

la dépense de la table avant même d'avoir paié ses dettes ou fourni son ménage de ce qui est nécessaire, ce qui est commettre une faute grossière et irréparable. Quiconque suit cette pernicieuse maxime, quel que soit le revenu de son bénéfice, ne peut jamais faire honneur à ses affaires, étant toujours vrai de dire qu'un homme qui ne reste jamais ou très peu chez lui dépense infiniment plus qu'un autre qui est sédentaire. Ce dernier règle sa maison, met ses domestiques en ouvrage, mesure leur dépense, fait tout faire à propos, etc., pendant que le premier, presque toujours absent, ne connoît pas même les mœurs de ses domestiques, ne sçait s'ils travaillent, ni si ce qu'ils font est à propos, ignorent les personnes qui vont et viennent dans sa maison, lesquelles pour l'ordinaire sont d'autant plus à craindre que l'on pense communément dans le monde que le bien d'un presbitaire appartient autant aux paroissiens qu'au curé. Bien plus, que ne doit-on pas appréhender du côté du libertinage parmi des domestiques qui, comme chiens sans maître, vont à la chasse quand il leur plaît. Sur qui ordinairement fait on tomber ces fruits d'amertume, si ce n'est sur le pauvre curé qui trop tard, se repent d'avoir lu cette petite réflection et de ne l'avoir pas suivie. Il la regardoit dans sa jeunesse comme le passe-temps d'un esprit borné qui arrivoit *ad hoc et abhoc* pour se déterminer, et à la fin pourtant il sera obligé de convenir que tout discours le plus simple doit être applaudi quand il conseille le parti le plus sçur et cette nüe simplicité.

« *Festina lente...* » a dit un sage [82] « *unum nihil, duos plurimum posse* » [83] a dit un autre ; lesquels passages nous donnent à entendre qu'avant de faire aucune entreprise, nous devons nous demander à nous même si nous avons tout ce qui est nécessaire à la perfection de notre ouvrage. On voit presque toujours qu'un jeune curé ne trouve rien de bien construit dans son presbytaire ; il n'y a pas couché deux nuits qu'on voit empreint sur son front, je ne sçai quelle démangeaison de faire passer les portes par les fenêtres ; sottise que l'on ne peut pardonner. Ce plancher est trop bas d'un pied au moins, cette croisée est trop étroite, cette place est trop humide, il y convient un parquetage ; il est honteux et difforme de voir un presbytaire couvert en chaume ; le premier argent que je toucherai sera

---

82. Hâte-toi lentement : mots attribués à Auguste, selon Suétone (*Auguste*, 25).

83. Une personne seule ne peut rien, deux peuvent beaucoup.

pour achetter de la tuille ; n'est-il pas mécréant de voir un jardin aussy mal arrangé : il convient d'y apporter de la terre franche, de le faire replanter et de se rendre enffin sa prison un peu grâcieuse. Cette craquade sort de la bouche d'un jeune homme avec un petit air si aisé, que, qui ne le connoitroit pas, penseroit que tout l'argent pour la dépense susditte est compté, nombré et comme séparé de celui dont on a besoin pour la vie et l'entretien. Un homme de cette trempe reçoit fréquemment visite de gents qui comme lui mettent tout par écuelle. Un certain petit maître entr'autres, pour sa première visitte, controlle l'emplacement, la situation et la distribution des appartemens du presbytaire et d'un ton transcendant dit à ce nouveau curé : « Mon ami, il faut faire mettre à bas cette partie et là, tirer trois pièces qui te seront des plus commodes, une salle, deux cabinets, un pour toi et l'autre pour ton domestique ; c'est un petit objet qui te coûtera peu et par ce moien tu te trouveras en état de recevoir d'honnêtes gents. Tu as là-haut deux chambres pour tes amis, il y a quelque chose à faire de peu de conséquence ; croi moi, fait travailler dès à présent et la dépense te sera moins à charge ». Notre nouveau bénéficier, qui d'ailleurs a conçu de lui-même le dessein de faire beaucoup de fracas, se laisse aisément persuader et sans sols ni maille, il entreprend un travail qu'il faudroit remettre après dix ans, sans s'informer à combien montera le parfait de l'ouvrage. Il commence par faire venir un maçon limosin, avec lequel il convient par 350 l. pour ce qui concerne les gros murs ; en six semaines à la vérité, cet ouvrier satisfait à la convention ; mais tout ce qu'il a fait est peu en comparaison de ce qui reste à faire. La maison curialle étoit composée de deux espaces de logis, chacuns de 13 p. sur 20 ; dans un, étoit une cuisine et dans l'autre, étoit une écurie et un petit cabinet ; en haut deux chambres dont une pouvoit très bien servir de salle. Il s'agit à présent de percer une porte dans le pignon de la cuisine pour aller à ce nouveau bâtiment ; il faut à cette salle deux croisées, une cheminée, carrelage, planches, plafond, le tout à la mode et de bon goût ; 2 portes pour aller dans ces deux cabinets, demie croisée au moins à chacun, planchers, tuille, carreau, vitre, contrevent chaud, plâtres, ferrures, et pour le tout 1 200 l. ne suffisent pas. Où prendre à présent des meubles pour la décoration de cet appartement ; le bénéfice vaut à la vérité 1 500 l., mais *item* faut il vivre. Vous n'avés pu mon pauvre curé épargner cette année que 30 pistoles, charges acquittées ; vous ne dévés plus je l'avoue à vos ouvriers que 900 l., mais comment

les paierés vous, vous meublerés vous, vivrés vous et ferés vous honneur à vos affaires ? je n'en sçai rien, et j'appréhende fort que, s'il vous arrivoit quelque fâcheux accident, vos créanciers ne perdissent tout d'un coup ce qu'ils vous ont prêté en gents trop crédules. Vous êtes vous aperçu que vous avés démoli deux espaces de bâtiment dont un formoit une vacherie et l'autre une remise pour mettre une charette de bois, etc., logemens absolument nécessaires dans un bénéfice à dîme, nouvelle dépense à faire et que probablement vous ferés par la raison que vous vous croiriés déshonoré s'il manquoit quelque chose à une maison qu'en entrant vous avés voulu embellir ; d'ailleurs, sachés que de plus intéressés que vous ont voulu perfectionner un ouvrage entreprit et qui toujours tire après soi d'autres besognes que l'on appelle communément « ouvrage de suitte » ; que de plus, l'homme le plus au fait de la dépense a toujours oublié en calcul faisant, bien des faux frais coûteux et auxquels les ouvriers même les plus éclairés n'ont jamais pensé et c'est pour cela qu'un jeune bénéficier qui par état n'est pas obligé de tout savoir demeure bien surprit lorsque par le laps du temps, il se trouve surchargé de dettes et que, malgré son gros bénéfice, il voit de petits curés bien mieux réussir que lui ; aussy ont ils gardé un profond silence pendant que leur confrère faisoit grand bruit et aujourd'huy, par dérision disent-ils, les gros bénéficiers sont sujets à mourrir misérables. Leur dire n'est pas faux pour l'ordinaire, étant vrai par expérience que la succession des petits bénéficiers a quelque chose de plus solide que celle des gros curés. Il suffit que ces derniers meurent dans une année où les grains sont à vil prix, pour que les meubles vendus n'acquittent pas les dettes ; au lieu qu'un bénéficier de six ou 700 l. de rente, qui a toujours veillé en homme oeconome à l'administration de son temporel, a pu fort bien épargner 250 l. par année et préalablement en entrant dans sa cure, il a trouvé son logement suffisant, s'est meublé du petit nécessaire et a mené une vie frugale et par ce moien s'est mis en état de faire à temps ses provisions et conserver sa petite récolte qui dans certaines années lui a produit le triple et le quadruple de son revenu prit dans une évaluation infime. Le sistème de ce dernier déplait à bien des bénéficiers, quoiqu'il soit le plus sçur dans la pratique et qu'il soit vrai de dire qu'une honnête industrie dans un prêtre vaut infiniment mieux que cette prodigalité de la pluspart qui, ennivrés d'une certaine hauteur et d'un faste orgueilleux, s'imaginent être en grand prédicament dans le monde si ils voient, s'ils sont vus, s'ils bâtis-

sent, s'ils édifient, s'ils sont bien meublés, bien équipés et richement vêtus. J'avoue que les simples, ou pour mieux dire les sots, sont éblouis d'un tel extérieur et avec étonnement disent : « Ah ! que voila un homme riche et en réputation dans le monde ». Mais ces fins matoix qui ont des yeux de lynx pensent bien autrement. A la sortie d'un repas, Mr le Curé de... a resté avec Madame la marquise de... qui, sans scrupule a curieusement demandé : « Quel est donc ce Mr si bien adonisé qui parle avec une grande hardiesse, pour ne pas dire effronterie ? » — « Madame, c'est Mr le curé de... ; à la vérité son verbe est un peu haut, mais sa bourse n'est guéres bien ferrée ; il fait aujourd'huy après 10 ou 12 ans de bénéfice plus de bruit qu'il n'a fait de besogne dans sa cure en y arrivant, et encore reste-t-il bien des ouvriers à paier ; au reste ce n'est pas là un grand embarras pour lui ; il met tellement sa confiance en la providence, que plus les danrées sont à vil prix, et plus il fait des dépenses. Il s'est avisé dès ses premières années d'agrandir son presbytaire et d'agir comme font ceux qui ont du vieux gagné ; mais malheureusement pour lui, il est demeuré en arrérages et est obligé de couper son bénéfice par moitié pour satisfaire ses créanciers.

Voilà lecteur le terme de celui qui, manquant de prudence, a donné tête baissée dans le piège où se laissent très souvent prendre de jeunes curés qui, pour avoir été placés trop tôt ont ignoré les suites fâcheuses de l'ostentation et sont devenus la fable et la risée des compagnies et, ce qu'il y a de plus funeste, ont besoin de 20 ou 30 ans de vie pour pouvoir appaiser des debtes qu'il leur étoit aisé d'acquitter, si, en personnes raisonnantes, ils eussent trouvé leur logement commode, évité les nombreuses compagnies et travaillé sur leur esprit pour corriger ce qui s'y trouvoit de deffectueux, dans un âge sujet à une multitude de passions, que l'on ne peut vaincre que par le conseil de gens mûrs et d'une expérience consommée. L'état d'un curé tel est d'autant plus triste qu'il ne peut réparer le temps perdu et que, devenu savant à force de vieillir, il gémit continuellement et à la fin donne dans un faux épouvantable telle qu'une permutation peu réfléchie ou abandonnement de son bénéfice par une espèce de désespoir, et pour comble de malheur, ses meilleurs amis l'abandonnent au milieu de ses disgrâces ; il n'a plus aucun crédit, il est savant, je l'avoue, mais sa science ne fait que l'étourdir ; il sçait bien diriger mais personne n'a confiance en lui puisqu'il n'a pu se diriger lui même ; quel est donc son sort ? : un mécontentement entier,

un remords continuel, une honte mortelle, un esprit chagrinant, un tempérament mélancholique, un regard affreux, un extérieur négligé et enffin un certain air extravagant et sauvage qui fait dire à ceux qui le connoissent : « Voilà un homme qui meurt de chagrin et qui paie chèrement ses folles entreprises. »

Si l'on peut former un tel raisonnement sur le compte d'un gros bénéficier, que ne doit on pas dire d'un curé de Courdimanche qui ne peut rien tirer de son bénéfice au delà de sa subsistance à moins qu'il n'ait une certaine industrie par laquelle il tire partie de tout.

Ses terres de la cure sont le premier objet auquel il doit s'attacher et dont il doit faire en sorte de tirer de quoi donner du prix à sa maison, paier ses domestiques et entretenir son cheval. S'il en vient à bout, il peut dire hardiment : « Je vivrai, j'épargnerai. » Mais si comme plusieurs de ses devanciers il s'avise de faire du fracas, qu'il sache que jamais il ne sera autre que très gueux.

[Fin du registre de l'année 1748.]

L'archidiacre.

Sa principale fonction est d'examiner la dépense du revenu des églises, d'avoir l'œil sur le temporel, de faire rendre les comptes aux marguilliers des paroisses et de voir s'il ne s'y commet point d'abus. Dès l'an 877 du temps de Hincmar, évêque de Reims, le nom qui ne s'attribuoit qu'au premier des diacres fut aussy donné à certains prêtres. L'archidiacre est l'œil de l'évêque et dans ses visites il doit être censé agir en son nom et de sa part. Il est assés difficile de décider positivement si ce qu'il exige pour son salaire lui est légitimement dû, quoiqu'au fort extérieur on ne puisse le lui refuser. Dans ces derniers temps les droits de l'archidiacre ont été bien affermis, jusqu'à priver les curés du droit de porter l'étole lors de sa visite dans leur paroisse, ce qui paroit trop humilier un pasteur qui dans son tribunal devroit avoir au moins autant d'authorité à la venue de ce délégué, qu'en a un notaire au moment de la visitte d'un controlleur ambulant, qui est bien en droit d'examiner des papiers, des titres, etc., mais non dans celui de suspendre pendant le moment de sa visitte le pouvoir donné à ce notaire d'écrire, de former et de signer de nouveaux actes. Le bas clergé est bien décheu de ses anciens privilèges, parce que les archidiacres n'ont plus cette simplicité, cette frugalité, cette douceur qui les unissoit si agréablement avec les curés de leur

district, d'où procèdent ces affreux dérangemens que l'on remarque dans les paroisses. La simplicité, en effet, est la première qualité que doit montrer un ecclésiastique, quelque poste qu'il occupe ; elle ne se trouve point dans la plupart des archidiacres, qui ordinairement viennent dans les paroisses soubs un attirail plein d'ostentation et de vanité ; la frugalité s'y trouve encore moins puisque les châteaux sont leur logement, ou les presbitaires dont les curés sont en réputation de faire beaucoup de dépense. La douceur qui est l'âme du clergé s'y rencontre rarement : un archidiacre tonne, foudroye, commande avec menaces et entend, comme avec plaisir une troupe de paisans armés contre un curé ; il croit par là édifier et il détruit, au lieu d'arranger il dérange. Sa grande authorité marquée au coin de la hauteur et jointe à cet attirail mondain lui fait prendre un ascendant sur le simple prêtre, dont s'aperçoivent bien les ennemis qui vont déclamer et c'est aussy ce qui leur donne courage et leur fournit cette effrontée hardiesse pour reprocher et même aggraver les deffauts d'un pasteur. Bien plus, dans ce château où assés souvent M^r^ le curé est méprisé, qu'y dit-on de lui, quels sont les accusateurs ? Un seigneur splendide, riche, bien disant, fera son portrait en deux mots : mauvais sujet. De bonne foi, M^r^ l'archidiacre, il faudroit que vous fussiés plus qu'homme pour ne pas concevoir de l'indisposition contre ce pauvre curé ; songés qu'un seigneur de village, dont vous goutés la maison sera un oracle dont les paroles vous persuaderont et vous feront faire une injustice. J'avoüe que le curé en question n'est pas un saint, mais en déclamant contre lui devant un prélat, le rendrés vous meilleur ? Non, certes ; au contraire, vous le précipiterés de plus en plus dans l'abîme de la désobéïssance, et parce qu'il est homme impatient et qu'étant homme de bon sens il voit que vous ne remplissés pas votre mission apostoliquement, c'est à dire simplement, frugalement et avec douceur. Dans 15 jours le curé a un *veniat*, ses ennemis triomphent, sa paroisse manque de prêtres, la réputation du curé est perdue parmi ses habitans. L'un rit de cet accident, l'autre en est fâché jusqu'à maudire les supérieurs et enffin, pour avoir sans un mûr examen usé trop vite de votre authorité, voila un troupeau à la gueule du loup puisque son berger ne le conduit plus, voila une pépinière de déréglement qui prendra de profondes racines ; il faudra un long temps pour faire oublier à des enfans les mauvaises manières de leurs pères ; ils s'élèveront comme eux contre un curé, parce qu'ils auront sçu que leurs parents sont venus à

bout de chasser celui qui leur déplaisoit. Si Mrs les archidiacres vouloient confesser ingenuement l'opinion qu'ils ont du bas clergé, tout le monde seroit bien surpris de voir qu'ils le regardent comme l'ouvrier regarde son instrument, le maître son domestique ; il est pourtant vrai que ces pasteurs subalternes sont du nombre des 72, qu'ils coopèrent à l'œuvre important du prélât et ne différent de lui qu'en tant que le bon ordre veut et demande qu'il y ait un capitaine, un lieutenant, des soldats ; le premier commande, le 2e donne l'ordre au deffaut du premier, les 3e obéissent. Mr l'archidiacre conclut de là qu'il est ce lieutenant et les curés des soldats ; mauvaise conclusion : en effet les curés à la jurisdiction et pouvoir d'ordonner prêtres font l'ouvrage que fait un prélât : ils prêchent, *ite docete*, 1re mission ; *baptisate*, 2e mission ; d'où l'on doit inférer que ces mêmes curés étant établis de J.C. même, des archidiacres ont mauvaise grâce de prendre un tel ascendant. Ceux qui doivent leur établissement à la négligence ou au trop grand embarras des évêques, qui, chargés de trop d'affaires, ont constitué ces mêmes archidiacres comme des censeurs pour veiller à l'administration du temporel des fabriques, des églises, etc., les jurisconsultes ont bien sçu borner leurs pouvoirs et mettre une grande différence entre eux et les évêques quant à la domination sur des curés. S'il n'y en avoit point, la seule dénonciation de l'archidiacre astraindroit le curé à se rendre dans un séminaire pour là y renouveller l'esprit ecclésiastique ; on l'a bien prétendu, mais tout cela ne s'accorde pas avec les juristes qui ont toujours soutenu que le pouvoir de l'archidiacre étoit limité et que ce délégué n'étoit qu'émissaire, procureur, ambulant, commis ; il y paroît bien puisque de nos jours toute sentence ou ordonnance d'archidiacre est flètrie et que l'on ne peut rien ériger sur icelle. Elle ordonne une réparation, laquelle ne peut être mise à exécution sans le consentement d'une communauté convoquée selon les formes.

Ce que je viens d'écrire ne sort point d'un mauvais cœur ni d'aucun mécontentement puisque ces Mrs les archidiacres m'ont toujours fait mille amitiés, du moins en apparence et que je suis assez aise de les avoir de temps en temps, pour que dans le chapitre de dépense du compte d'un marguillier, ils ordonnent que mon honoraire me soit paié incessamment et que dorénavant, il ne se trouve plus de vieux à compte, ce qui est assurément me favoriser et soutenir la cause d'un curé qui, pour l'ordinaire, jette les yeux sur ce qui lui revient de son église, pour paier les décimes dont la chambre ecclésiastique

veut être paiée sans retard, soubs peine d'intérêts, et que je ne désapprouve point, puisque, donner du temps aux débiteurs ne fait qu'accumuler leurs debtes et à la fin les rendre insolvables et c'est sur ce fondement que raisonnent aussi Mrs les archidiacres. Je ne voudrois pourtant pas dans la pratique suivre cet ouvrage strictement ; j'appréhenderois 1° de ruiner bien des familles, m'attirer quantité d'ennemis et de bouleverser une paroisse dont les habitans entre eux dans certains temps ne pourroient pas fournir 100 l. sans se défaire de certains meubles morts ou vifs dont le manque leur seroit prejudiciable. Mrs les archidiacres n'entendent point ce langage, soutenant qu'il faut se faire paier chaqu'année quinze jours après l'échéance, sistème qui, étant suivi contre tous ouvriers, tend à la destruction entière de la société et du commerce civils ; au reste prenons cette spéculation comme disant vrai au fond, mais impossible ou du moins très difficile dans la pratique et c'est pour cela même que de jeunes abbés tendant aux grands emplois ecclésiastiques en faisant leur apprentissage par celui d'archidiacre sont assés souvent moqués en taille douce par de vieux curés, gents d'expérience qui, à la vérité, en présence de Mr l'archidiacre annuent à tout ce qu'il prononce et ensuitte font à leur guise et au moment de son départ lui disent : « Mr l'abbé jusqu'à l'année qui vient ». Un prélat dans l'usage de former des élèves pour les places épiscopales ne manque pas et par le moien des conférences et par des instructions écrittes, de leur donner ce que l'on appelle un calepin rempli de lieux communs, dont ces jeunes candidats se servent comme de l'unique instrument capable de détruire les abus, extirper le schisme et établir le bon ordre. Ils font partout les mêmes questions, proposent les mêmes difficultés, appliquent les mêmes remèdes et donnent les mêmes décisions, suivant en cela ce que leur dicte ce calepin ou *veni mecum*, qui pourtant, à en juger sainement, est une pièce inutile, ridicule et qui attire le mépris du bas clergé où se trouvent bien des maîtres qui tous étant compris par un archidiacre soubs le nom de curés de campagne, fournissent au même, occasion d'une grande surprise lorsqu'il se voit attaqué par un grison mal vêtu, mal peigné, etc., qui dit d'un ton de maître : « M^r^, M^r^, vous n'y êtes point, vous prenés le pouvoir d'agir pour l'obligation de faire, mettés la main à notre charüe, rien n'y manque et cependant vous labourerés mal ; vous en connoissés bien les parties, mais reste à savoir si vous pourrés les assembler ; vos figures sont justes, votre raisonnement est faux. » Un curé qui lâche effron-

tément une telle gresle de sottises incommode beaucoup un jeune homme qui est arrivé dans l'intention de faire et dire tout ce qu'il voudra. S'il est politique, il adoucira le bon homme par un compliment et à son retour en fera ses plaintes au prélât, à qui il aggravera peut être la prétendue faute du curé rebelle, ou s'il n'est pas politique, il disputera contre le curé, il le menacera, bel exemple devant une populace ; d'où l'on voit l'inutilité des visittes d'archidiacres, je dis trop peu, le trouble que causent très souvent ces visites qui, pour être trop rapidement et sans l'affection que des archidiacres doivent avoir pour des curés, en mangeant avec eux, couchant chez eux et leur parlant d'égal à égal, traversent l'esprit de Mrs les curés et leur suggèrent l'opiniâtreté comme une punition due à la faute que font Mrs les archidiacres en n'aiant pas cette simplicité, cette douceur et cette bienveillance, sans lesquelles ils ne peuvent être ce que l'on appelle *forma cleri.*

Celui qui après moi lira ce que je viens d'écrire *currente calamo,* dira peut être comme en colère : « Mon devancier étoit un génie bien singulier ; que lui importoit il si des supérieurs font bien ou mal ? Est-ce que quelque archidiacre l'auroit maltraité ? D'ailleurs quiconque écrit doit écrire mieux et d'un stile moins barbare et pour la diction et pour les pensées.

Je conviens du bon droit de tous vos reproches et je finis en quatre lignes, la honte m'y oblige. Je n'ai pas, je l'avoue, vécu comme un saint ; M. l'archidiacre ne m'a pourtant jamais tancé en public ; mais soit qu'il en fût persuadé, soit par mauvaise humeur, il m'a donné des coups qui m'ont bien fait mal, quoi qu'il me les ait donnés en secret ; et comme ma trop grande sincérité n'a pu les dissimiler, que la colère de celui qui ne se sent point si coupable ne surprenne personne.

Le 15 avril 1749 j'ai permuté avec le Sr Auvray, prêtre du diocèse de Bayeux et curé de la Gennevraye, diocèse de Lizieux, près le Merleraux, alors vicaire de Linas près Montlhéry.

Je ne sçai pas comment j'ai oublié de citer Mr Thiers [84], curé du diocèse de Chartres, qui a tant et si longuement disputé

---

84. Jean-Baptiste Thiers, érudit et théologien, né le 11 novembre 1636 à Chartres, mort le 28 février 1703 à Vibraye (diocèse du Mans). Destiné à l'Eglise, il eut une bourse au collège de Chartres, passa de là dans celui du Plessis à Paris et y fut appelé, en 1658, à régenter les humanités. Il prit en Sorbonne le grade de maître-ès-arts et celui de bachelier en théologie. Quoique fort érudit, il fut seulement curé de campagne. Etant curé de Champrond en Gastine (diocèse de Chartres), il s'éleva contre diverses

contre son archidiacre sur ses prétentions démesurées. Ce savant a prouvé que ce qu'exigent Mrs les archidiacres est contre la disposition des conciles, du droit canon et de la raison même. Vous lirés avec plaisir son livre intitulé : *la Sauce Robert* contre son archidiacre. Mais à quoi sert à un curé de campagne de tant disputer ? Le pauvre Mr Thiers qui disoit vrai fut tant tourmenté qu'il se vit contraint de quitter sa cure pour une autre dans le diocèse du Maine, où probablement Mrs les archidiacres pensent comme leurs confrères et seroient charmés d'avoir le droit de ceux de Josas, diocèse de Paris, qui sont parvenus à se maintenir dans le droit de s'aproprier le cheval (ce n'est plus comme autrefois le mulet) du curé, son plus beau lit, son bréviaire, sa ceinture d'or, son surplis, son bonnet carré, etc.[85]. Mr Thiers fut donc regardé comme un homme obstiné gratis, et on le traite comme ces petits génies qui s'érigent en docteurs et font, dit-on, des loys à leur fantaisie ; sur quoi je dis : « Heureux l'esprit borné qui fait ses fonctions bonnement, récolte ses fruits et en vit tranquillement, sans s'embarasser si des délégués font bien ou mal dans leur gestion ; malheureux au contraire le curé qui aiant des yeux et de l'esprit ne peut souffrir ces monopoles spirituelles qui fournissent à bien des abbés de conséquence, de quoi satisfaire leur luxe et leur curiosité. » Je parle après ceux que je nomme malheureux car pour moi qui me contente d'être spectateur, je trouve tout ce que l'on fait fondé sur de bonnes raisons et, toujours timide, je ne voudrois pas imiter Mr Thiers qui, tout

---

coutumes locales et s'attira les foudres de ses supérieurs. Lorsque l'archidiacre Robert vint faire la visite de sa paroisse, il prétendit avoir le droit de revêtir l'étole en sa présence, infime cause d'une très grave discussion qui fut portée au Châtelet et déchaîna contre lui tout le haut Chapitre de Chartres. Non content d'avoir prouvé que sa cause était bonne, il chercha à faire rire, et se perdit en écrivant contre l'archidiacre le libelle intitulé *Sauce Robert* (1676). Décrété de prise de corps par l'official de Chartres, il réussit à s'enfuir et à se réfugier auprès de l'évêque du Mans qui fit casser la procédure et le nomma curé de Vibraye. Dans sa nouvelle cure il put s'adonner en paix à l'étude. Il écrivit un nombre d'ouvrages très considérable.

85. Le droit de dépouille *(spolium)* permettait à l'archidiacre de s'attribuer une partie de la succession de ses curés : meilleur lit garni, robe ou soutane, ceinture, surplis, aumusse, bréviaire, bonnet carré, cheval ou mulet. A ce sujet, le curé Thiers publia en 1683 un ouvrage intitulé : « *Traité de la dépouille des curés, où l'on fait voir que les archidiacres n'ont nul droit sur les meubles des curés décédés, par un docteur en droit* ».

savant qu'il étoit, n'a pas trouvé son compte avec gents qui sont toujours nos maîtres et qui, quand ils le veulent sont assés puissans pour nous faire changer de climat ou du moins nous susciter des affaires fâcheuses. M[r] Thiers, s'il n'a pas mieux pensé, a du moins mieux réussi dans son *Traitté des cloches* [86] auquel tout le monde a applaudi.

86. Il s'agit du *Traité des cloches et de la sainteté de l'offrande du pain et du vin aux messes des morts,* dont l'attribution au curé Thiers n'est cependant pas certaine.

La longue lutte des habitants de Quincy-en-Brie[1] contre les prieurs-curés d'Epinay-sous-Sénart[2]

Le plus ancien des titres connus concernant Quincy est une bulle du pape Alexandre III datant de 1163. Elle précise que l'abbaye parisienne de Sainte-Geneviève y a tous les droits de justice [3]...

Une église annexe d'Epinay existait déjà à Quincy en 1390 [4]. En 1537, Jean du Bellay, évêque de Paris, entérina la permission donnée par l'abbé de Sainte-Geneviève, de construire une église, mais cette autorisation fut donnée sous certaines conditions dont la principale était que les habitants du hameau de Quincy reconnaitraient l'église d'Epinay pour leur église paroissiale et le prieur-curé pour leur légitime pasteur.

Depuis longtemps, les uns et les autres étaient en désaccord. En 1494 un procès les opposa parce que les habitants de Quincy avaient refusé de participer aux réparations de l'église et du presbytère d'Epinay. Condamnés ils firent appel, mais une sentence en date du 7 mai 1495 confirma la première et il fut interdit au vicaire de l'église d'Epinay d'aller à Quincy pour administrer les sacrements aux habitants, ceux-ci devant les recevoir à Epinay [5].

L'affaire n'en resta pas là puisque six ans plus tard le prévôt d'Epinay ordonna que les marguilliers fassent consentir aux habitants de Quincy de payer — comme ceux d'Epinay — leur part du luminaire des Pâques de l'église d'Epinay « leur paroisse » [6].

---

1. Quincy-sous-Sénart, arrondissement d'Evry, canton de Brunoy.
2. Arrondissement d'Evry, canton de Brunoy.
3. *Gallia christiania,* t. VII, instrumenta col. 242 A.
4. *Arch. nat.,* S 1624, f° 575.
5. *Idem,* S 1617 et L 883.
6. *Idem,* L 883, f° 45 et *Arch. Seine-et-Oise,* G 877.

Un peu avant l'autorisation de construire la nouvelle église, en 1537, les habitants de Quincy avaient acquis, par échange, une maison où le prieur d'Epinay aurait la possibilité de loger le vicaire desservant. Chacun semblait satisfait : les habitants mieux desservis et le prieur conservant ses droits, tout rentra dans l'ordre.

Cependant, en 1586, les religieux ayant aliéné leur censive et seigneurie de Quincy, de nouvelles difficultés s'élevèrent.

En 1637, l'un des vicaires desservant Quincy pour le compte du prieur-curé fut condamné pour avoir pris le titre de vicaire perpétuel et les habitants n'assistaient plus à aucune solennité à Epinay. C'est alors que Pierre Le Conte, prieur en exercice, déposa une requête auprès de l'archevêque de Paris pour obtenir la reconnaissance de ses droits. Cette requête semble avoir eu peu de succès car les habitants de Quincy s'obstinèrent, soutenus au reste par le seigneur du lieu, les bourgeois et même les vicaires.

En 1697 la situation s'aggrave ; les habitants ne vont plus du tout à Epinay, font leurs Pâques à Quincy, s'y marient et... rendent leurs comptes devant le seigneur sans appeler le curé... emploient l'argent des troncs et des quêtes à leur volonté... Voulant remédier à ces désordres, le prieur « pour empêcher le schisme » affirme qu'il ne s'oppose pas à la nomination d'un vicaire et propose même de contribuer à son entretien. Il demande enfin que cette affaire soit rapidement réglée parce que si un vicaire n'est point commis, les habitants de Quincy n'iraient plutôt pas à la messe et susciteraient des procès qui n'en finiraient pas si tôt.

Une période de calme s'ensuivit, mais des réparations « considérables » étant à faire au chœur et à la nef de l'église et le prieur refusant d'y participer (sa dîme était très minime), un nouveau procès s'ensuivit, déclenché par le desservant de la chapelle de Quincy contre le prieur.

Sept nouveaux vicaires se succédèrent à Quincy jusqu'en 1733 sans que les relations entre Epinay et Quincy se fussent améliorées.

Mais le 4 juin 1733 une nouvelle offensive eut lieu. Cette fois, non plus pour avoir des vicaires, ni pour discuter qui, du prieur ou des habitants devait assumer l'entretien du desservant et les réparations à la chapelle, mais pour obtenir que celle-ci fût érigée en paroisse et totalement séparée d'avec Epinay.

Pierre de Lajus, seigneur de Quincy et les habitants firent une requête à l'archevêque de Paris, exposant entre autres arguments qu'il y avait autrefois des curés « particuliers » à Quincy [7].

En 1735, par une seconde requête, fut demandée la nomination d'un commissaire pour faire la visite « de commodo et incommodo ».

De transmission en transmission, et de signification en signification, le 17 juin 1737, le vicaire général de l'archevêché de Paris fut délégué pour entendre les parties. Il se rendit à Quincy le 17 juillet 1737 et, après examen de l'affaire, M. de Lajus ayant assuré qu'il était en état de fournir à l'entretien d'un curé, le prieur n'ayant point satisfait aux assignations, l'archevêque de Paris donna satisfaction aux requérants et Quincy fut érigé en Paroisse en 1738.

Bien entendu MM. de Sainte-Geneviève firent opposition, mais l'affaire en resta là et comme l'écrivit l'archiviste de l'abbaye : « l'église de Quincy a été érigée en cure et subsiste en ce dernier état [8] ».

Chacun s'accommoda sans doute de la situation et les habitants de Quincy, satisfaits de n'avoir plus à se rendre à Epinay « pour faire leurs devoirs de bons paroissiens », coulèrent désormais des jours fastes en chantant la Gloire de Dieu... sur place.

Mais deux cent quarante ans de disputes avaient été nécessaires pour arriver à un tel résultat [9]...

Maurice LAHAYE.

---

7. *Arch. Seine-et-Oise*, A 803.

8. *Arch. nat.*, L 883, f° 45.

9. On trouvera de plus amples détails sur cette affaire dans Maurice LAHAYE, *L'église Sainte-Croix de Quincy-sous-Sénart*, s. l. n. d. [Quincy-sous-Sénart, chez l'auteur, 1965], in-8°, 66 p. ronéot. (*n. d. l. r.*).

Prospection aérienne

De nombreuses missions ont été effectuées cette année pour le compte de la Direction archéologique du Centre et à la demande de plusieurs archéologues des pays entre Seine et Loire. Beaucoup de vols ayant été effectués à partir de l'aérodrome d'Orléans (St Denis-de-l'Hôtel), de celui de Toussus-le-Noble ou d'Etampes, le département de l'Essonne s'est trouvé accidentellement sur le parcours de plusieurs missions et quelques sites ont ainsi été repérés. Ils concernent essentiellement la région d'Etampes et les confins de l'Essonne et du Loiret.

En prenant les communes alphabétiquement c'est Abbéville-la-Rivière [1] qui ouvre la liste. Cette commune avait déjà révélé un type de site inhabituel en notre région, un fossé circulaire comblé datable de la protohistoire. Cette année, on pouvait noter une série de fossés limitant des champs polygonaux d'assez grande superficie au sud de l'orme de la « Ferme de l'Orme » et vers « la Pièce du Croc ». S'agit-il de champs celtiques ? Leurs formes sont moins régulières que celles de l'enclos repéré y il a une dizaine d'années à la ferme de Quincampoix.

A Angerville [1] sont apparus les détails d'une villa déjà photographiée en 1970. Le mur d'enclos était nettement visible, la villa était au centre comme cela est courant sur les domaines agricoles gallo-romains répertoriés en Beauce jusqu'ici.

D'autres petites constructions isolées mais en rapport vraisemblablement avec cette exploitation rurale ont été localisées au nord de l'enclos.

A Etampes, le survol de la villa de Villesauvage a amené la découverte d'un nouveau mur d'enclos, sur la face est du domaine. De même ont été photographiées les substructions de petits bâtiments à l'intérieur des enclos parcs repérés précédemment au sud-ouest du « Bois Renard ».

---

1. Arr[t] d'Etampes, canton de Méréville.

Les dépendances nord de la villa étaient particulièrement nettes cette année mais les bâtiments principaux du domaine sont restés, une fois de plus, très peu visibles. Le site pourrait être surveillé facilement puisqu'il se trouve exactement dans l'axe nord de la piste de l'aérodrome d'Etampes-Mondésir, à 1,500 km environ de l'aérodrome.

Le terroir de Méréville [1], par contre, réservait cette année une surprise de taille en révélant un ensemble de *fana* sur un site pris jusqu'ici pour une villa rurale. Trois petits temples dont deux semblent se superposer sont enfermés dans un enclos quadrangulaire un peu plus vaste que celui de la Mône [2] avec des dépendances sur le pourtour et également en dehors de l'enclos [3]. Ce sanctuaire rural est proche du chemin de Saint-Mathurin comme les *fana* de La Mône et de Gouillons [4].

Le chemin de Saint-Mathurin, vieux chemin de pèlerinage, vient de subir en novembre 1973 une amputation grave. Alors qu'il était possible de le suivre sans discontinuer de Briarres-sur-Essonne [5] jusqu'à Chartres, le remembrement des terres l'a supprimé, détruit, sur plus d'un kilomètre, aux abords de l'autoroute A 10, sur le terroir de Bandreville.

A Monnerville [1] quelques lignes bizarres font penser à un cadastre fossile (peut-être récent) au nord de la ferme du Trapeau.

D'autres sites de champs polygonaux assimilables aux types des « champs celtiques » ont été photographiés en septembre par le professeur J. K. S. St Joseph, de l'université de Cambridge lors d'une mission aérienne joignant Toussus-le-Noble à Bar-sur-Aube. Le savant britanique ayant eu la courtoisie de m'inviter à l'accompagner, j'ai pu noter quelques uns de ces sites entre Etampes et La Chapelle-la-Reine [6] dont l'un au nord de Mainvilliers [7] et deux autres près de Malesherbes, mais je ne peux que laisser à leur inventeur le soin de la publication de ces découvertes.

---

2. Eure-et-Loir, arrt de Chartres, canton de Janville, commune de Baudreville.

3. Voir pl. III.

4. Eure-et-Loir, arrt de Chartres, canton de Janville.

5. Loiret, arrt de Pithiviers, canton de Puiseaux.

6. Seine-et-Marne, arrt de Melun, chef-lieu de canton.

7. Loiret, arrt de Pithiviers, caton de Malesherbes.

La campagne fortuite de 1973 sur l'Essonne n'a donc pas été inutile malgré des conditions climatiques relativement défavorables. Les sites étaient peu visibles, notamment Mérouville [4], Sceaux-du-Gâtinais [8] et Méréville était l'exception. Il est bien dommage que les sites si importants de Verdes [9] et d'Ouzouer-le-Marché [9], à l'autre extrémité du plateau beauceron n'aient pas bénéficié d'une aussi extraordinaire netteté.

Daniel JALMAIN.

8. Loiret, arrt de Montargis, canton de Ferrières.

9. Eure-et-Loir, arrt de Blois, canton d'Ouzouer-le-Marché.

Fouilles et trouvailles

DOURDAN [1]. - *Château*

Les travaux de dégagement abandonnés depuis plusieurs années ont été repris en 1972 et 1973 par un groupe de jeunes sous la conduite de Gérard Leclerc puis de Jean-Luc Prêter.

Bâtiment gothique

On sait que le château possédait une aile exposée au sud qui était comprise entre la place de l'église et la rue des Fossés du château. Le duc de Berry y habita et y enferma une partie de ses trésors [2]. Ultérieurement cette aile abrita le tribunal où siègea, entre autres notabilités, Charles-François Lebrun qui devait devenir consul puis duc de Plaisance et architrésorier de l'Empire.

Lorsqu'en 1852, Amédée Guénée acheta le château, il aurait souhaité remettre ce bâtiment en état ; il fit établir un projet par son architecte mais, devant l'importance du devis, il se résigna à le faire démolir et il fit combler les salles basses pour créer la terrasse dite à tort de Louis XIII.

C'est en recherchant ces salles comblées que nous avons mis au jour des enduits et des fresques qui nous encouragèrent à poursuivre le déblaiement en accord avec l'architecte en chef des Monuments historiques.

Avec des moyens dérisoires (cordes, seaux, treuil), notre équipe de jeunes obtint des résultats surprenants, essentiellement entre le 21 mai 1972 et le 20 mai 1973.

Au départ fut agrandie la percée qui avait été faite dans le mur donnant sur la cour d'honneur et commença le déblaiement de la terre accumulée pour former la terrasse. Des sondages furent effectués le long des murs du côté de la tour d'entrée (rue

---

1. Arrondissement d'Etampes, chef-lieu de canton.

2. Inventoriés en 1401. Un inventaire est conservé dans les archives du château.

de la Haute Foulerie) à la recherche des corbeaux qui soutenaient les poutres du plafond à caissons. Ainsi furent dégagés deux corbeaux, une entrée du côté de la véranda et une cheminée en anse de panier. Le chantier fut arrêté le 21 octobre par crainte d'éboulement.

Dégagement d'une tour et donjon

Le travail reprit alors à la tour sud arasée au XIX^e^ siècle, qui fut entièrement dégagée puis au donjon dont l'ancien fossé comblé fut creusé sur une profondeur de 2 m de façon à dégager les corbeaux qui soutenaient le pont-levis et dont l'ancienne porte dite « des champs » fut rétablie, rendant ainsi au donjon son aspect originel

En outre, les murs reliant le donjon au mur d'enceinte, construits tardivement, furent réduits de hauteur vers l'ouest pour améliorer la perspective. Vers le nord, le travail d'arasement a été interrompu après la découverte d'une fenêtre et en attendant de trouver une explication à ce phénomène.

Le résultat de cette campagne est méritoire, car il a permis d'intéresser l'architecte en chef des Monuments historiques à cet effort de restitution du vieux château ; il y a tout lieu d'espérer que la suite sera réalisée par le service des Monuments historiques.

Jean CHANSON.

DOURDAN [1]. - *Rue des réservoirs*

En 1972, à l'occasion de la pose du tout à l'égoût, ont été mis au jour trois pots romains : deux étaient cassés, le troisième (amphore à anses beige clair) presque intact fut brisé par un ouvrier. Seule la partie haute en fut conservée (diamètre du col : 18 cm) et remise à Monsieur Debono, maire de Sermaise.

Le 30 avril 1973, lors de l'installation de conduites d'eau, furent remontés en surface des tessons de poterie gris-bleutés, noirs et rouges. J'ai pu reconstituer le col et la base d'un grand vase gris-bleuté (diamètre extérieur du col : 18,5 cm ; diamètre intérieur : 15 cm ; diamètre de la base : 8 cm) que je conserve. J'ai ramassé, en outre, de nombreux morceaux de gangues de minerai de fer dont la surface est coulée figée, ainsi que quelques scories.

Une photographie de ces trois débris a été déposée aux Archives départementales de l'Essonne.

André GARRIOT.

ETIOLLES [3]. - *Les Coudraies*

Le champ des Coudraies à Etiolles, dont l'intérêt archéologique est apparu en octobre 1971, a livré, au cours de l'année 1972, une remarquable habitation préhistorique intacte [4]. Il s'agit sans doute d'une tente de 5 à 6 m de diamètre, bordée d'un cercle de dalles et abritant un important foyer. La présence d'un nombre élevé de nucleus et d'amas de silex taillés ajoute à l'originalité de cette structure dallée encore inconnue en France.

L'importance de cette découverte incitait à rechercher d'autres traces de campement préhistorique à proximité, d'autant qu'étaient apparus quelques témoins d'une occupation légèrement postérieure à l'habitation car situés au-dessus et plus au nord. C'est pourquoi, quatre campagnes de fouille furent organisées en 1973, à Pâques, à l'Ascension, en juin-juillet et en octobre, totalisant neuf semaines de chantier. Une quarantaine de jeunes gens, pour la plupart de l'Essonne, y participèrent avec enthousiasme. La présence d'un nombre élevé de fouilleurs de l'année précédente et l'adaptation rapide de la plupart d'entre eux aux méthodes de fouille expliquent l'importance des résultats.

Quatre nouvelles zones d'occupation préhistorique ont été mises au jour :

1° Situé à 40 cm environ sous la surface du sol et à une trentaine de centimètres au-dessus du niveau du cercle de dalles, un sol d'habitat a été rencontré pendant la campagne de Pâques. Il se développe sur une surface importante qui n'est pas complètement connue à ce jour, car il reste à trouver ses limites au N.-E, et au S.-W. La zone centrale est constituée par des espaces à dispersion lâche de silex reliant des amas d'éclats et de lames dépassant le millier de pièces. Les outils : burins, grattoirs, la-

3. Arrondissement et canton d'Evry.

4. Voir les comptes rendus publiés dans nos bulletins de 1971 (p. 53-55) et 1972 (p. 61-64).

mes à troncature, sont plus nombreux que dans le niveau inférieur. La présence d'ocre sous les silex de la zone centrale et la dispersion régulière de particules charbonneuses nous font espérer la découverte du foyer dans la partie non encore fouillée.

2° Un autre sol préhistorique à haute densité de silex taillés est apparu sous le niveau supérieur. Son relief légèrement mouvementé pourrait être en relation avec la zone qui nous parut être un fossé au N.-E. du cercle de dalles. Un très important amas, sorte de réserve ou zone de rejets, a été constitué par l'accumulation de 3 500 éclats et lames. Une nappe de grands éclats s'étend vers l'est. L'ensemble de ce niveau a les plus grandes chances d'appartenir à l'habitation cerclée de dalles dont il constitue la bordure extérieure.

3° Pendant la campagne de juin-juillet 1973, une nouvelle zone d'occupation préhistorique dite « habitation du maïs » a été mise au jour au S.-W. de l'habitation découverte en 1972. Elle s'étend sur une vaste surface (environ 80 m²) et correspond probablement à l'infrastructure d'une tente abritant un foyer et au pourtour extérieur où l'importance des vestiges prouve une activité intense [5].

Le foyer, particulièrement intéressant, est différent de celui de l'année dernière. Il appartient à la catégorie plus classique des foyers soigneusement appareillés. Des pierres de dimensions assez réduites ont été judicieusement placées en demi-cercle afin de protéger et de limiter le feu. De la cendre remplissait les creux et interstices. Ce foyer n'est pas resté en état de fonctionnement jusqu'au départ des chasseurs, au contraire, il a été volontairement rempli, voire bourré, de petites pierres et surtout d'éclats de silex. Il a servi à contenir un véritable amas de pièces taillées (4 500). Près de ce foyer, ont été retrouvées la plupart des lamelles à dos de cet habitat. Il y avait également des burins et des perçoirs à proximité immédiate. Cette répartition de certaines catégories d'outils autour du foyer a déjà été constatée plusieurs fois dans le site magdalénien de Pincevent, près de Montereau [6].

---

5. Voir pl. IV.

6. Montereau-fault-Yonne, en Seine-et-Marne, arr[t] de Provins, chef-lieu de canton.

La zone qui entoure immédiatement le foyer est plus pauvre en vestiges lithiques et les quelques lames qui s'y trouvent ont une orientation préférentielle qui pourrait être due au piétinement plus intensif sous l'abri de la tente.

La zone extérieure à la tente s'étend largement. C'est là que la plupart des nucleus ont été débités et ce travail a laissé de nombreux petits amas de silex taillés de toutes dimensions ainsi que les rognons abandonnés. Des travaux différents y ont été, également, effectués comme en témoignent les outils, burins grattoirs et perçoirs qui sont dispersés ou plus rarement groupés sur une petite surface. Outre les petits amas de silex taillés qui peuvent correspondre au débitage d'un unique rognon, d'autres sont plus importants et dépassent 1 500 pièces. Mais un amas se distingue par son ampleur et son épaisseur. Situé à 6 m du foyer, il surprend par des dimensions exceptionnelles. Composé d'éclats et de lames auxquels s'ajoutent quelques plaquettes ou fragments de calcaire, il dépasse 10 000 pièces. L'étude en laboratoire permettra, sans doute, de résoudre la question de sa constitution à partir des divers rognons dispersés autour. Il est possible qu'il s'agisse d'une réserve d'éclats et de lames mais la présence de très petits éclats et des fragments de calcaire incitent à imaginer une sorte de « poubelle ».

Lorsque les plans de répartition des objets au sol et les remontages des rognons de silex auront été établis en laboratoire, apparaîtront, sans doute, de nombreux éléments susceptibles d'éclairer le problème de l'utilisation de cette vaste zone extérieure à la tente.

4° La quatrième zone d'occupation préhistorique découverte cet été est différente de la précédente ; sa structure est comparable à celle de l'habitation cerclée de dalles. Elle s'étend déjà sur 20 m^2 et ses limites ne sont pas encore atteintes. Un vaste foyer disparait sous un amoncellement de pierres de toutes dimensions. Tout autour, une rangée continue de pierres plus ou moins jointives paraît marquer une limite qui évoque, en plus petit, le cercle des grandes dalles. L'identité de structure et la profondeur de l'enfouissement permettent de supposer un lien étroit entre cet ensemble et la tente cerclée de dalles. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une habitation contemporaine ou assez proche dans le temps. La présence d'outils en silex, en particulier de lamelles à dos, augmente encore l'intérêt de cette découverte qui va permettre de fructueuses comparaisons entre les deux habitats.

Les prochaines campagnes de fouille

Les campagnes de 1974 seront consacrées à mettre entièrement au jour la zone du grand foyer et son pourtour. Il est possible que cet ensemble original donne lieu à un moulage intégral. Il importe aussi de rechercher le bord S.-W. de l'habitation cerclée de dalles qui n'a pu être atteinte, cet été, à cause de la présence de la tente au foyer appareillé, située plus haut. En même temps, si les crédits le permettent, un second chantier sera ouvert au S.-E. de l'ancien où quelques éléments laissent supposer une nouvelle zone d'occupation.

Ces importants résultats ont été acquis grâce au travail assidu de jeunes fouilleurs et à la générosité du Conseil général de l'Essonne qui permet d'envisager des campagnes avec un effectif important. L'ensemble des surfaces fouillées en 1973 dépasse 200 m² et a donné environ 20 000 objets lithiques. Ceci porte à plus de 35 000 le total des objets lithiques retrouvés depuis juillet 1972. Chacun d'entre eux est étudié et décrit en laboratoire par une équipe composée par les plus intéressés des jeunes fouilleurs. Ce travail est effectué pendant l'hiver. Il permet de mettre en évidence, par l'établissement de plans de répartition, l'organisation de l'espace habité par les chasseurs et à partir de ces données de chercher les rapports qui peuvent apparaître entre les différentes habitations d'Etiolles. Les résultats seront publiés par ensemble homogène. Ainsi, l'habitation cerclée de dalles devrait donner lieu à une publication prochaine.

Yvette TABORIN.

MARCOUSSIS [7] *et MONTLHERY* [7]

Les Amis du château féodal de Montlhéry ont continué en 1973 le dégagement et la remise en état du donjon de Montlhéry commencés en 1967 et du château de Montagu à Marcoussis commencés en 1972 [8].

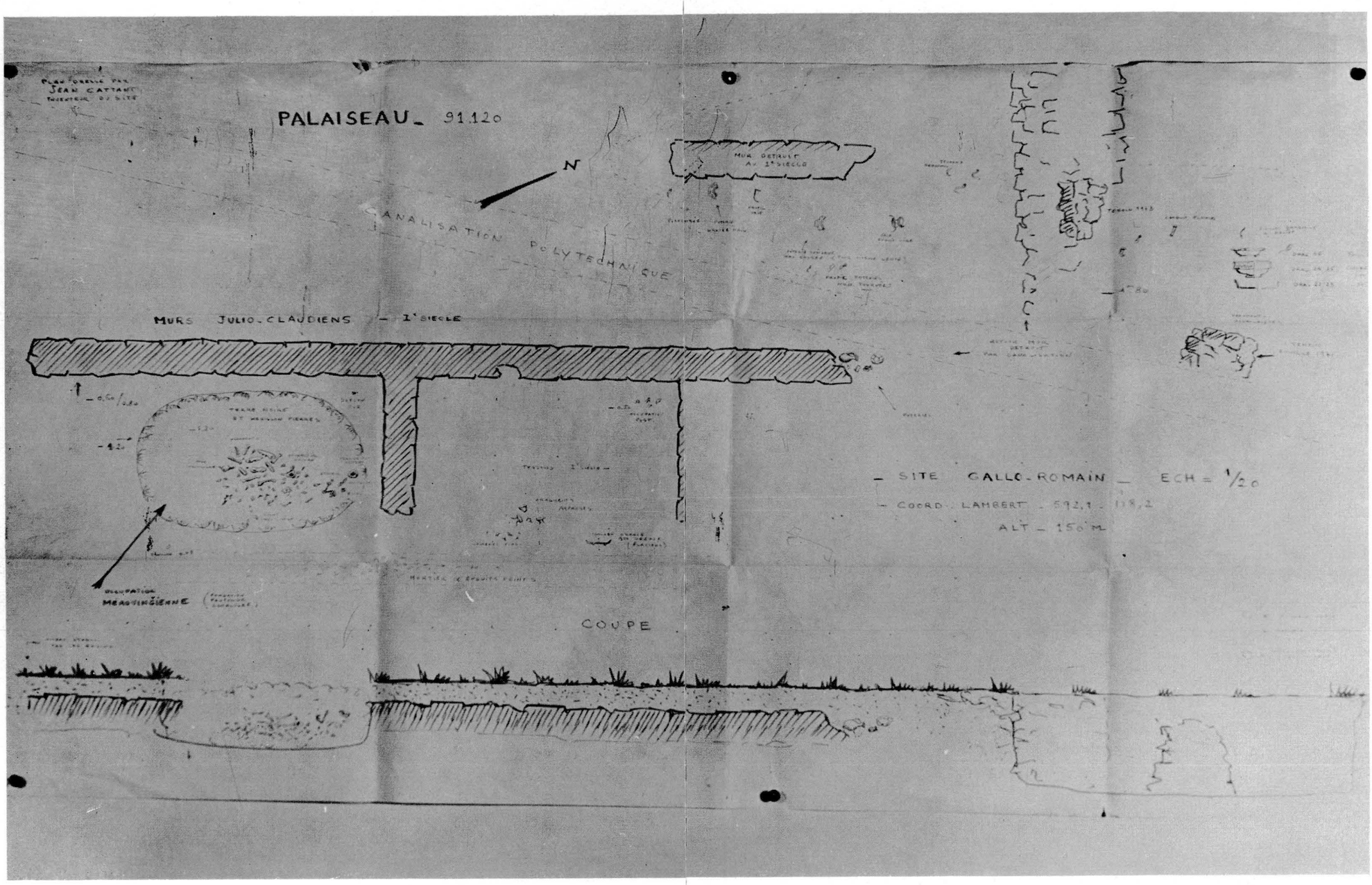
---

7. Arrondissement de Palaiseau, canton de Montlhéry.

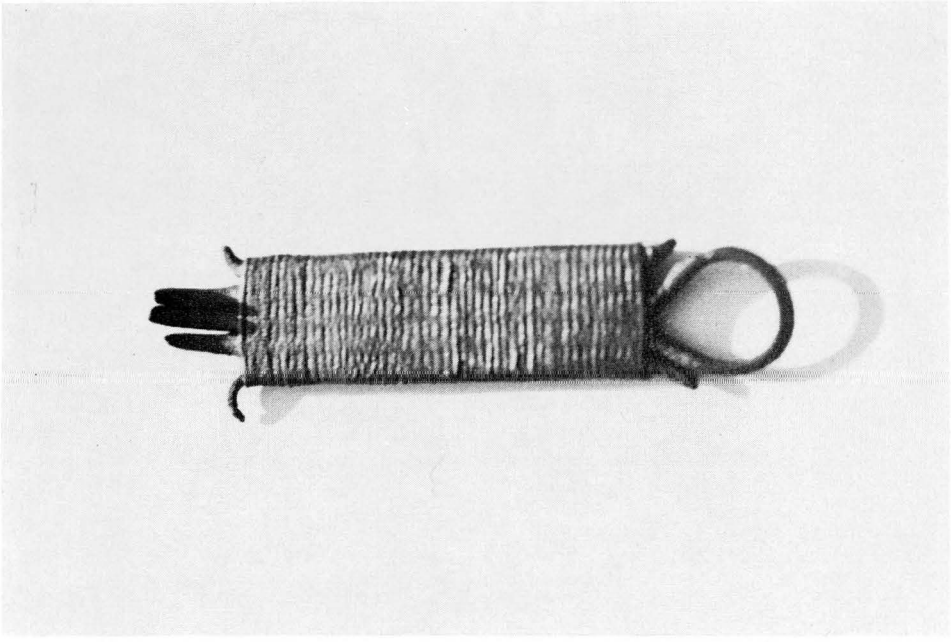
8. Voir les comptes rendus publiés dans notre *Bulletin* 1972, p. 83-88 et 88-90.



Etiolles. — Habitation du maïs, vue est-ouest.



Palaiseau. — Plan du sie « l'Orme du Guet ».





Palaiseau. — Agrafes à crochets trouvées en 1972.

Cette association a ainsi consacré, depuis six ans, 205 séances de travail à Montlhéry et 57 à Marcoussis. Elle a, en outre, poursuivi la visite et le relevé des caves et souterrains du canton [8] et commencé une enquête sur les vestiges des possessions des Templiers dans la région.

N.-R. PAYEN.

PALAISEAU [9]. - *Eglise Saint-Martin*

Monsieur J. M. Bartholi a fait, au cours de l'année, deux sondages dans l'église de Palaiseau qui lui ont permis de retrouver le tombeau de la famille Arnauld dont on ignorait l'emplacement.

Les recherches très poussées et les trouvailles imprévues qu'il a faites à cette occasion lui ont permis de rassembler sur les origines de l'église une documentation très intéressante que nous publierons très prochainement.

P. C.

PALAISEAU [9]. - *L'Orme du Guet*

Nature des fouilles 1973

— La troisième année des fouilles consacrée au dégagement de l'habitat rural gallo-romain [10] avait pour objectif de mieux connaître les structures. Ces dernières étaient établies à des niveaux différents. Existait-il un lien entre elles ? Ce travail ne pouvait s'effectuer que dans l'espace circonscrit par les cultures céréalières, dans un terrain parfaitement sec. Ce fut le cas pour le mois de juin.

— Le chantier n'étant pas protégé, il a paru nécessaire d'établir un plan à l'échelle 1/20e pour localiser les découvertes, aucun objet ne pouvant être laissé sur place.

---

9. Chef-lieu d'arrondissement.

10. Voir comptes rendus dans nos *Bulletins* de 1971, p. 59 à 63 et 1972, p. 95 à 101. Voir aussi, pl. VI, deux fibules découvertes l'an dernier.

La fouille profonde de 1971 avait révélé un mobilier gallo-romain assez important. De son côté, la campagne de 1972 avait permis de dégager des murs julio-claudiens de l'habitat en révélant une occupation mérovingienne du VI^e siècle. Or, ces murs se trouvaient à un niveau plus élevé que celui de la fouille effectuée en 1971. Le retour à angle droit du hérisson de pierres par rapport aux murs dégagés pouvait être interprété comme une tour d'angle de 6 m × 6 m de section comme il était en usage dans les villes gallo-romaines de moyenne importance aux I^er et II^e siècles [11]. Plusieurs sondages profonds furent, par ailleurs, effectués par H. Clavelier, G. Gouin et moi-même permettant de dégager le sol d'origine constitué de sablon tassé amalgamé à du gravier. Il apparaît qu'au cours du I^er siècle, le bâtiment fut reconstruit. Les bois calcinés trouvés à — 1,50 m laisseraient supposer que l'appareillage des murs d'origine pouvait être fait en bois en prenant appui sur un soubassement de pierres sèches. Un autre sondage effectué pendant l'arrêt des cultures sur un amas de pierres permettait de dégager des ossements de grands mammifères à — 0,80 m sans présence de poterie. Ce lieu pourrait être la *stabula* de la villa. Au niveau culture, un grand bronze de *Nemausus* en excellent état était trouvé par Clavelier.

Etude de la céramique

• *Céramique mérovingienne*

Le dégagement de la zone nord-est du bâtiment [11] a permis de mettre en évidence, sous un important amas de pierres, les différents niveaux d'occupation :

Au niveau — 0,70 m furent trouvés 7 cols de vases à profil en S à panse arrondie et quelques fonds de pots appartenant à la série Wolbwandtopfe classée par K. Bohner [12] (période 600). Ainsi, la présence mérovingienne se retrouve chaque année, de façon sporadique, sur toute l'étendue du site.

• *Céramique du début de l'occupation romaine*

A — 1,10 m, sous l'appareillage du petit mur nord, un niveau plus ancien fut dégagé. En effet, deux types de céramiques très différents furent trouvés à un même niveau :

11. Voir le plan des fouilles (pl. V).
12. *Die Frankischen Altertümer des triever Landes.* Berlin, 1958, 2 vol.

a) *Céramique indigène*

Cette céramique est faite au tour à vitesse lente ; elle est de tradition gauloise archaïque apparentée à La Tène III : pâte épaisse mal épurée exécutée au tour, à vitesse lente, irrégularité des profils effectués au lissoir, la cuisson réductrice et la fumigation lui donnant un aspect noir. La panse d'un vase est ornée d'une décoration sous forme de stries effectuées avec un outil denté. Plusieurs tessons de cette facture furent retrouvés.

b) *Céramique de technique romaine*

Elles sont exécutées au tour rapide : la pâte est fine, épurée à dégraissant siliceux :

Un fragment de vase à cuisson réductrice d'aspect noir finement poli au lissoir. Il comporte une décoration à la naissance de la panse, effectuée à la main, composée de triangles ornés de traits parallèles en alternance.

Un fragment de vase de terre fine à cuisson réductrice et à dégraissant siliceux comporte un enduit cireux noir couvrant toute la partie du col.

Un fragment de vase à long col, terre grise à cuisson oxydante avec trace locale de molette à la naissance de la panse. Ces poteries ayant toutes été trouvées à un même niveau indiquent qu'à une même époque, au I^er^ siècle, la technique indigène de tradition gauloise s'est poursuivie parallèlement à la technique romaine.

• *Céramique gallo-romaine classique*

— Les fragments de poterie décorée découverts sur toute l'étendue du site constituent un échantillonage important et varié de production s'échelonnant du I^er^ à la fin du II^e^ siècle.

— Ces décors figurent : des chevrons, des incisions en pointe, des ondes, des guillochis, des palmettes et des oves.

— Deux zones prospectées présentent des tessons ornés de caractère différent. Ceux de l'habitat gallo-romain sont des pâtes fines à cuisson réductrice d'aspect noir après fumigation. Elles ne sont pas vernissées.

— Une zone sondée à 60 m au sud présente des tessons ornés, généralement vernissés, de pâte grise ou rouge. La cuisson est parfois oxydante. Cette zone appelée « Crixima » du nom de l'estampille du potier découverte daterait les tessons du II^e^ siècle, de la période des Antonins et au plus tard des Sévères.

Deux fragments sont particulièrement remarquables : le premier a, en plus du vernis, un engobe blanc sur toute sa surface décorée, qui lui donne un aspect polychrome. Le second avec un décor d'oves dégénérées semblerait d'origine mérovingienne [13]. Toutefois, sa pâte comportant un engobe bleuté laisse subsister un doute car les poteries mérovingiennes n'ont généralement pas d'engobe.

— Le décor à la molette se situe en général entre le col des vases et la naissance de la panse. C'est la courbure de la panse ou la hauteur du col qui détermine pour le potier la localisation et le choix de décoration, jamais exécutée au hasard. A signaler un vase de terre fine poli au lissoir, d'aspect noir après cuisson réductrice dont la décoration de chevrons irradiés au centre du vase apparaît comme un heureux complément esthétique à la forme, sans couper le profil. Il y a donc choix dans la nature de la décoration.

INVENTAIRE

Céramique sigillée

— Fragment de bol hémisphérique Drag. 37, décor d'oves, figure libre de lion rouge clair, mauvaise cuisson d'un moule usé, origine centre Gaule IIe siècle.

— Fragment Drag. 37, femme et enfant (divinité), rouge vif mauvaise cuisson, usé et marqué par la charrue. IIe siècle.

— Fragment de décor floral Drag. 37, IIe siècle.

— 5 fragments de mortier déversoir Drag. 45.

— Fragment de mortier déversoir estampille « Crixima » (la tête du lion a été découverte comme l'annonçait le pointillé de la crinière. Vichy Terrefranche (vers 200).

Os

— Pion de jeu orné de cercles concentriques (diam. 22 mm, ép. 3 mm [14]).

---

13. Il est proche du type de Guiry. Voir *Bulletin archéologique du Vexin français*, n° 5, 1969.

14. Type proche de celui du site de Rhus. Voir *Bulletin archéologique du Vexin français*, n° 5, 1969.

Métal

— Trois chandeliers en fer dont l'extrémité devait s'insérer dans un mur. Ils se rapprocheraient des types décrits par B. Hofmann [15].

— Tête de marteau en fer

— petite boucle de ceinture. L'ardillon manque.

— crochet en fer

— clous divers de section carrée

Monnaie

Grand bronze « Nemausus » Frappe de Nîmes : têtes jeunes adossées d'Agrippa avec la couronne rostrale et d'Octave lauré, IMP, D.I.V.I.F. Revers, crocodile enchaîné ou adossé à un palmier. Excellent état. Découvert par Henri Clavelier dans la zone *Crixima* au niveau des cultures, probablement dans la *stabula* de l'habitat.

Enduits peints

— Fragments d'enduits peints sur un fond blanc, traces de taches rouge vénitien en forme de points ou de traits.

Conclusion

— Les fouilles de 1973 ont subi le handicap des pluies et n'ont pu être réalisées correctement qu'en juin. Elles permirent de constater les faits suivants :

1. Une industrie de la céramique indigène apparentée à La Tène III s'est poursuivie parallèlement à la technique romaine pendant le Ier siècle.
2. L'extension des bâtiments s'est poursuivie et développée au IIe siècle dans la zone « Crixima » située à 60 m au sud.
3. Au cours du Ier siècle les bâtiments de l'habitat gallo-romain de « l'Orme du Guet » furent reconstruits. Nous en ignorons les raisons. Toutefois le niveau — 1,60 m laisse apparaître des traces de bois calciné.
4. Sur toute l'étendue du site, de façon sporadique, la présence mérovingienne a été retrouvée en surface et au niveau — 1,70 m.

---

15. *Quincaillerie antique*, cahier n° 16 publié par le Touring-Club de France.

Perspective 1974

— Il serait souhaitable qu'une zone plus étendue de fouilles nous fût accordée. Le site n'est pas protégé. Chaque année, les cultures céréalières gênent considérablement le travail, les engins comblant partiellement les fouilles. Un modus vivendi serait normal pour la poursuite de ces recherches.

— La zone « Crixima » semble d'une richesse importante. Un ramassage au sol est effectué chaque année, après les cultures. Il a permis tout récemment de dégager une hache de pierre polie, un bijou mérovingien de très belle facture, un fragment de poterie gravée avec des cercles oculés apparenté à La Tène finale. La diversité de l'occupation du sol semble très étendue dans le temps.

— Il reste que la période du Bas-Empire est assez obscure. La sigillée d'Argonne semble absente.

— C'est surtout la présence mérovingienne sur le site qui pourra apporter les renseignements les plus importants. La synthèse de trois années de fouilles à ce sujet démontre que nous ne sommes pas sur un site funéraire mais sur un habitat mérovingien. Le lien avec le Bas-Empire reste à découvrir.

— C'est en ce sens que notre effort de recherche sera orienté en 1974.

Nous remercions la municipalité de Palaiseau pour le crédit qu'elle a bien voulu nous allouer, nous permettant ainsi de poursuivre nos recherches.

Jean CATTANT.

SACLAS [16]. - *Le creux de la Borne. - Le Fort*

Au cours des années 1970, 1971, 1972 [17], nous avons dégagé, déjà, une partie du sanctuaire qui s'avère être celui de « Salioclita », la station routière dont parle l'itinéraire d'Antonin, à michemin entre Genabum (Orléans) et Lutèce (Paris), à savoir un fanum d'un plan inhabituel (double décrochement au Nord et

16. Arrondissement d'Etampes, canton de Méréville.

17. Voir les comptes rendus dans nos *Bulletins* 1969, p. 108 ; 1970, p. 119-120 ; 1971, p. 63-65 ; 1972, p. 102-104.

au Sud du mur de la galerie de circulation), un bassin-fontaine accessible par un escalier de sept marches, un bâtiment d'habitation composé de pièces rectangulaires.

En 1973, nous avons continué à explorer ce secteur qui ne représente que la moitié de la surface de l'éperon dominant la vallée de la Juine. Nous nous sommes attachés au côté est.

Nous avons découvert, en couche 3, les fondations d'un petit bâtiment presque carré de 4 m de long sur 3,70 m de large. La construction est en moyen appareil régulier à chaînages de briques. Il s'agit vraisemblablement d'un petit temple de divinité secondaire ; la présence d'un fragment de Vénus Anadyomène en terre blanche de l'Allier semble confirmer cette destination. Le mur ouest de cette chapelle est doublé sur toute sa longueur par une sorte de banquette faite de grosses pierres : il s'agit là sans doute de la base de l'autel qui supportait autrefois la ou les statues du dieu. Ce bâtiment peut être daté de la fin du 3e siècle d'après les monnaies trouvées à ce même niveau. Aucune trace d'entrée. Peut-être s'ouvrait-elle à l'endroit où se trouvent nos bermes ? La suppression de celles-ci nous l'apprendra. Les murs nord et sud du bâtiment recouvrent les restes d'un mur d'une construction antérieure, certainement du début du 3e siècle car ce mur inférieur ne repose pas sur le sol de la couche n° 4 qui est daté avec certitude du 2e siècle ou de la fin du 1er siècle.

Au nord de ce nouveau petit temple, a été dégagé en couche 3 un massif de maçonnerie ainsi que deux structures rectangulaires formées d'un dallage délimité par des pierres sur chant alignées. Nous ignorons encore la destination de ces structures. Enfin, plus au nord encore, un nouveau mur, très près des fondations des habitations dégagées en 1970, laisse présager la présence d'un autre bâtiment dans l'espace compris entre le bassin-fontaine et le nouveau temple.

Parmi les cent quatre vingt dix sept monnaies découvertes cette année, deux seulement appartiennent aux 1er et 2e siècles : un as de Claude Ier, au autre de Domitien ; toutes les autres appartiennent soit au début, soit à la fin du 3e siècle et au commencement du 4e; Claude II, Tetricus, Constantin Ier, Constant, sont bien représentés. Il s'agit de petits bronzes et de minimi. Signalons trois monnaies de Magnus Maximus (dont une en argent) et une d'Hélène, mère de Constantin.

Parmi le mobilier, beaucoup de tessons de céramique commune et sigillée : un gros tesson d'un beau vase Drag 37 de Lezoux du potier Vibius (120-140 ap. J.C.), décoré d'une amazone sur un cheval au galop ; le tiers du col d'un autre Drag 37 du centre de la Gaule et des fragments importants d'un vase à reliefs d'applique Dech. I fabriqué vraisemblablement dans la vallée du Rhin au début du 3e siècle. Plusieurs objets de fer ont été dégagés : quatre ciseaux à bois et un couteau, un crochet (à viande) ainsi qu'un dé à jouer et un pion en os et une grande quantité de fragments sculptés en calcaire (éléments d'architecture et de statues).

En même temps que la fouille, les environs ont été prospectés ; ces recherches ont permis de découvrir des fortifications de terre en deux endroits : ces remparts, hauts parfois de près de 2 m pourraient appartenir à la période gauloise et constituer les restes du retranchement d'un oppidum. Plus de 300 m de ce rempart ont été reconnus.

Michel NOËL.

VILLENEUVE-SUR-AUVERS [18]

Monsieur Quinet, membre de la Société Préhistorique Française, et Monsieur Thorant ont découvert en 1972 à la Butte blanche une nouvelle roche gravée. Des précisions sont données sur cet abri par Monsieur R. Mouret dans le bulletin n° 2 du Centre culturel de la Vallée de la Juine [19].

P. C.

18. Arrondissement d'Etampes, canton d'Etréchy.

19. Voir *infra*, Bibliographie, p. 116.

BIBLIOGRAPHIE

Architecture (l') en Val-de-Marne de l'Antiquité à nos jours. Créteil, Archives départementales, 1973, in-8° carré, n. p.

Catalogue d'une exposition présentée à la Préfecture du Val-de-Marne en mai-juin 1973 ; nombreuses illustrations.

BELIN (Michel). *L'instruction à Marolles-en-Hurepoix à travers le temps.* S. l., 1973, in-4°, 6 p. ronéo., supplément au programme de la fête de la M. J. C., 1973.

BORY (Jean-Louis). *La Révolution de juillet (29 juillet 1830).* Paris, Gallimard, 1972, 736 p.

BOURGEON (Jean-Louis). *Les Colbert avant Colbert. Destin d'une famille marchande.* Paris, P. U. F., 1973, 271 p. (Publications de la Sorbonne, N. S. Recherches, 6).

Cette intéressante biographie familiale, établie sur les sources notariées, reconstruit la généalogie des Colbert depuis la fin du XV^e^ siècle. De la notice consacrée à Nicolas Colbert, sieur de Vandières et père du ministre, on retiendra ses acquisitions à Villeneuve-Saint-Georges. En 1640, il achète aux héritiers du président Le Faure, pour 1 800 livres de rentes (une vingtaine de milliers de livres en capital), une ferme de Beauregard, située au-dessus de l'église du village avec 104 arpents de terres. Comme tant d'autres, Nicolas Colbert profite de la crise du milieu du siècle et des lendemains de la Fronde pour arrondir son domaine : la ferme couvre 200 arpents à sa mort. L'auteur n'a pas retrouvé les minutes du tabellionnage de Villeneuve-Saint-Georges qui auraient complété les documents du Minutier central, en particulier les baux du domaine où il passa une partie de ses vieux jours et où ses enfants venaient le visiter.

BRUNET (Roger). *Ile-de-France, Picardie, Champagne.* Paris, Larousse, 1972, in-4°, 80 p., ill.

Bel ouvrage bien illustré donnant une bonne idée générale de la géographie et de l'histoire du Bassin Parisien. Malheureusement on n'y trouve aucune illustration de l'Essonne ou du Hurepoix.

CAVAILLER (Paulette). *Les Archives départementales de l'Essonne en 1971.* Corbeil-Essonnes,Les Impressions scientifiques, s. d. [1972], in-8°, 12 p.

Acquisition d'autographes de Bernardin de Saint-Pierre, de Paul Fort et de documents concernant Viry-Châtillon, Etampes, Saint-Germain-lès-Corbeil, les seigneuries de Saint-Michel et de Lormoy et la famille Bernard de Ballainvilliers. Enrichissement des collections iconographiques, des microfilms et de la bibliothèque.

CAVAILLER (Paulette). *Les Archives départementales de l'Essonne en 1972.* Corbeil-Essonnes, Les Impressions scientifiques, s. d. [1973], in-8°, 12 p.

Acquisition d'autographes de Malte-Brun, Flammarion, Geoffroy-Saint-Hilaire, Maxime Lisbonne et de documents concernant Athis-Mons, Boissy-sous-Saint-Yon, le Gâtinais et les seigneuries de Nozay et de Launay et Saint-Michel. Enrichissement des collections iconographiques, des microfilms et de la bibliothèque.

CHATELAIN (André). *Donjons romans des pays d'Ouest.* Paris, A. et J. Picard, 1973, in-8°, 274 p.

Cite les donjons de Chevreuse, Corbeil, Dourdan, Etampes et Rochefort-en-Yvelines.

COKE (Van Deren). *The painter and the photograph from Delacroix to Warhol.* Albuquerque University of New Mexico Press, 1972, 323 p., ill.

COSTES (Philippe), MORICEAU (Jean-Marc) et RANDUINEAU (Pierre). *Athis-Mons. 1 000 ans d'histoire,* V^e^-XV^e^ *siècles.* Athis-Mons, groupe scout Charles de Foucauld, s. d. [1973], in-4°, 42 p. ronéot.

CURTAT (Philippe). *Le village d'Epinay-sous-Sénart. Notice historique.* Chez l'auteur, 66, rue du Bois-l'Evêque, 77300 Combs-la-Ville, 1973, in-8°, 70 p.

Petite monographie résumant les principaux événements de l'histoire d'Epinay, du Moyen Age à 1900, à partir de documents des Archives nationales, départementales et communales.

DELAFOSSE (Marcel). *Les Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise en 1973.* Versailles, Imprimerie « La Gutenberg », 1973, in-8°, 10 p.

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français publié sous la direction de Jean MAITRON, t. X et XI, 3e partie 1871-1914. De la Commune à la Grande Guerre. A à Bou et Bou à Del. Paris, Les Editions ouvrières, 1972-1973, in-8°, 350 + 350 p.

1er et 2e volume de la 2e partie qui comportera 12 000 biographies en 7 volumes. Dans la liste des militants par départements qui se trouve en tête du 1er volume, la Seine-et-Oise est bien représentée quantitativement, alors qu'elle l'était très peu dans la 2e partie comme nous l'avions signalé précédemment ; voici les militants de notre région cités dans ces deux volumes : Alexandre, socialiste de Palaiseau ; F.-A. Allory, typographe à Villeneuve-Saint-Georges ; A. Barrion, candidat socialiste dans la circonscription de Corbeil en 1914 ; René Bedeaux, militant du Syndicat des chemins de fer de Villeneuve-Saint-Georges en 1904 ; Jean Bertrand, candidat du parti ouvrier français dans la circonscription de Corbeil en 1898 et 1902 ; Henri Bouvrain, né à Sèvres ; Raoul Bréjande, demeurant à Chevreuse, qui joua un grand rôle pendant la grève des sablières de Vigneux en 1908 ; Burba, représentant du groupe de Corbeil du parti ouvrier français en 1899 ; M. Cabardos et sa femme, représentant la 2e circonscription de Corbeil en 1899 et l' « Emancipation sociale » d'Athis-Mons en 1900 ; P. Carré, représentant le groupe socialiste de Verrières-le-Buisson en 1900 ; V. Chattenet, délégué du groupe socialiste de Brunoy en 1899 et 1900 ; R. Coeylas, créateur de l' « Espérance » de Paris-Jardins à Draveil, candidat socialiste au Conseil général dans le canton de Longjumeau en 1919 et aux élections législatives de 1936 dans la 3e circonscription de Corbeil ; Coutel, délégué socialiste de Dampierre en 1900 ; Maurice Delesalle, militant anarchiste et syndicaliste, mort à Palaiseau en 1948.

Dictionnaire de biographie française, publié sous la direction de ROMAN D'AMAT, fascicule LXXV. Paris, librairie Letouzey et Ané, 1972, in-4°.

Biographies de Louis-Clément Faller (1819-1901), peintre, élève de Delacroix, installé après 1860 près d'Orsay, auteur de « Fin d'été à Orsay », « Coin de l'ancien parc d'Orsay », « Colline de la vallée de Chevreuse » ; Jules-Ferdinand Fallou (1812 - 1895), fabricant d'instruments de chirurgie et entomologiste amateur qui créa un centre d'expérimentation et d'élevage d'insectes à Champrosay ; Jules-Philippe-J. Falret (1828 - 1899), médecin aliéniste réputé à l'hôpital de Bicêtre puis directeur de la maison de santé fondée à Vanves par son père ; Jean-Georges Farcy (1800-1830), philosophe qui professa en 1829-1830 à l'institution Morin de Fontenay-aux-Roses ; Balthazar de Fargues, officier, auteur de la « révolte de Hesdin », propriétaire de la terre de Cincehours à Courson-Monteloup qui passa à Lamoignon après sa condamnation à mort et la confiscation de ses biens en 1665 ; Pierre-Joseph Farine du Creux (1770-1833), général mort à Santeny ; Henry et Maurice Farman (1874-1958 et 1877-1964), aviateurs qui construisirent leurs premiers avions dans un hangar d'Issy-lès-Moulineaux ; Pierre Fauchard (1678 - 1761), fondateur de l'art dentaire en France, propriétaire du château du Grand-Mesnil à Bures-sur-Yvette ; Jean-Baptiste Fauchard de Grand-Mesnil (1737 - 1816), fils du précédent, avocat puis comédien célèbre, membre de l'Institut ; Paul Fauchille (1858-1926), juriste, fondateur

de l'Institut des hautes études internationales de Paris, mort à Fontenay-aux-Roses ; Claude, Alexandre, Charles et Jean-Louis Faucon de Ris (XVI[e]-XVII[e] s.), issus de Françoise d'Albiac, dame de Ris (Ris-Orangis).

DONTENVILLE (Henri). *Histoire et géographie mythiques de la France.* Paris, Maisonneuve et Larose, 1973, in-8°, 350 p.

Quelques-uns des récits mythologiques relevés dans cet ouvrage concernent notre région. La table des lieux est malheureusement incomplète.

DUMUR (Guy). *Delacroix, romantique français.* Paris, Mercure de France, 1973, in-8°, 216 p.

En flânant à travers l'Essonne. Union départementale des S. I. et O. T. de l'Essonne, 1973, in-8°, 320 p.

Guide régional économique et touristique. Des notices historiques d'importance très variable et des photographies illustrent les principales communes du département. On aurait aimé plus de précisions touristiques.

Etampes. Etampes, Impr. SNEI, s. d. [1973], in-8°, dépliant, 48 p., carte, ill.

Etampes, en l'hôtel Anne de Pisseleu, du 4 au 18 novembre 1973. Narcisse Berchère - peintures, dessins. S. l. n. d. [Etampes, S. I., 1973], in-8°, n. p.

Brochure comprenant deux articles de Michel Billard : *Berchère et l'orientalisme, éléments de bibliographie* et le catalogue de l'exposition.

GERMAIN (Henri). *Marcoussis, département de l'Essonne, canton de Montlhéry. Le réveil de son histoire et monographie.* Boulogne-Billancourt, chez l'auteur (12, rue des Quatre-Cheminées), 1973, in-8°, 350 p., ill.

Monographie très complète, bourrée de faits, qui rendra les plus grands services aux amateurs d'histoire locale et à tous les chercheurs. On regrette toutefois que l'étude de l'évolution socio-économique du village depuis le 17[e] siècle n'ait pas été abordée.

HUGAULT (Henry), *Dunoyer de Segonzac.* Paris, la Bibliothèque des Arts, 1973, in-4°, 116 p., ill.

Ile (l') de France aux Champs-Elysées. Paris, Association régionale de tourisme d'Ile-de-France, 89, bd Haussmann, s. d. [1973], in-4°, n. p.

Exposition organisée en avril 1973. Programme des journées, débats sur l'Ile-de-France.

Jean Cocteau par Jean Cocteau. Entretiens avec William FIFIELD. Paris, Stock, 1973, in-8°, 170 p.

Juvisy-sur-Orge. XIV^e Salon international Paris - Sud 1973. Juvisy-sur-Orge, comité des Beaux-Arts, 1973, in-8°, 24 p., ill.

LAHAYE (Maurice). *L'abbaye royale de Notre-Dame de Jarcy.* Quincy-sous-Sénart, En équipe, 1973, in-8°, 60 p., ill.

Très intéressante étude qui présente les principaux événements de l'histoire de l'abbaye d'après les archives conservées aux Arch. dép. des Yvelines. On aurait aimé que l'auteur poursuivît ses recherches sur les religieuses du XIII^e au XVIII^e siècles et sur la vie temporelle et spirituelle de l'abbaye. Très bonnes illustrations.

Livre blanc du bassin Seine-Normandie. Paris, La Documentation française, 1972, 2 vol., in-4°, groupés sous une couverture, 182 p. + n. p., (collection « Environnement »).

LOJKINE (Jean). *La politique urbaine de la Région parisienne 1945-1972.* Paris, Mouton, 1972, in-8°, 282 p.

MICHEL (Ludovic). *Prestigieuse marquise de Pompadour.* Paris, Société continentale d'éditions modernes illustrées, 1972, 368 p., ill.

Ministère des Affaires culturelles, direction des Archives de France, Archives nationales, inventaires et documents. Archives privées, état des fonds de la série AP., t. I (1 à 315 AP), par Chantal de TOURTIER-BONAZZI et Suzanne d'HUART. Paris, SEV PEN, 1973, in-8°, 428 p.

Bien des familles de la région sont citées dans cet inventaire pourvu d'une bonne table (Bertier de Sauvigny, Carnot, Davout, etc.).

Montlhéry et sa région. Montlhéry, S. I., s. d. [1973], in-8°, 44 p.

Outre des notices historiques sur Montlhéry et les environs proches, on trouve un historique de l'autodrome de Linas, une biographie de Paul Fort et un itinéraire dans les vallées du Hurepoix.

PACCOU (Pierre). *Dourdan, capitale du Hurepoix.* Dourdan, chez l'auteur, 1973, in-4°, 36 p. ronéot.

Résumé de l'histoire de Dourdan accompagné d'une promenade dans la ville permettant d'évoquer personnages et monuments du passé, d'une promenade dans les environs (forêts, bords de l'Orge), puis d'une petite étude toponymique et s'achevant sur quelques textes évocateurs. Plaquette tirée à 50 exemplaires.

PRIDEAUX (Tom). *Delacroix et son temps.* Traduit par Michel DRUCKER. Amsterdam - Paris, Time-Life, 1971, 196 p., ill.

Région (La) parisienne, 1969 - 1972, quatre années d'aménagement et d'équipement. Paris, préfecture de la région parisienne, 1973, in-4°, 56 p.

RICHARD (M.-G.). *L'histoire oubliée de Charenton-Saint-Maurice.* Chez l'auteur (63, rue du Maréchal Leclerc, 94 Saint-Maurice), 1972, 112 p.

SORTAIS (Bernadette). *L'architecture religieuse dans le département du Val-de-Marne, mise au point documentaire.* (Mémoire de l'Institut national des techniques de la documentation, 2e cycle). Paris, juin 1972, XII - 68 p.

Sur la population française au 18 siècle et au 19e siècle. Hommage à Marcel Reinhard. Paris, Société de démographie historique, 1973, in-8°, 598 p.

Recueil de nombreux articles de démographie historique parmi lesquels certains concernent plus particulièrement la région : J. DUPAQUIER, *Croissance démographique régionale dans le Bassin parisien au 18e siècle* (p. 23-250) ; J. JACQUART, *La population de la châtellenie de La Ferté-Alais du 16e au 18e siècle* (p. 351-356) ; M. LACHIVER, *Fécondité légitime et contraception dans la Région parisienne* (p. 383-402).

SUTTER (Jean). *Luce, les travaux et les jours.* Lausanne, International Art Book, 1971, in-8°, 64 p., nombr. ill.

Le peintre Maximilien Luce (1858 - 1941) a travaillé 2 mois chaque année à Méréville et à Chalou-Moulineux de 1901 à 1904.

VALYNSEELE (Joseph). *Les Say et leurs alliances.* Paris, chez l'auteur (8, rue Cannebière, Paris 12e), 1971, in-4°, 392 p., pl.

Constant Say acheta en 1862 le château de Lormoy à Longpont ; son fils Henry, né à Verrières-le-Buisson en 1855, en fit sa résidence d'été ; l'épouse de ce dernier, Marie Davis, y mourut en 1932 ainsi que leur fils Henry, la même année.

PÉRIODIQUES

Aqueduc (L') de Rungis (1613-1623) à Arcueil-Cachan et dans le 14e arrondissement, dans *Revue d'histoire du XIVe arrondissement de Paris*, 1972, n° 17, p. 9-13.

ADHEMAR (Jean), *Les portraits dessinés du XVIe siècle au cabinet des Estampes*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. LXXXII, sept. 1973, p. 121-198 et décembre 1973, p. 327-350.

Catalogue photographique d'un très grand intérêt. Parmi les importants personnages figurés, nous avons relevé : Catherine Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, Madeleine de l'Aubespine femme de Nicolas de Villeroy, Denise de Neufville femme de Henry Clausse, Louise d'Humières, femme de Guillaume de Balzac d'Entragues, Louise de Harville de Palaiseau, épouse Hurault d'Huriel, Marguerite de Mandelot dame de Neufville de Villeroy, Nicolas de Neufville de Villeroy.

BERGONIER (chanoine M.), *Péguy et Chartres* [*ses pélerinages*] dans *Notre-Dame de Chartres*, 1972, n° 11, p. 10-15 et n° 12, p. 4-8.

BILL (Jakob), *Quelques lames du Bronze ancien dans l'Est de la France* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, c.r.s.m., t. 70, janvier 1973, p. 21-25.

Cite une pièce trouvée à Ris-Orangis et conservée au Musée de St-Germain-en-Laye sous le n° 25 999.

BONNAUD-LAMOTTE (Danielle), *Péguy, poète et témoin de la Commune* dans *La Pensée*, 1972, n° 164, p. 79-98.

BUYER (Xavier de) et FREDOU (Charles), *L'exposition de sculptures en plein air de la Faisanderie de Sénart* dans *Office national des forêts ; bulletin d'information*, n° 21, janvier 1972, p. 33-35.

CAHN (Walter), *Observations on Corbeil* dans *The Art bulletin*, vol. LV, n° 3, p. 321-327.

Etude très détaillée des chapiteaux à personnages de l'Ancien Testament de type roman qui se trouvaient au portail occidental de l'église Notre-Dame de Corbeil et sont actuellement conservés dans le parc de Montgermont à Pringy (Seine-et-Marne).

CAMERON (R. M.), *The charges of Lutheranism brought against Jacques Lefèvre d'Etaples*, 1520-1529 dans *Harvard Theological Review*, t. 63, 1970, p. 119-149.

CHASTEL (André), *Sur Delacroix* dans *Médecine de France*, n° 243, 1973, p. 54-55, 1 pl.

COEUROY (André), *Paul Léautaud et la musique* dans *Ecrits de Paris*, 1972, n° 318, p. 109-117.

CONSTANT (J. M.), *La propriété et le problème de la constitution des fermes sur les censives de Beauce aux XVI^e et XVII^e siècle* dans *Revue historique*, n° 506, avril-juin 1973, p. 353-376.

DORIVAL (Bernard), *L'ex-voto de 1662 par Philippe de Champaigne* dans *La Revue du Louvre*, 1973, n° 6, p. 337-348.

Etude détaillée de cette illustre toile conservée au Louvre dont une copie se trouve dans l'église de Linas. Les figures 4 et 5 reproduisent les deux toiles originales du même peintre conservées à Linas.

DUBOIS (dom Jacques). [*La vie de saint Germain de Paris par Venance Fortunat*] dans *Annuaire de l'Ecole des Hautes Etudes*, 4^e section, 1970-1971, a. 103, p. 545-562.

EMERIT (Marcel), *La famille Hérault de Séchelles et son archipel* dans l'*Information historique*, sept.-oct. 1973, n° 4, p. 161-164.

Les îles Séchelles, au nord de Madagascar, furent ainsi nommées en 1756 par le gouverneur des Iles de France et de Bourbon en hommage à Marie-Hélène Moreau de Séchelles, veuve de René Hérault et à son jeune fils qui sera le père du conventionnel. On sait que cette famille possédait la seigneurie de Villemoisson-sur-Orge.

ENSELME (Jean), *L'étrange « vingt-sixième livre » des œuvres complètes d'Ambroise Paré* dans *Lyon médical*, 1972, t. 227, n° 1, p. 39-47.

FLEURY (Michel), *Informations archéologiques — circonscription de la Région parisienne — Essonne* dans *Gallia*, t. 30, 1972, fasc. 2, p. 301-312.

Brefs comptes rendus des fouilles de sites gaulois à Champlan et Vayres-sur-Essonne, mérovingien à Longjumeau et gallo-romain à Saclas, réalisées en 1969 et 1970.

FOX (Robert), *The intellectual environment of Sadi Carnot : a new look* dans *12e congrès international d'histoire des sciences*, Paris 1968 (1971), t.4, p. 67-72.

HUGAULT (Henri), *Dunoyer de Segonzac (cinquante années de peinture)* dans *Ecrits de Paris*, 1972, n° 313, p. 104-111.

Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France. La photogrammétrie : méthodes d'application à l'inventaire général dans *Ministère des Affaires culturelles ; Notes d'information*, n° 20, 2e trimestre 1973.

Parmi les opérations de photogrammétrie menées par l'Inventaire général en 1972, figurent les églises de Bouville, Brières-les-Scellés, Chalo-St-Mars, Etampes, Morigny - Champigny, Ormoy-la-Rivière, Puiselet-le-Marais, Valpuiseaux (pl. IV) et le donjon de Ste-Geneviève-des-Bois.

JOHNSON (Lee), *Delacroix and « The bridge of Abydos »* dans *The Burlington Magazine*, 1972, vol. 114, n° 834, p. 578-585.

JOHSON (Lee), *Some historical sketches by Delacroix* dans *The Burlington Magazine*, octobre 1973.

LAISSUS (Joseph), *Les conserves alimentaires : Nicolas Appert (1749-1841), bienfaiteur de l'humanité* dans *93e congrès des Sociétés savantes. Tours, 1968, section Sciences*, t. II (1971), p. 137-157.

LAUTIER (Claudine), *Le chevet de Saint-Sulpice-de-Favières* dans *Information d'histoire de l'art*, 1972, n° 1, p. 40-45.

NOEL (Michel), *Les fouilles de Saclas (Essonne)* dans *Archeologia*, n° 62, sept. 1973, p. 62-67.

PEILLEX (Georges), *Maitre des nus et des madones, Foujita, le Japonais de Paris* dans *Galerie-Jardin des Arts*, déc. 1973, n° 132, p. 22-23.

POISSON (Georges), *Les musées de l'Essonne : Etampes, Dourdan, forêt de Sénart*, dans *Les Muses, encyclopédie des Arts Alpha*, n° 198, 1973, 3e page de couverture.

Retour de Deluol dans *l'Amateur d'art,* n° 517, du 3 mai 1973, p. 14-15.

Le sculpteur André Deluol a longtemps habité Fontaine-la-Rivière. La statue de femme du square Saint-Gilles à Etampes est son œuvre.

RHEIMS (Maurice), *Rencontre avec Dunoyer et Segonzac* dans *Revue des deux Mondes,* 1972, n° 4, p. 60-67.

ROZOY (J. G.), *L'évolution du Tardenoisien dans le Bassin parisien* dans *l'Anthropologie,* tome 76, 1972, n° 1-2, p. 21.

Tentative d'établissement par la typologie d'une chronologie du Tardenoisien du Bassin parisien dont les sites sont presque toujours dépourvus de bonne stratigraphie. Sont pris en compte les sites du bois de Chaville, de la forêt de Fontainebleau et de l'Aisne.

SAUZET (Robert), *Le problème protestant dans les visites pastorales chartraines du XVII^e siècle* dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* 1972 (1973), p. 683-696.

SCHLUMBERGER (Eveline), *Nos vrais ancêtres, les Celtes* dans *Connaissance des Arts,* juin 1973, n° 256, p. 80-89.

A signaler, parmi les très belles illustrations, le fameux dieu découvert à Bouray-sur-Juine et non, comme il est écrit, à La Ferté-Alais.

SERULLAZ (Maurice), *Delacroix et la peinture libérée* dans *La Revue du Louvre,* 1973, n° 6, p. 361-365.

VASSEUR (M^me^), *Talma* dans *La Montagne Sainte-Geneviève,* 1972, n° 153, p. 44-55.

VIARD (J.), *Une lettre inconnue de Charles Andler à Charles Péguy en 1913* dans *Revue d'histoire moderne,* 1972, t. 19, p. 498-509.

La Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France a publié, en 1973, le tome XXI, année 1970, de ses *Mémoires* qui intéresse surtout l'histoire de Paris (Collège des Cholets, Notre-Dame, le Châtelet, le grenier à sel) et Suresnes. Toutefois, l'étude de Philippe ROSSET sur les conseillers au Châtelet de Paris de la fin du XVII^e siècle (p. 173-292, à suivre) déborde le cadre de la capitale, car les magistrats étaient en grande partie originaires de l'Ile-de-France et y possédaient, presque tous, quelques biens.

Dans le bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 97e année, 1970, paru cette année, figure une étude de François BLUCHE intitulée *Les officiers du bureau des finances de Paris au XVIIIe siècle (1693-1791)* comportant un répertoire biographique.

La Société d'études historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne a distribué, en 1973, trois numéros de ses *Etudes de la région parisienne*. Dans le n° 37 de janvier 1973, nous avons relevé, p. 1 à 28, Emmanuel DESIRE, *La disparition de l'élevage ovin en Beauce. Elément de la transformation d'un système agricole*, et dans le n° 39 de juillet, p. 23-32, Danielle DUMAS, *Un village beauceron typique, Monnerville* [étude géographique] ainsi que le document n° IV *(la population de la région parisienne)*.

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne a publié, en 1973, trois de ses *Cahiers* : le n° 30 (février) est consacré aux transports nouveaux ; le n° 31 (avril) au concours d'aménagement urbain d'Evry I et aux transports nouveaux ; le n° 32 (juillet) s'intéresse aux bureaux et aux transports.

Cet Institut a publié également deux bulletins d'information : le n° 9 est consacré à la politique régionale et le n° 10 aux activités.

Dans la revue *Construire l'église en Région parisienne*, nous avons remarqué plusieurs articles et informations intéressants : *Les églises et équipements religieux achevés en 1972 ;* il s'agit du centre culturel Saint-Germain à Vitry-sur-Seine, de l'église Notre-Dame de l'Espérance à Evry, de l'église Sainte-Bathilde à Châtenay-Malabry, de l'église Saint-François d'Assise à Antony, d'un local d'accueil à Rungis et du relais paroissial du Champtier du Coq à Evry (n° 33, p. 3-12). — *La cathédrale Saint-Spire* [de Corbeil-Essonnes] par le père POTIER (n° 34, p. 8) ; — *l'église de Choisy-le-Roi* par le chanoine Joseph PETIT et l'*église de Fleury-Merogis* (n° 35).

Parmi les bulletins distribués par la Banque industrielle et commerciale du Sud de Paris, sous le titre *l'Observateur commercial et financier*, nous avons remarqué, dans les n° 1 à 3 (janvier à avril) : *Evry, ville nouvelle ;* dans le n° 4 (mai) : *Dourdan ou comment s'agrandir sans perdre sa personnalité ? ;* dans

le n° 5 (juin-juillet) : *la future base de loisirs d'Etampes ou la vocation d'une ville ;* dans le n° 6 (sept) : *Etampes, zone industrielle du district.*

Le groupe d'archéologie du Centre culturel de la Vallée de la Juine a distribué son dernier journal intitulé *Les Compagnons du G. A. L.*, n° 13 (hiver 72-73) ; on y trouve la suite de la *Promenade dans Lardy* [vers 1830] *d'après les notes de Frédéric CHERON et Eléments de toponymie* par Alain SUEUR (exemples pris dans le département de l'Essonne mais nombreuses interprétations anciennes fausses).

Le Centre culturel a repris à son compte cette publication désormais intitulée *Bulletin du Centre culturel de la vallée de la Juine* dont les trois numéros sont sortis. Les principaux articles sont les suivants : dans le n° 1 (printemps 1973), suite de la *promenade dans Lardy ;* dans le n° 2 (été 1973), R. MOURET, *une nouvelle roche gravée à Villeneuve* [*sur Auvers*] et suite de la *promenade dans Lardy ;* dans le n°3 (automne 1973), Hélène PITOUS, *Fouilles gallo-romaines à Saclas* et Alain SUEUR, *Etiolles 73* [compte rendu par un jeune fouilleur].

La société des amis de la région de Rambouillet a distribué son bulletin intitulé *Pays d'Yvelines, de Hurepoix et de Beauce,* n° 16 (1972). Il est entièrement consacré à Dourdan et dédié par la Société à sa filleule la SADOFORE, Société des Amis de Dourdan, de sa forêt et de sa région, animée par Maître Chanson.

En voici le sommaire :

Editorial, par Michel AURILLAC

De l'Orge à la Remarde

Le château de Dourdan, son musée, ses expositions, par Jean CHANSON

La peinture au musée de Dourdan, par Odette DUTILH

L'Eglise Saint-Germain de Dourdan, par Eugène DELAUNAY

L'hôtel-Dieu et l'hôpital de Dourdan, par André DUVOIR

Le Parterre, par Emile AUVRAY

Charles François Lebrun, duc de Plaisance, par L. LAISNEY

Lebrun urbaniste, par Emile AUVRAY

L'enseignement à Dourdan au XIXe siècle, par Alain GEORGE
La forêt de l'Ouÿe, par Louis DELORME
Au château du Marais, de Sully à Malraux
Industries de Dourdan, d'antan et d'aujourd'hui Bad-Wiessee
L'autoroute et l'environnement, par L. MASSAT
Les archives départementales de l'Essonne, par Paulette CAVAILLER
Assemblée générale
Pourquoi et comment protéger et sauvegarder ?
Le château de Dourdan, par Louis DELORME
Bibliographie, par Alain GEORGE

La Société d'histoire et d'archéologie du Val-de-Marne a publié son bulletin n° 7 ; nous y avons relevé les articles suivants : p. 108-117, *Notes de toponymie : Bicêtre* par Michel RAIMBAULT ; p. 118-125, *Géologie du Val-de-Marne* (résumé) par Mme RAILLARD et p. 126-131, *Survol de l'histoire du Val-de-Marne* par Max REGNIER.

Cette société a également édité un fascicule intitulé *Production* n° 4 qui comprend l'inventaire du Musée des Antiquités nationales pour le Val-de-Marne, une liste de documents des Archives nationales intéressant le Val-de-Marne d'après le bulletin publié par les Archives départementales et une liste de pièces concernant le Val-de-Marne conservées au Musée de Sceaux.

La Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française a publié sa revue n° 3 (1971-1972). Nous y avons relevé : *Chronique de Sucy-en-Brie à la fin du Moyen-Age* par le général Joseph DELIVRE ; *Les mystères du château de la Queue-en-Brie* par Raymond KLEIN et *Après la bataille* [de 1870]de R. KLEIN et Nicole MOUROT.

Le bulletin de la Société historique de Saint-Arnoult, n° 22 de janvier 73, publie les dernières acquisitions historiques et archéologiques relatives à l'église de St-Arnoult ; le n° 23 d'avril est consacré à Boinville-le-Gaillard et le n° 24-25 de juillet-octobre donne une étude d'Elisabeth LAUNAY sur l'église Saint-Vincent de Bullion.

La Société des Amis de Meudon a publié les numéros 129 à 131 tous trois entièrement consacrés à l'histoire de Meudon.

La société des Amis du Musée de l'Ile-de-France a distribué son bulletin n° 8 qui relate la vie du musée et les manifestations qui y sont organisées.

Parmi les articles historiques parus dans les bulletins municipaux, nous avons remarqué : Jean-Marc MORICEAU, *Aperçu historique* dans le bulletin d'Athis-Mons ; Roger GUILLEMARD, *Quelques précisions au sujet de la construction du château de Grosbois* [d'après les articles récents de CIPRUT et WEIGERT] dans le bulletin de Boissy-Saint-Léger, n° 8, 1972, p. 6-7 ; *L'Yerres et sa vallée* dans la revue de Boussy-Saint-Antoine, n° 19, mai 1973 ; Jean GAUTIER et P. AUMONT, *Au musée de Brunoy* et *biographie de Dubois-Corneau* dans les bulletins de Brunoy, n° 55 et 56 de mai et août 1973 ; A. et G. VERDIER, *l'historique du marché* dans le bulletin de Bruyères-le-Châtel ; la suite de *l'histoire de Bures* dans *Bures-sur-Yvette, aujourd'hui et demain* de juin et septembre 1973 ; René FONTAINE, *Paris-Jardins, Champrosay, hameau de Draveil* et *Nos Draveillois célèbres : Hélène Fuchs* dans les bulletins de Draveil n° 24 et 25 de janvier et mai ; *La ferme d'Epinay-sous-Sénart* dans le bulletin de cette commune n° 20 ; Michel NOEL, *les fouilles de Salioclita* et G. BARRIERE, *A propos du musée d'Etampes* dans le bulletin d'Etampes n° 15 de juin[e]; R. JOSSE, *Etréchy pendant la Révolution* et Michel BILLARD, *saint Vincent de Paul et la région d'Etampes* dans les bulletins d'Etréchy n° 8 à 11 ; suite et fin de *l'Histoire de Gif* rédigé par l'instituteur VARENNE en 1899 dans *Gif-Informations* de décembre ; André MENESTRIER, *Le plus vieux pont de l'Ile-de-France* [Balizy] dans le bulletin de Longjumeau de juin ; *Massy, hier et aujourd'hui* avec nombreuses illustrations dans l'unique bulletin publié par cette commune en 1973 ; J. L. BORY, *Racines*, J. BELLEMENT, *Méréville, son église* [travaux récents], M[me] SAINSARD, *Méréville vers le début du XVIII[e] siècle*, Jean CAUSSANEL, *les rues de Méréville* (suite), Bernard BINVEL, *Avec les Mérévillois en 1789*. Albert GEORGLER, *Bijoux des temps préhistoriques*, enfin *Fouilles de Saclas* dans la très intéressante revue annuelle de Méréville ; Marcel HOUDY, *Souvenir du vieux Milly... la voiture à Perrot*, dans la revue de Milly n° 5 ; *Ollainville, son histoire au fil du temps* [d'après les monographies manuscrites de MARTIN et PETIT] dans le bulletin d'Ollainville n° 3 ; Maurice LAHAYE, *En fouillant dans nos greniers* [la propriété Fosse, le vieux château, une dalle de l'église] dans les bulletins de Quincy-sous-Sénart n° 29 à 31 ; *Bientôt la restauration*

de la toiture du donjon dans *Votre Ville, Sainte-Geneviève-des-Bois* de février, Roger BAILLY, *le château de Bélesbat* dans les bulletins de Vayres-sur-Essonne n° 3 et 4 ; Guy LECLERC, *Histoire des marais communaux* (suite) dans le bulletin de Vert-le-Petit, n° 8 ; Victor CHAUDUN, *une fonderie de cuivre à Villemoisson sous Louis XV* dans le bulletin de Villemoisson du mois de mai.

Dans les bulletins paroissiaux, nous avons relevé : *Jacques Maritain habita Bures dans sa jeunesse* et *la restauration de l'église* dans *Le Messager de Bures-sur-Yvette,* n° 169 et 179 ; *La cloche de Saint-Sulpice-de-Favières, restauration intérieure de l'église du Val-Saint-Germain, Un drame de conscience* [les prêtres sous la Révolution] ; *Les Granges-le-Roi, un peu d'histoire locale* dans *Le Trait d'Union* du groupement paroissial de Dourdan de février, mars et mai ; René FONTAINE, *Le dernier siècle des Mousseaux, l'église Saint-Rémi* (dédicace-orgues) dans le *Journal de Draveil,* n° 189, 191 et 192 ; Jean GAUTIER, *Talma ; A propos d'élections* [la garde nationale de Brunoy en 1848] et *Le Musée de Brunoy,* Maurice LAHAYE, *Images du Val d'Yerres* [château et pont de Boussy-Saint-Antoine, les Bosserons à Brunoy, l'église, le château de Quincy, l'obélisque de Brunoy] COUBARD, *l'Yerres* dans *En Equipe* de Boussy et Quincy toujours très riche en articles inédits (n° 194 à 201) ; *Chronique d'un curé de Briis* [Georges Grémillet 1927-1947], Roger JEANNIOT, *Fontenay-lès-Briis à la veille de la Révolution* et *une pierre du XVI^e siècle dans l'église de Briis* dans *Nos clochers* de Limours de novembre et décembre ; *Les sœurs de Saint-Paul de Chartres à Angerville, 1833-1972* (suite) dans le bulletin du doyenné de Méréville n° 108 à 111 ; VERLIAC, *Orsay jusqu'à la guerre de Cent Ans* et *Les guerres de religion dans l'Essonne* dans *Chronique d'Orsay,* d'avril et novembre ; M. et F. JOSSEAUME, *Le vieux Savigny,* G. GOUJON, *La contestation de 1821* [contre le garde-champêtre] dans *Grain d'Orge* n° 37, 38 et 41.

Pour terminer, voici quelques articles parus dans des bulletins divers : A JOUANEN, *les rues de Montlhéry* et N. PAYEN, *Montlhéry ancien* dans *l'Essor du canton de Montlhéry* n° 7 de septembre ; *Les bornes royales* et *Palaiseau-archéologie* [fouilles] dans *le Courrier de Palaiseau,* journal d'opposition à la municipalité, n° 11 de juin 1972 enfin Jean BRIEL, sainte Julienne au *Val-Saint-Germain, Saint-Cyr-sous-Dourdan* [plan de 1889], *Bruyères-le-Châtel en 1900, Le Val-Saint-Germain de 1900 à 1930,*

Saint-Cyr-sous-Dourdan de 1789 à 1871 dans le bulletin du syndicat intercommunal du canton de Saint-Chéron, années 1972 et 1973.

TRAVAUX EN COURS

BILLARD (Michel), *Etampes de 1830 à 1870* (mémoire de maîtrise).

BOEMARE (Michel), *Le secteur Orsay-Saclay-Palaiseau. Influence des industries nouvelles sur la population* (mémoire de maîtrise d'urbanisme).

BONNE (J. P.), *Histoire de La Ville-du-Bois.*

BOURGERON (J. P.), *Erotisme en Hurepoix.*

CHILLET (Christian), *l'habitat social dans la région de Corbeil, 1850-1970.*

COUDEYRAS, *Les forêts de l'Esonne* (mémoire).

DAUPHIN (Gabriel), *Palaiseau et environs.*

DELARUE (François), *Les équipements de Corbeil-Essonnes* (mémoire de maîtrise de sciences humaines).

DOUGNY (Annick), *L'évolution politique de l'arrondissement de Corbeil sous la 3e République* (mémoire de maîtrise).

GENY (Mlle Claude), *Etampes de 1770 à 1836 ; étude démographique* (thèse de l'Ecole des Chartes).

LASSUS (Mme de), *Les fabriques de Méréville* (mémoire).

LECLERC (Guy), *Histoire de Vert-le-Petit.*

PEJOUX (Mme), *La vie économique à Corbeil-Essonnes de 1962 à 1972* (maîtrise d'urbanisme).

POINCET (Mlle), *Corbeil-Essonnes. La zone d'influence* (mémoire de maîtrise).

RIBERA (André), *Les institutions de la ville nouvelle d'Evry* (mémoire de licence de droit).

SOLLE (Henriette), *Les relations entre Paris et le Gâtinais au cours des âges.*

CHRONIQUE

Agglomérations nouvelles

Par décrets du 9 mars 1973 publiés au *J. O* du 14 mars (p. 2767-2768) ont été créées les agglomérations nouvelles d'Evry (Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Le Coudray-Montceaux, Lisses) et de Rougeau-Sénart (Etiolles, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Soisy-sur-Seine, Tigery).

Les « Amis de Sénart »

Une réunion de cette association a eu lieu le 24 juin pour commémorer le centenaire de la première représentation de l'Arlésienne d'Alphonse Daudet (1872).

Nous nous sommes réjouis de la récente décoration de Madame Hélène Fuchs qui a reçu la médaille du commandeur de la Société culturelle et sociale pour l'encouragement public.

Madame Fuchs s'intéresse non seuement à la forêt de Sénart mais aussi au Berry et à l'Alsace et se dévoue pour diverses associations culturelles régionales. Son étude *un amour de jeunesse d'Hector Berlioz* est passé sur les ondes de Radio-Strasbourg en janvier.

Circonscriptions administratives

Par arrêté préfectoral du 15 mai 1973 prenant effet le 1er janvier 1974, les communes de Thionville et de Congerville sises dans le canton de Méréville ont été réunies en une seule commune dénommée Congerville-Thionville dont le chef-lieu est fixé au siège de l'ancienne commune de Thionville.

Colloque

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, a décidé d'organiser (en 1974) un colloque sur le thème « *Histoire du paysage rural et urbain de l'Ile-de-France, des origines à nos jours.* Plusieurs membres de notre société se sont inscrits pour présenter une communication, le 23 mai 1974, au Raincy. Nous espérons que beaucoup d'autres viendront au Raincy pour écouter et discuter.

Exposition Delacroix

La Société des Amis d'Eugène Delacroix a présenté du 17 avril au 15 octobre, au Musée Delacroix (atelier de la Place Furstenberg) entièrement rénové, pour le 110e anniversaire de la mort de l'artiste, une exposition intitulée « Delacroix et la peinture libérée ».

Contrairement aux années précédentes, elle était entièrement consacrée à Delacroix et les œuvres réunies provenaient surtout des collections françaises. Nombreuses étaient celles qui n'avaient pas figuré à l'exposition du centenaire, en 1963.

On a tenté surtout de montrer ce qu'il y avait de novateur chez ce peintre aussi bien sur le plan technique et visuel que mental.

Notes d'histoire littéraire et artistique

Juliette Adam écrit le 20 avril 1906 à son ami le commandant et célèbre explorateur Marchand une longue lettre entièrement relative au socialisme (libr. Rossignol, novembre, cat. 130).

Hortense Allart regrette depuis Bourg-la-Reine que sa correspondante ne soit pas allée voir sa sœur à Rome (libr. de l'Abbaye, novembre, cat. 216).

Un manuscrit de Bernardin de Saint-Pierre intitulé « Harmonie générale, Tableau de la France » a été proposé par la librairie Charavay (septembre, cat. 750). Une page manuscrite du même auteur intitulée « Caractères des animaux » a été acquise par les Archives départementales de l'Essonne.

L'architecte décorateur Michel Boyer qui dirige actuellement les travaux de décoration et d'ameublement de l'ambassade de France au Brésil est propriétaire d'une maison ancienne de Guillerval. Sur cet artiste, on peut consulter *Magazine-Son*, n° 21, nov. 1971, p. 40-43.

Deux lettres de Jean Cocteau à Misia Sert écrites en 1917 et relatives aux ballets russes et à « Parade » ont été mises en vente par la librairie de l'Abbaye (mars, cat. 214 et novembre, cat. 216).

Six autres lettres du même à la même de 1916-1917 sur le même sujet ont été vendues à l'Hôtel Drouot, le 14 décembre.

D'autres autographes plus récents de cet écrivain ont été proposés par divers libraires : lettre à Reybaz du 9 février 1951 sur un festival (libr. de l'Abbaye, mai, cat. 215) ; lettre à un docteur du 5 janvier 1957 à propos d'une villa (libr. Charavay, avril, cat. 748) ; manuscrit du programme du « Spectacle-Concert » de la Comédie des Champs-Elysées de février 1920 (*ibidem*, juin, cat. 749).

Enfin, deux lettres du poète à un photographe, au sujet d'une épreuve à clicher, de novembre 1952 ont été vendues à l'Hôtel Drouot, le 20 mars.

Valentin Conrart écrit le 16 septembre 1660 d'Athis à M. de la Faisse ; il désire lui parler de M. le C. de D. « abymé dans une profonde mélancolie » (libr. Charavay, sept, cat. 750).

Louise Contat, célèbre actrice, invite un ami à sa fête qui aura lieu à Ivry (libr. de l'Abbaye, mars, cat. 214).

Plusieurs autographes d'Alphonse Daudet ont été mis en vente par divers libraires : lettre à un ami écrite de Clamart pour demander deux cents francs à Madame de Morny (libr. de l'Abbaye, mars, cat. 214) ; deux cartes de visite à Henry Céard (libr. Rossignol, mars et juin, cat. 127 et 128) ; lettre à un inconnu à propos d'une préface et lettre à Tourgneniev où il se plaint d'un mauvais rhume (libr. H. Saffroy, octobre et décembre, cat. 85 et 86) enfin quatre lettres à Jeantet directeur de la Revue Hebdomadaire datées de 1897 à 1899 (libr. Tausky, mars, cat. 113).

Trois lettres d'Edouard Drumont écrites sur papier à en-tête de la *Libre Parole* et adressées à Houdaille (1897), à un confrère (1909) et à l'éditeur Flammarion (s.d.) ont été vendues par la libr. de l'Abbaye (mai, cat. 215) la libr. Rossignol (mars, cat. 127) et la libr. H. Saffroy (octobre, cat. 85).

André Dunoyer de Segonzac envoie cinq cents francs à Mme Camille Lefèvre pour une œuvre (libr. H. Saffroy, décembre, cat. 86).

Paul Fort promet à Gustave Kahn d'accueillir une de ses œuvres au Théâtre d'Art, 1893 (*ibidem*, octobre, cat. 85). Antoine Bourdelle lui vante l'été et ses verdures, 1912 (*ibidem*, décembre, cat. 86).

Grimod de La Reynière fait part à Mme de Fortia de la lettre qu'il a reçue de son mari émigré en Suède et de son futur voyage en Russie, 1791 (libr. Charavay, septembre, cat. 750). Un manuscrit de ce même auteur intitulé *La vision d'un bon homme* a été vendu à l'Hôtel Drouot le 14 décembre.

Une émission de télévision a été consacrée le 3 septembre au poète Eugène Guillevic qui réside fréquemment à Courcelles, hameau de Méréville.

Le poète Racan passe procuration au sieur Durant pour s'occuper de ses affaires, le 25 février 1608 (libr. Charavay, septembre, cat. 750).

Auguste Rodin écrit au poète Charles Morice au sujet du peintre Eugène Carrière, 1908 (libr. H. Saffroy, décembre, cat. 86).

Francisque Sarcey recommande à un administrateur la veuve du docteur Mérandon, 1880 (libr. Rossignol, mars, cat. 127). Une lettre de cet écrivain adressée à Lalauze à propos de la société « L'eau Forte » en 1897 a été acquise par les Archives de l'Essonne.

Une lettre d'Aurélien School à M. Grenier a été proposée par la libr. Rossignol (mars, cat. 127) ; une autre relative à la souscription Delacroix a été acquise par les Archives de l'Essonne.

Préhistoire

L'abbé Debreuil, 8 rue de l'Eglise à Vaux-sur-Seine, 78 740 propose pour une thèse éventuelle sur le peuplement préhistorique du Versant Sud de l'Hautil, sa très riche collection comportant des milliers de pièces allant du paléolithique au néolithique.

Société d'art et d'histoire du Val d'Yerres

Cette active société a proposé en octobre et novembre plusieurs manifestations culturelles : du 13 au 28 octobre, exposition « Visiter Brunoy » ; le 26 octobre, concert de musique classique à l'église de Brunoy ; le 18 novembre, soirée d'histoire locale à la ferme de Boussy-Saint-Antoine (préhistoire et Val de l'Yerres par MM. Vacher et Lux — Epinay-sous-Sénart par M. Curtat — Notes sur Boussy par M. Coubard).

Châtenay-Malabry

Au cours du mois de mai ont été organisées dans le parc des pépinières Croux des manifestations florales et musicales.

Corbeil-Essonnes

Madame Cavel-Manoncourt poursuit son enseignement d'histoire de l'art au Conservatoire municipal. Le programme en est affiché à la M. J. C. Fernard Léger, Allées Aristide Briand et aux Archives départementales de l'Essonne.

Meudon

Le musée de Meudon, installé dans la ravissante maison d'Armande Béjart (11, rue des Pierres de Meudon) et en cours de réorganisation sous la direction de M. Georges Poisson, s'efforce de représenter les nombreux artistes qui, de Paul Huet à Magnelli, de Rodin à Van Doesburg, y ont travaillé. Déjà M^me^ Jean Arp, en 1969 et Dunoyer de Segonzac, en 1970, avaient fait au musée des donations très importantes.

Suivant cet exemple, le grand sculpteur François Stahly qui habite et travaille à Meudon depuis de nombreuses années vient de remettre au Musée une très importante donation de ses

œuvres, comprenant quatre sculptures monumentales, deux tapisseries, quatre terres cuites et la maquette de la fontaine qu'il a exécutée pour le jardin floral de Vincennes.

A côté de cette donation sont présentées temporairement depuis le 9 octobre, dans la cour du musée, 4 sculptures monumentales en bois du même auteur, et des œuvres de Claude Stahly, récemment disparue, et qui collabora quarante ans durant avec son mari.

Saint-Germain-lès-Corbeil

La municipalité de Saint-Germain-lès-Corbeil vient d'adopter un très élégant blason qui a été dessiné par M[lle] S. Gauthier, artiste héraldiste. En voici la description « d'azur à une tour d'argent sommée d'un basilic essorant d'or, au chef de gueules à la mitre d'argent accostée des lettres S et G d'or ».

Le basilic ou cocatrix en latin évoque le Val-Cocatrix, ancien fief du lieu. Les lettres S. et G. et la mitre, saint Germain, évêque de Paris.

Sceaux

Au Musée de l'Ile-de-France ont eu lieu, comme chaque année, en été, des manifestations diverses : spectacle de poésie avec le Théâtre de l'Ile-de-France, spectacle audio-visuel, festival musical et exposition « Musiciens de l'Ile-de-France » à l'orangerie du château.

La Société des Amis du Musée a décidé la création d'un prix de mille francs destiné à encourager la restauration ou la sauvegarde d'un monument ou d'un site d'Ile-de-France.

Videlles

MM. Bailloud et Coiffard ont fait don au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye d'une importante collection de vases du Bronze provenant de leurs fouilles de la station des Roches.

NECROLOGIE

M. Marcel CORDELLE, président du Syndicat d'Initiatives de Chennevières-sur-Marne qui était membre de notre conseil d'administration depuis 1964 est décédé au mois de septembre.

*
* *

Maître Charles COURTY, notaire à Corbeil-Essonnes, est décédé le 13 juin.

*
* *

Mme la générale CORNIER, de Dourdan.

*
* *

M. Wladimir d'ORMESSON, ambassadeur de France, membre de l'Académie française est décédé à Ormesson le 16 septembre. *Le Monde* dans son n° du 10 septembre a rendu compte de sa très brillante carrière de diplomate et d'écrivain.

M. W.d'ORMESSON était membre de notre société depuis trente ans et nous n'oublierons pas la façon si courtoise dont il nous reçut à Ormesson en octobre 1961.

*
* *

Mme Suzanne VAYNE, ancien maire d'Etampes.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

M^me^ P. CAVAILLER
Secrétaire générale
Archives départementales de l'Essonne
7, rue La Fayette
91100 Corbeil-Essonnes

M. Jean JACQUART
Professeur à l'Université de Picardie
Vice-Président
13, rue Ferdinand-Duval
75004 Paris

M. Georges MICHEL
Trésorier adjoint
2, boulevard de Fontainebleau, 91100 Corbeil-Essonnes

Cotisation annuelle { membre ordinaire : **15** F
membre bienfaiteur : **25** F minimum

12 F pour MM. les membres du Clergé et de l'Enseignement

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40

LISTE DE NOS PUBLICATIONS DISPONIBLES

BULLETINS :

Année 1895 : 1re livraison
Année 1902 : 1re livraison
Année 1905 : 1re livraison
Année 1905 : 2e livraison
Année 1907 : 1re livraison
Année 1907 : 2e livraison
Année 1908 : 1re livraison
Année 1908 : 2e livraison
Année 1909 : 1re livraison
Année 1909 : 2e livraison
Année 1910 : 1re livraison
Année 1910 : 2e livraison
Année 1911 : 1re livraison
Année 1912 : 2e livraison
Année 1913 : 1re livraison
Année 1913 : 2e livraison
Année 1914 : unique livraison

Année 1944
Année 1946
Année 1947 (1948)
Année 1948 (1951)
Année 1954
Année 1955 (1956)
Année 1960
Année 1963
Année 1964
Année 1965
Année 1966
Année 1967
Année 1968
Année 1969
Année 1970
Année 1971
Année 1972

Prix : 12 francs chaque livraison;
15 francs chaque bulletin annuel (depuis 1944)

MEMOIRES ET DOCUMENTS :

VI — *Histoire de Saintry,* par E. CREUZET, 1re partie.
IX — *Album des objets mobiliers classés de Seine-et-Oise.*
X — *Brunoy,* tome II, par Ch. MOTTHEAU.
Prix: 35 francs.

☆

Nous disposons d'un important stock de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

n° 1, octobre 1947,	prix	2,50 F
n° 2, janvier 1948,	prix	2,50 F
n° 3, avril 1948,	prix	2,50 F
n° 4, juillet 1948,	prix	2,50 F
n° 5, décembre 1948,	prix	2,50 F
n° 6, année 1949,	prix	15,00 F
n° 7, année 1950,	prix	15,00 F
Collection complète,	prix	40,00 F

★

Nous disposons également de quelques exemplaires des œuvres d'Armand CAILLET : *Le folklore étampois* (in-8°, 204 p., 1953) et *Puiselet-le-Marais* (in-8°, 256 p., 1951) offerts à la Société par Madame CAILLET, pour rappeler l'attachement que portait cet historien à notre Société. Nous les proposons respectivement à 25 F et 35 F.

Imprimerie Humbert & Fils, 07110 Largentière